

NOTE TO USERS

Page(s) not included in the original manuscript are unavailable from the author or university. The manuscript was microfilmed as received

196

This reproduction is the best copy available.

UMI[®]

OSP-2

001276

THÈSE
PRESENTÉE
AU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE
DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
POUR OBTENIR
LE DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN HISTOIRE

par

Jean-Yves Gravel
licencié ès lettres (histoire)
de l'Université Laval

Le Royal 22e Régiment à Chypre

MARS 1968



*Grade octroyé
21 mai 1968
M. Leclercq
Secrétaire*

UMI Number: DC54016

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform DC54016
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

AVANT-PROPOS

Si bien des discordes et des luttes opposent les Grecs et les Turcs de Chypre, tous s'accordent au moins sur un point: il n'y a pas de "nation chypriote". La population de Chypre se compose de Grecs et de Turcs qui forment deux communautés nationales distinctes; leur religion, leur caractère ethnique, leur langue, leurs traditions et leurs aspirations sont totalement différents. Elles constituent des projections des nations grecque et turque à Chypre et se sentent profondément solidaires de la Grèce et de la Turquie respectivement. Si, dans les pages qui suivent, nous avons adopté la dénomination "Chypriote grec ou turc", c'est pour différencier les Chypriotes, des Grecs et des Turcs, dans le récit des événements.

La situation militaire dans le secteur du Royal 22e Régiment a retenu principalement notre attention; mais il faut avoir à l'esprit que des incidents semblables, et parfois plus tragiques, se déroulent dans les secteurs des autres contingents de la Force de paix. On verra aussi comme les incidents militaires sont une projection de la politique et de la diplomatie.

Nous voudrions ici remercier le lieutenant-colonel Léopold Lamontagne, Docteur ès lettres, qui nous a guidé tout au long de ce travail. Nos remerciements s'adressent également au capitaine J.O.M. Leblanc, secrétaire de la Régie du Royal 22e Régiment, qui a mis à notre disposition les archives du Régiment avec beaucoup d'empressement et d'amabilité. Monsieur Marcel Hamelin, diplômé d'études supérieures en histoire, a aussi droit à notre gratitude pour avoir bien voulu diriger notre thèse.

Cet essai voudrait enfin rendre un hommage particulier aux soldats des Nations Unies, qui ont eu parfois une amère déception quant à leur rôle à Chypre, mais dont la présence n'en constitue pas moins un sincère témoignage pour le maintien de la Paix.

J.-Y.G.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	II
Table des matières	III
Table des cartes	V
Sigles et abréviations	VI
Bibliographie	VII

INTRODUCTION

a. L'origine du problème chypriote	1
b. L'intervention des Nations Unies	11
c. L'attitude du Canada	17
d. Le Bataillon de secours	27
Chapitre premier: L'APPRENTISSAGE	35

Une description géographique de Chypre. L'arrivée des soldats canadiens. La Force de paix devient opérationnelle. Le Régiment prend place et s'organise. Les contingents nationaux. L'offensive politique du président Makarios. La guerre incohérente continue. Les directives secrètes. L'attaque contre le château St-Hilarion et la non-intervention de la Force. Le bilan du premier mois.

Chapitre II: CRESCENDO	87
----------------------------------	----

Le QG de la Force. Les loisirs des soldats. Le Bataillon déménage. La situation en juin. L'arrivée du général Grivas. L'attaque de Temblos. Le blocus économique. Les Chypriotes s'arment et limitent les mouvements de la Force. La tension monte. L'offensive chypriote grecque. L'intervention de la Turquie. Le bilan de la deuxième période.

Chapitre III: LA LONGUE TRÊVE	134
---	-----

Le Parlement s'interroge sur la Force. Les conséquences de l'attaque turque. La Force Delta. Activité diplomatique. Le respect de la trêve. Le Gouvernement chypriote s'adoucit. La rotation du contingent canadien. Le bilan de la troisième période.

CONCLUSION	161
----------------------	-----

APPENDICE

A- Résolution du Conseil de sécurité	177
B- Lettre du Canada au S.-G.	179
C- Aide-mémoire relatif à la Force	181
D- Note sur la liberté de mouvement	186
E- Composition et effectif de la Force	188
F- Cartes	189
G- Caricatures	191
H- Liste nominative	194

INDEX	197
-----------------	-----

TABLE DES CARTES

Déploiement de la Force

1.	Le 30 avril 1964	88
2.	Le 8 juin 1964	110
3.	Septembre 1964	155
4.	Chypre	189
5.	La route de Kérynia	189
6.	Répartition des Chypriotes turcs	190

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

D&D	<u>Déclarations et Discours</u>
KCA	<u>Keesing's Contemporary Archives</u>
JOP	<u>Journal des Opérations</u>
S/	<u>Documents officiels du Conseil de Sécurité</u>
YBUN	<u>Yearbook of the United Nations</u>
A.R.C.	Aviation royale du Canada
bn	Bataillon
C.	Chypriote
capt	Capitaine
cpl	Caporal
E.M.G.	Etat-major général
EOKA	<u>Ethniki Organosis Kyprion Agoniston</u>
lt	Lieutenant
N.U.	Nations Unies
ONUC	Organisation des N.U. au Congo
PC	Poste de commandement
P.M.	Premier ministre
QG	Quartier-général
R.C.D.	<u>Royal Canadian Dragoons</u>
R22eR	Royal 22e Régiment
S.-G.	Secrétaire-général
sgt	Sergent
SO 1	Sous-officier breveté de 1re classe
SO 2	Sous-officier breveté de 2e classe
UNFICYP	<u>United Nations Force In Cyprus</u>

BIBLIOGRAPHIE

I- Sources

a. Nations Unies

Conseil de Sécurité. Documents officiels 1964. New York, 1965. 28cm. Série S/PV. Voir aux dates correspondantes.

19:1 Séances nos 1086-1124, janvier-mai 1964.

19:2 Séances nos 1125-1159, juin-septembre 1964.

19:3 Séances nos 1160-1189, octobre-décembre 1964.

Function of the UNFICYP, The. An assessment. Nicosie, PIO, 1967. 23p. 19cm.

Report of the UN Mediator on Cyprus to the Secrétaire general. 26 mars 1965. 28p. 18cm.

Résolutions du Conseil de sécurité 1964. Documents officiels, 19e année. New York, N.U., 1966. 27p. 28cm.

Security Council Official Records. Conseil de sécurité. Documents officiels. 19e année. New York, N.U., 1964-1966. 28cm. Index chronologique.

- Supplément de janvier, février et mars 1964. VIII-199p.

- Supplément d'avril, mai et juin 1964. XI-321p. Cartes.

- Supplément de juillet, août et septembre 1964. IX-424p.

- Supplément d'octobre, novembre et décembre 1964. VIII-355p. Ill. Cartes.

U.N. Monthly Chronicle. Vol. I. 1964. Voir photos dans I,1: 101-108.

Yearbook of the United Nations 1964. New York, Columbia U.P., 1966. XIV-710p. 28cm. Index. Voir pp. 150-169.

Yearbook of the United Nations 1965. New York, C.U.P., 1967. XIV-954p. 28cm. Index. Voir pp. 195-214.

U.N. in Cyprus - an interim Report. Film 16mm N&B non sonore. 15 minutes. Couvre les événements de mars et avril 1964.

b. Chypre

Çaglayangil, Ihsan Sabri. La Question de Chypre. Discours à la Ire Commission, XXe session de l'A.G. des Nations Unies. New York, s.éd., 1965. 46p. 23.5cm.

Grivas-Dighnis, George. Guerrilla Warfare and EOKA's Struggle. New York, Praeger, 1965. XI-109p. 22cm. Ill. Carte.

— — The Memoirs of General Grivas. New York, Praeger, 1965. 226p. 22cm. Ill.

Census of Population and Agriculture, 1960. Nicosie, Cyprus Government, 1962-63. 6 vol. 19cm. Index.

Cyprus. A Handbook on the Island's Past and Present. Nicosie, Greek Communal Chamber, 1964. 2e éd. XII-307p. 20cm. Ill.

Cyprus. Presented to Parliament. London, H.M.S.O., 1960. 222p. 25cm. Cartes.

Traity concerning the establishment of the Republic of Cyprus with exchanges of notes. Nicosia, August 16th 1960. London, H.M.S.O., 1961. 108p. 25cm. Cartes.

Note: Plusieurs des brochures suivantes sont à peine plus que des pamphlets de propagande.

Anatomie d'une crise. Nicosie, Bureau d'information, s.d. 8p. 23cm.

Cyprus problem, The. Washington, Turkish Embassy, 1964. 8p. 19cm. Ill. Carte.

Cyprus. The Problem in Perspective. Nicosie, P.I.O., 1967. 47p. 18cm.

Cyprus Question. Miscellany. New York, U.N. Library, s.d. 25cm. Divers tracts et documents reliés.

Cyprus. Why? Why?. Ankara, Cyprus-Turkish Cultural Ass., 1964. 16p. 19.5cm. Ill.

Diary of a Cypriot Turk 1963-65, The. Nicosie, s. éd., 1965. 103p. 23.5cm.

Dictionary of greek-cypriot politics. s.l.n.éd., 1965.
40p. 23.5cm.

Events of Cyprus. Nicosie, The Cyprus Turkish Human Rights
Comm. 1964, 15p..24cm. Ill.

Turkish views on Cyprus. New York, T.I.O., s.d. 64p. 19cm.

Views of the Question of Cyprus. New York, Turkish T. & I.
Office, 1965. 31p. 23cm.

c. Canada

Affaires extérieures. Ottawa, Imp. de la Reine, 1964-65.
Vol. XVI. 648p. Voir l'index.
Vol. XVII. 572p. Voir l'index.

Canada et les Nations Unies, Le. Ottawa, Min. Aff. ext.,
1965. IX-98p. Voir pp. 30-34.

Debates of the Senate. 1964-65. Ottawa, Q.P., 1965, XIX-
1602p. Voir l'index.

Débats de la Chambre des Communes. 2e session de la 26e
législature. 1964. Ottawa, Imp. de la Reine, 1964.
Vol. I à XII. 13,382p. Consulter l'Index, pp. 100-103.

Déclarations et Discours par l'hon. Paul Martin (sauf men-
tion contraire). 1964.

64/4 Les opérations de paix des N.U. à Chypre. 19 mars. 4p.

64/5 Le rôle de l'O.N.U. dans le maintien de la paix et de
la sécurité. 12 mars. 6p.

64/7 Les N.U. à une époque de paix limitée. 2 avril. 4p.

64/11 Sans titre. 4 mai. 5p.

64/12 Maintien de la paix. 7 mai. 15p. Conf. de M. L.B.
Pearson.

64/25 Réflexions pour le 20e anniversaire des N.U. 20 oc-
tobre. 6p.

64/29 Les opérations de la paix. 5 novembre. 4p.

64/30 Allocution de M. Pearson à la réunion des spécia-
listes militaires sur les aspects techniques des
opérations des Nations Unies. 2 novembre. 2p.

64/32 Le maintien de la paix: espoirs et perspectives. 21
novembre. 5p.

64/36 Le Canada et la situation internationale. 23 décem-
bre. Voir question no 10, p. 7s.

65/27 Perspectives d'avenir des opérations de maintien de
la paix. 17 novembre 1965. 12p.

d. Royal 22e Régiment

Journal des opérations. 1er Bn R22eR. 6 mars au 2 octobre 1964. 7 cartons renfermant le Journal proprement dit, les Ordres quotidiens, les Rapports de patrouilles, les directives et instructions opérationnelles, des listes nominatives, quelques photos, des coupures de presse et des cartes. Sources manuscrites. Ces dossiers de plus de 1000p. chacun, en majorité préparés par le lt J. Grenier, sont essentiels à l'étude militaire de la période.

Royal 22e Régiment. La Citadelle, Québec.

Activités 1961. 59p. Voir pp. 23-26.

Activités 1962. 51p. Voir pp. 19-31.

Activités 1963. 56p. Voir pp. 13-23.

Activités 1964. 74p. Voir pp. 24-33.

Amicale du 22ième, L'. Québec. 1964-65. Passim.

Journal de l'Armée canadienne. Ottawa, 1964. XVIII,1: 4-12.

La Citadelle. Québec. 1965. Passim.

Sentinelles. Ottawa. 1965. Passim.

La Régie du R22eR possède neuf rubans magnétiques connus sous le nom de Série major Charles Forbes et enregistrés à Chypre en juin 1964.

1. Officiers de la compagnie "A".
2. Sous-officiers de la compagnie "B".
3. Majors P. Tremblay et Y. Gosselin.
4. Capt C. Binette.
5. Château St-Hilarion.
6. Mont Kérynia: major R. Boucher et son QG.
7. Capt J. Lajeunesse.
8. Ministre P. Hellyer.
9. Journal de voyage.

Woodcock, lt-colonel J.A.O. L'apport du Canada à l'oeuvre des Nations Unies dans l'île de Chypre dans La Citadelle, I,2: 3-11.

e. Divers

Facts on File. Yearbook 1964. New York, F.on F., 1965. 583p. 29cm. Voir l'index.

Keesing's Contemporary Archives. London, Keesing Ltd, 1964-65. 29cm. Ill. Cartes. Voir volumes XIV et XV.

f. Journaux et revues

La Régie du R 22e R possède quatre collections de coupures de journaux et revues pour la période de mars-octobre 1964 et se rapportant au Régiment.

Archives de l'UNFICYP Information Service. Sous la direction du major P. Ranger. 8 dossiers renfermant environ 5000 coupures provenant de divers journaux canadiens, britanniques, français, américains et chypriotes. Ces articles se répètent souvent avec les agences de presse: Agence France-Presse, Associated Press, Presse canadienne, Reuter et United Press. Collection inestimable pour l'étude de la période.

Archives du Service d'Information des Forces armées canadiennes. District Est du Québec. Sous la direction du capitaine JOK O'Donnell. 12 dossiers pour l'année 1964 groupant tout ce qui a été publié au sujet des forces armées dans les journaux de l'Est du Québec.

Cahier de coupures du lt-colonel Charles Chauveau. 187p.
Les principaux journaux du Québec et quelques journaux britanniques.

Cahier de coupures du 1er Bn R22eR. 161p. Les principaux journaux du Québec.

1) Canada

Action, L'. Québec.
Barrie Examiner. Barrie.
Belleville Ontario Intelligencer. Belleville.
Brandon Sun. Brandon.
Calgary Albertan. Calgary.
Calgary Herald. Calgary.
Charlottetown Guardian. Charlottetown.
Daily News. St. John's.
Devoir, Le. Montréal.
Dimanche-Matin. Montréal.
Droit, Le. Ottawa.
Edmonton Journal. Edmonton.
Événement, L'. Québec.
Fredericton Gleaner. Fredericton.

Gazette, The. Montréal.
Globe and Mail, The. Toronto.
Halifax Herald. Halifax.
Kingston Whig Standard. Kingston.
London Free Press. London.
Maclean Magazine. Toronto.
Magazine Maclean. Montréal.
Moncton Transcript, The. Moncton.
Montreal Star, The. Montréal.
Moose Jaw Times-Herald. Moose Jaw.
North Bay Nugget. North Bay.
Ottawa Citizen. Ottawa.
Ottawa Journal. Ottawa.
Patrie, La. Montréal.
Pembroke Observer, The. Pembroke.
Perspectives. Québec.
Peterborough Examiner. Peterborough.
Petit Journal, Le. Montréal.
Port Arthur News Chronicle. Port Arthur.
Presse, La. Montréal.
Quebec Chronicle-Telegraph. Québec.
Regina Leader-Post. Regina.
Saint John Telegraph-Journal. Saint John.
Sarnia Canadian Observer. Sarnia.
Saskatoon Star-Phoenix. Saskatoon.
Sault Daily Star, The. Sault Ste-Marie.
Soleil, Le. Québec.
Spectator, The. Hamilton.
Star Weekly, The. Montréal.
St. John's Telegram. St. John's.
Stratford Beacon-Herald. Stratford.
Sudbury Star. Sudbury.
Telegram, The. Toronto.
Toronto Daily Star, The. Toronto.
Toronto Telegram, The. Toronto.
Tribune, La. Sherbrooke.
Vancouver Province. Vancouver.
Victoria Colonist. Victoria.
Victoria Times. Victoria.
Wainwright Star/Chronicle. Wainwright.
Weekend Magazine. Montréal.
Windsor Star, The. Windsor.
Winnipeg Free Press, The. Winnipeg.
Winnipeg Tribune, The. Winnipeg.

2) Angleterre, Etats-Unis et France

Christian Science Monitor, The. Ed. eur. Londres.
Daily Express, The. Londres.
Daily Mail, The. Londres.
Daily Mirror, The. Londres.
Economist, The. Londres.
Figaro, Le. Paris.
Guardian, The. Londres.
Life. New York.
Monde, Le. Paris.
Newsweek Magazine, The. New York.
New York Herald Tribune, The. Ed. eur. Paris.
New York Times, The. Ed. int. Paris.
Observer, The. Londres.
Paris Match. Paris.
Sunday Citizen. Londres.
Sunday Express, The. Londres.
Sunday Telegraph, The. Londres.
Sunday Times, The. Londres.
Time Magazine. New York.
Times, The. Londres.
Washington Post, The. Washington.

3) Chypre

L'UNFICYP Information Office publie tous les jours la série Local Press Review - Greek Language Newspapers et Local Press Review - Turkish Language Newspaper. Ces bulletins sont divisés en Editorials and Comments et Main News Items, et sont une revue des journaux chypriotes suivants:

Bozkurt (Loup gris). Chypr.-turc.
Eleftheria (Liberté). Chypr.-grec.
Halkin Sesi (Voix du peuple). Chypr.-turc.
Haravghi (Aurore). Chypr.-grec.
Machi (Combat). Chypr.-grec.
Phileleftheros (Libéral). Chypr.-grec.
Cyprus Bulletin. 4p. Gouvernement chypriote.
Cyprus Mail, The. Chypr.-grec.
Cyprus To-day. Chypr.-grec.
Special News Bulletin. 4p. Chypr.-turc.

Public Info Office. Official Digest of the Cyprus Press
publié par l'UNFICYP Information Office.

The Blue Beret, nos 1 - 25.

g. Entrevues

- SO 2 B. Bergeron. Camp Valcartier, le 7 janvier 1966.
Lt G.M. Bernard. La Citadelle, le 14 février 1966.
Capt C. Binette. Québec, le 11 janvier 1966 et le 5 octobre 1967.
Capt Y. Blanchard. Québec, le 13 janvier 1966.
Major R. Boucher. La Citadelle, le 4 février et le 8 mars 1966.
Capt T. Champagne. Québec, le 11 février 1966.
SO 2 G. D'Anjou. Camp Valcartier, le 7 janvier 1966.
Lt R. Dorais. La Citadelle, le 14 février 1966.
Major P. Dupuis. La Citadelle, le 5 octobre 1967.
Lt Y. Falardeau. Camp Farnham, le 25 juillet 1966.
Capt P. Ferland. Camp Valcartier, le 7 janvier 1966.
Major Y. Gosselin. Québec, le 21 février 1966.
Lt J. Grenier. Camp Valcartier, le 7 janvier 1966.
Major R. Grenier. Québec, le 16 mars 1966.
SO 2 M. Juteau. Camp Farnham, le 19 juillet 1966.
Lt-colonel M. Kolesar. Camp Farnham, les 3 et 12 août 1967.
SO 2 D. Lapierre. Québec, le 11 janvier 1966.
SO 2 G. Ouellet. Camp Valcartier, le 14 janvier 1966.
Major P. Ranger. Camp Valcartier, le 14 janvier 1966.
Major P. Tremblay. Camp Valcartier, le 14 janvier 1966.
25 soldats pris au hasard dans les pelotons. Camp Valcartier, le 12 janvier 1966.
- M. Charalambos Christoforou, Secrétaire de l'Ambassade de Chypre. Washington, le 7 novembre 1967.

II- Etudes

a. Nations Unies

- Bloomfield, Lincoln Palmer, éd. International Force — A symposium. Boston, World Peace Foundation, 1963. VII-321-520p. 23cm. Bibliogr. Index.
- — International military forces; the question of peacekeeping in an armed and disarming world. Boston, Little Brown, 1964. XI-296p. 21cm.
- Bowett, D.W. et coll. United Nations Forces; a legal study. New York, Praeger, 1964. XXIV-579p. 26cm. Ill. Cartes.
- Burns, A.E. et Heathcote, N. Peace-Keeping by UN Forces from Suez to the Congo. New York, Praeger, 1963. 256p. 21cm. Bibliogr. Voir pp. 161-192.
- Citren, Jack. United Nations peacekeeping activities: a case study in organizational task expansion. Denver, Univ. of Denver, 1965. Monograph Series in World Affairs, vol. 3, no 1. 85p. 28cm. Bibliogr. Voir pp. 53-70.
- Colloque international de Nice. L'adaptation de l'O.N.U. au monde d'aujourd'hui. Paris, Pedone, 1965. 230p. 25cm. Voir pp. 155-163.
- Cordier, Andrew W. et Foote, Wilder. The Quest for Peace. New York, Columbia U.P., 1965. XIV-390p. 29cm. Voir pp. 99-133.
- Frye, William R. A United Nations Peace Force. New York, Oceana Publications, 1957. XII-227p. 23cm. Index.
- Frydenberg, P. éd. Peace-Keeping, experience and evolution. Oslo, Norwegian Inst. of Int. Affairs, 1964. 339p. 24cm. Bibliogr.
- Lauterpacht, E. The United Nations Emergency Force. New York, Praeger, 1960. VI-49p. 21cm.
- Osgood, R.E. An International military Force in a disarming and disarmed world. Washington, International Studies Division, Institute for Defense Analyses, 1963. X-59p. 29cm.

- Gordon, J.K. U.N. in Cyprus dans International Journal, 19: 326-347. Été 1964.
- Lacharrière, G. de. La polémique sur les opérations de paix des N.U. dans Politique étrangère, 1966: 319ss.
- Rosner, Gabriella. The U.N. Emergency Force. New York, Columbia U.P., 1963. 294p. 24cm. Bibliogr.
- Russell, Ruth B. United experience with military forces: political and legal aspects. Washington, I.D.A., 1963. XII-189p. 29cm. Bibliogr.
- Stoessinger, John G. Financing the U.N. System. Washington, The Brookings Institution, 1964. XII-348p. 23cm. Bibliogr. Index. Voir pp. 100-139.
- Wainhouse, David W. International Peace Observation. A History and Forecast. Baltimore. The Johns Hopkins Press, 1966. XVII-663p. 27cm. Index. Voir pp. 436-454.
- L'O.N.U. et Chypre dans Relations, 280: 98. Avril 1964.

b. La question chypriote

Note: Plusieurs des livres suivants sont partisans.

- Alastos, Doros. Cyprus guerilla; Grivas, Makarios and the British. London, Heinemann, 1960. 224p. 23cm. Cartes.
- -- Cyprus: What now? A short study. London, Zeno, 1964. 30p. 18cm. Carte.
- Argyropoulo, P.A. L'affaire de Chypre. II- L'aspect international dans Politique étrangère, no 2, 1964, pp. 105-116.
- Arnold, Percy. Cyprus Challenge, a colonial island and its aspirations: reminiscences of a former editor of the Cyprus Post. London, Hogarth Press, 1956. 222p. Ill. 23cm.
- Barker, Dudley. Grivas: portrait of a terrorist. London, Cresset, 1959. 202p. 23cm. Ill.
- Bilge, A. Le conflit de Chypre et les Chypriotes turcs. Ankara, Ajans Turk Matbassi, 1961. IV-267p. 22cm.
- Byford-Jones, Wildred. Grivas and the Story of EOKA. London, R. Hale, 1959. 192p. 23cm. Ill.

- Christodoulou, Demetris. The evolution of the rural land use Pattern in Cyprus. Bude, Geographical Publications, 1959. VI-230p. 28cm. Ill. cartes. Bibliogr.
- Crawshaw, Nancy. La question de Chypre. III- Un point de vue britannique dans Politique étrangère, no 3, 1964: 217-230.
- D'Apollonia, L. La première république de Chypre dans Relations, 279: 89s. Mars 1964.
- -- L'île malheureuse de Chypre dans Relations, 283: 212s. Juillet 1964.
- Dobell, William M. A respite for Cyprus. Toronto, Baxter, 1965. 20p. 20cm. Bibliogr.
- Doumas, C. Leonidas. The problem of Cyprus. Ann Arbor, University of Michigan Microfilms, 1964. IX-448p. 18cm. Bibliogr. Index. Thèse présentée à l'Univ. of California, Los Angeles.
- Durrell, Lawrence. Citrons acides. Paris, Buchet, 1961. 347p. 19cm.
- Dzelepy, E. Le complot de Chypre. Bruxelles, Ed. politiques, 1965. 60p. 21cm.
- Economopoulos, Cléomenis P. Le problème chypriote. Strasbourg, Univ. de Strasbourg, 1964. 201p. 23cm. Cartes. Bibliogr. Thèse.
- Emilianides, Achille. Histoire de Chypre. Paris, P.U.F., 1963. 128p. 20.5cm. Bibliogr.
- Foley, Charles. Legacy of strife: Cyprus from rebellion to civil war. 2e éd. Baltimore, Penguin Books, 1964. 187p. 18cm.
- Hill, Sir G. Francis. A History of Cyprus. Cambridge, C.U. P., 1940-52. 4 vol. 24cm. Ill. Cartes. Bibliogr.
- Home, Gordon. Cyprus then and now. London, Dent, 1960. 243p. 22cm. Ill. Bibliogr.
- Leroy, Jean. La tragédie chypriote. Paris, Ed. Crepuli, 1956. 30p. 21cm.
- Mayes, Stanley. Cyprus and Makarios. London, Putnam, 1960. 260p. 23cm. Ill. Index.
- Meyer, Albert J. The Economy of Cyprus. Cambridge, Harvard U.P., 1962. 94p. 22cm. Ill. Bibliogr.

- Papadakis, B. Chypre. Athènes, Alevropoulos, 1958. 44p. 24cm.
- Politis, Jacques N. Chypre, sa légende, son épopée, sa tragédie. Paris, Fayard, 1959. 177p. 20cm. Bibliogr. Index.
- Rosenbaum, Susan Black. Peace with honor. British policy in Cyprus. Ann Arbor, Un. of Michigan Microfilms, 1965. IV-28lp. 18cm. Bibliogr. Thèse présentée à Yale en 1964.
- Sacopoulo, Marina. Chypre d'aujourd'hui. Paris, Maisonneuve, 1966. 406p. 23cm. Cartes. Index.
- Stephens, Robert. Cyprus: a place of arms: power politics and ethnic conflict in the Eastern Mediterranean. London, Pall Mall Press, 1966. 232p. 23cm. Cartes. Bibliogr. Index. Sur l'UNFICYP: 192-204.
- Talarides, K. L'affaire de Chypre: I- L'aspect constitutionnel dans Politique étrangère no 1, 1964: 74-91.
- Ténékidès, Georges. Chypre. Histoire récente et perspectives d'avenir. Paris, Nadel, 1964. 293p. 19cm. Cartes. Bibliogr.
- Wosgian, D.S. Turks and British rule in Cyprus. Ann Arbor, Univ. of Michigan Microfilms, 1964. XIII-313p. 18cm. Bibliogr. Thèse présentée à Columbia en 1963.
- Crisis again in Cyprus dans World Affairs, 29: 3s. Févr. 1964.
- Cyprus dans World Affairs, 29: 23s. Avril 1964.
- Cyprus Question (The). Chicago, Institute of Greek-American Historical Studies, 1965. 48p. 27cm. Ill. Cartes.
- Cyprus, the background. Oxford, O.U.P., 1959. 55-Xlp. 26cm. Cartes. Royal Institute of International Affairs.
- Cyprus: the dispute and the settlement. London, O.U.P., 1959. 62-Xlp. 26cm. Carte. R.I.I.A.
- Troubled Cyprus dans World Affairs, 30: 3-5. Septembre 1965.

c. Forces canadiennes

- Goodspeed, lt-colonel D.J. The armed forces of Canada 1867-1967. XI-289p. 27cm. Bibliogr. Index. Ill. Voir pp. 258-265.

d. Divers

Bernier, Robert. L'autorité politique internationale et la souveraineté des Etats. Montréal, Institut Social Populaire, 1951. 203p. 23cm. Bibliogr.

Lyon, Peyton. Keeping the peace on Cyprus dans Canadian Annual Review. Toronto, U.T.P., 1965. XVIII-531p. 28cm. Index. Voir pp. 226-238.

Windsor, Philip. Nato and Cyprus. London, Inst. for Strat. Studies, 1964. 19p. 20cm.

Année dans le Monde (L'). Paris, Arthaud, 1965. 480p. 26cm. Voir pp. 27-29.

INTRODUCTION

A - L'origine du problème chypriote

Dès le début du deuxième millénaire avant J.-C., des colonies grecques s'établissaient sur Chypre, introduisant avec elles leur langue, leurs coutumes et l'institution des cités-états. Après une occupation assyrienne, égyptienne et perse, l'île devint province romaine en 58 avant J.-C. et fut convertie au Christianisme; elle tomba sous le régime bysantin lors de la division de l'empire romain, pour y demeurer jusqu'au 12e siècle. Possession anglaise par hasard, Chypre fut vendue et devint un Royaume franc indépendant, mais qui connut les luttes de factions durant trois siècles. Après avoir appartenu à Venise en 1489, l'île subit en 1571 l'occupation turque: c'est à ce moment que s'installent en terre chypriote vingt mille soldats ottomans dont descendent pour une part les musulmans qui constituent la communauté turque de l'île.

Quelques jours avant le Congrès de Berlin de 1878, les Britanniques obtiennent de la Turquie, la permission d'occuper et d'administrer Chypre sous prétexte de défen-

dre l'Empire ottoman contre une éventuelle agression russe(1). L'île est annexée par la Grande-Bretagne dès que la Turquie entre en guerre le 5 novembre 1914(2); puis la Sublime-Porte renonce complètement à ses droits(3). Devenue une colonie de la Couronne en 1925, Chypre connut de sérieux troubles à la suite de la demande de l'Enosis(4) par la population chypriote.

Le processus général de décolonisation qui caractérise le second après-guerre eut ses répercussions à Chypre. Il en résulta une intensification de la lutte en faveur de l'union à la Grèce. Mettant d'abord aux prises la métropole et la population sous régime colonial, le différend se mua en conflit international au moment où la Grèce formula son recours aux Nations Unies(5), en vue de l'application à Chypre, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes(6). Ce droit aurait joué pour le bénéfice exclusif de la communauté grec-

-
1. L'Angleterre avait besoin à tout prix d'une base non loin de l'Égypte pour la protection du canal de Suez, ouvert en 1869. Voir The Cyprus Convention, 4 juin 1878 dans F. Hill, A History of Cyprus, IV: 300s. Cette histoire de Chypre est une oeuvre de grande valeur.
 2. L'Angleterre offrit l'île à la Grèce en 1915 en échange de son entrée en guerre aux côtés des Alliés; mais celle-ci refusa, sous la pression russe.
 3. En vertu du traité de Sèvres de 1920 (art. 115-117), remplacé par le traité de Lausanne de 1923. Voir Recueil des traités (Société des Nations), vol. XXVIII, 1924.
 4. Rattachement de l'île de Chypre à la Grèce.
 5. Le 16 août 1954.
 6. Art. 73(b) de la Charte des Nations Unies.

que(7) alors que peut-être la communauté turque, en tant qu'entité nationale distincte depuis des siècles, possédait aussi le droit de déterminer son avenir politique à la fin de la période coloniale. Afin de faire échec à l'action diplomatique de la Grèce, à l'action politique de l'archevêque-ethnarque Makarios et à la violence de l'organisation secrète EOKA(8), la Grande-Bretagne mit ~~de~~ avant le facteur turc(9) afin de sauvegarder ses intérêts dans l'île(10). Elle parvint ainsi à faire participer la Turquie à la conférence tripartite de Londres(11), ce qui revenait à admettre officiellement que la Turquie avait droit au chapitre chypriote(12). D'autre part, afin de mater l'insurrection, le gouvernement colonial de l'île utilisa à fond l'élément minoritaire turc; les deux communautés furent alors dressées l'une contre l'autre, des incidents sanglants en résultèrent et Chypre vécut sous un couvre-feu constant.

-
7. Lors d'un plébiscite en 1950, plus de 95% des Chypriotes grecs votèrent en faveur de l'union à la Grèce.
 8. Ethniki Organosis Kyprion Agoniston (Organisation nationale des Combattants chypriotes).
 9. La Turquie s'opposait à l'union pour des raisons de sécurité.
 10. En vertu de la politique Divide ut regnes, l'Angleterre agit comme "une sorte d'arbitre et même de concilia-trice dans un conflit qu'elle avait elle-même provoqué et dont elle comptait être la seule bénéficiaire". C. Economopoulos, Le problème chypriote, p. 62.
 11. Septembre 1955; les Chypriotes n'y furent pas invités.
 12. La thèse de Wosgian montre justement cette "anglo-turkish collusion". Voir D.S. Wosgian, Turks and British in Cyprus.

Mgr Makarios(13), chef de la communauté chypriote, fut déporté en mars 1956(14) et libéré l'année suivante alors que le colonel Grivas, chef de l'EOKA, offrit en échange de suspendre ses activités. Mais l'impasse politique demeurait totale avec tout ce que cela pouvait comporter de répercussions sur le fonctionnement de l'OTAN à cause des mauvaises relations gréco-turques. A la suite d'une intervention américaine, les partenaires réussirent à s'entendre sur la base d'un statut pour l'île(15), d'où l'accord biparti de Zurich(16) qui fut plus tard accepté à la conférence de Londres(17) par la Grande-Bretagne. Les accords, librement négociés et signés par l'Etat de Chypre,

-
13. "L'Eglise orthodoxe grecque a pour tradition d'assumer le leadership national toutes les fois que le peuple grec perd son indépendance et sa liberté." J. Leroy, La Tragédie chypriote, p. 61s. Il est intéressant de savoir que l'archevêque était président du "Comité secret de libération" lequel fut fondé le 2 juillet 1952. Il est le père spirituel de l'EOKA.
 14. Aux îles Seychelles dans l'océan Indien. Voir D. Alastos, Cyprus Guerrilla, p. 114s.
 15. La seule alternative était une formule comme celle élaborée à Zurich ou un plan de partage de Chypre.
 16. Grèce-Turquie, le 11 février 1959; le texte original du traité est en français.
 17. Le 19 février 1959. La thèse de Rosenbaum montre que l'entente fut possible à la suite de la réduction des besoins militaires et du changement de la politique "Cyprus as a base" devenue "a base in Cyprus", et aussi grâce à l'entente gréco-turque pour une République de Chypre indépendante et indivisible. Voir S.B. Rosenbaum, Peace with honor. British policy in Cyprus.

comprennent(18): a. Le document de base de la République de Chypre; b. un traité de garantie entre Chypre(19), d'une part, la Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie, d'autre part; c. un traité d'alliance(20) entre Chypre, la Grèce et la Turquie; d. une déclaration du gouvernement britannique, au sujet des bases militaires et la garantie de leur intégrité, par la Grèce, la Turquie et la République de Chypre; e. la création des trois commissions chargées respectivement de préparer: 1) la constitution de la République; 2) les modalités de transfert des pouvoirs; 3) le maintien de la souveraineté britannique sur les deux bases. Devenue indépendante le 16 août 1960(21), la République de Chypre était admise au sein du Commonwealth en mars 1961, et aux Nations Unies, le 20 septembre 1962. Cependant la constitution de Chypre et les traités créaient "un Etat et non une nation"(22).

-
18. A. Emilianidès, Histoire de Chypre, p. 123. Voir "Traité relatif à la création de la République de Chypre" dans Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 382 (1960), no 5476.
19. La République s'engageait à assurer le maintien de son indépendance et de son intégrité territoriale et le respect de sa Constitution; elle s'engageait aussi à ne participer à aucune union politique ou économique avec un autre Etat. Voir Nations Unies, op. cit., vol. 382 (1960), no 5475.
20. Nations Unies, op. cit., vol. 397 (1961), no 5712.
21. Conformément à l'article 39 de la Constitution, Mgr Makarios fut élu président de Chypre le 14 décembre 1959, et le Dr Fazil Küçük, vice-président.
22. Mgr Makarios dans Cyprus Mail, 28 mars 1963.

Le fond du problème chypriote réside dans la Constitution(23). La proportion réelle des communautés grecque et turque étant de 78%-18%, la Constitution prévoit un certain nombre d'articles pour rassurer la minorité turque. Entre autres, le président, un C. grec, et le vice-président, un C. turc, tous les deux élus par leur communauté respective, ont chacun un droit de veto sur les affaires étrangères, la défense nationale et la sécurité intérieure (art. 50); les cinquante Représentants sont élus dans une proportion de 70%-30% (art. 62); toute mesure fiscale requiert une majorité simple séparée(24). Les postes dans la fonction publique sont dans l'ordre de 70%-30% (art. 123); dans l'Armée, 60%-40% (art. 129); dans les forces de sécurité, 70%-30% (art. 130). Les tribunaux sont dédoublés (art. 133 et 153); et les municipalités des cinq plus grandes villes seront séparées (art. 173). La Constitution est suprême (art. 179) et ne peut être amendée par les Représentants qu'avec une majorité des deux tiers séparée (art. 182). Enfin l'élément primordial de la Constitution stipule que le territoire de l'île est indivisible et ne peut être rattaché à aucun autre Etat(25).

23. Constitution of the Republic of Cyprus. 80p. 199 art.

24. Art. 78. Le vote négatif de huit C. turcs peut faire échec à une proposition approuvée par les quarante-deux autres membres de la Chambre.

25. Art. 185; ce qui exclut l'Enosis et le partage de l'île.

Les accords de Zurich et la Constitution qui en découle donnaient à Chypre un statut original dont certains juristes espéraient tirer modèle pour assurer d'autres co-existences ethniques. On s'est vite aperçu qu'il s'agissait d'une construction théorique, sans prise sur le réel. En effet, cette Constitution se révéla vite inapplicable, un "monstre juridique(26)" et un nid à chicanes. Les Chypriotes turcs estimant qu'ils ne jouissaient pas de leurs droits constitutionnels ont utilisé leur droit de veto pour bloquer un programme législatif que le Gouvernement jugeait nécessaire. Après un essai afin de créer des municipalités distinctes(27) pour les deux communautés, le président Makarios proposa le 30 novembre 1963 une série de treize amendements(28) pour abolir entre autres, le droit de veto, les villes partagées, les tribunaux dédoublés et la double majorité dans les organismes législatifs. Ces amendements auraient ainsi supprimés certains droits acquis des Chypriotes turcs; c'est pourquoi ils s'y opposèrent et boycottèrent le Parlement tout en réclamant le retour à l'observance de leurs droits prévus dans la Constitution de 1960.

-
26. "... tous les juristes considèrent les accords de Zurich comme un monstre juridique". L'Express, 13 février 1964.
27. "Application inapplicable" de l'article 173.
28. Voir Cyprus. The Problem in Perspective, pp. 9-15. Amendements et commentaires.

Le problème chypriote est étroitement lié à l'histoire souvent mouvementée des relations entre la Grèce et la Turquie, et dont la pierre angulaire demeurait le traité de Lausanne(29). L'animosité entre les deux pays a eu son écho à Chypre, de sorte qu'une mentalité agressive s'est développée entre les deux communautés chypriotes. D'autre part les chefs chypriotes grecs(30) avaient accepté le nouveau statut de l'île avec une arrière-pensée: l'indépendance de Chypre n'était pour eux qu'une étape vers la réalisation de leur but ultime, l'Enosis. La deuxième étape était l'amendement de la Constitution.

Les Chypriotes accepteraient peut-être une coexistence cordiale, mais ils sont enflammés par les extrémistes(31) des deux camps qui intimident la population et dont le rôle sera capital tout au long du conflit chypriote. Les Chypriotes turcs se heurtent au dynamisme combatif et fanatique des "Jeunes Turcs"(32) qui suivent Caruf Dektasch et

29. Ce traité avait pour but de liquider définitivement tous les conflits entre les deux pays, d'établir entre eux un équilibre réel tant du point de vue territorial que du point de vue des populations minoritaires respectives qui continueraient à vivre des deux côtés de la frontière:

30. "Je veux que mon nom entre dans l'histoire comme étant celui de l'architecte de l'Enosis." Makarios dans le Sunday Times, 20 septembre (À moins d'indication contraire, il s'agit dans tous les cas de l'année 1964).

militent dans l'organisation secrète TMT(33). Ces derniers sont hostiles à la modération du vice-président Küçük et ils s'opposent à toute "fraternisation". De même, la communauté chypriote-grecque compte une minorité d'activistes: nationalistes violents de l'EOKA, libéraux-révisionnistes de Dervis, progressifs et neutralistes du parti Akel.

C'est ainsi que la tension monta jusqu'à la violence le 21 décembre 1963, dans la banlieue de Nicosie où les Chypriotes turcs subirent une attaque générale(34). Mgr Makarios demanda aussitôt l'aide de la Grande-Bretagne pour maintenir l'ordre sous forme d'une trêve(35). Mais les Britanniques n'avaient aucune autorité pour régler les différents entre les Chypriotes; et bien qu'ils eussent recours à la patience

-
31. S/5747, 5 juin; S/5764, par. 58, 15 juin; S/5781, 23 juin; et S/5950, par. 24, 10 septembre.
32. Mary Marini, Pour comprendre l'affaire de Chypre dans l'Action, 10 août.
33. Türk Mudafaa Teskilati (Organisation de défense turque).
34. "Nous sommes allés ce soir dans le quartier turc assiégé de Nicosie où de 200 à 300 personnes ont été massacrées au cours des cinq derniers jours. Nous étions les premiers correspondants occidentaux sur les lieux et nous avons vu des scènes trop effrayantes pour pouvoir les décrire par des mots, des horreurs si extrêmes que..." Daily Express, 29 décembre 1963. Voir aussi R. Stephens, Cyprus: a place of arms, pp. 181-191.
35. S/5508, 8 janvier. KCA, p. 20, 115.

et à la persuasion, la situation ne fit qu'empirer(36). Les représentants des quatre pays concernés se réunirent alors pour la Conférence de Londres(37). Après l'échec des pourparlers, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis suggérèrent le 31 janvier une intervention de contingents militaires de pays membres de l'OTAN(38). Londres jouait en effet ce rôle de policier avec très peu d'enthousiasme. Cependant le Gouvernement de Chypre exigea que toute force de paix relevât des Nations Unies(39).

-
36. Christian Science Monitor, 12 mars.
37. 15 janvier-10 février.
38. KCA, p. 20,116.
39. S/5514, 17 janvier.

B- L'intervention des Nations Unies

Le désir du président Makarios de régler le problème chypriote dans le cadre de l'O.N.U. s'était manifesté dès le mois de décembre 1963 alors qu'il avait demandé au secrétaire-général d'envoyer un observateur sur l'île. A cet effet, U Thant désigna le 17 janvier le lieutenant-général P.S. Gyani, de l'Inde(40).

Le Conseil de sécurité se réunit le 17 février à la suite d'un rapport(41) du Royaume-Uni exposant l'urgence de la situation et d'une lettre(42) de Chypre insistant sur l'imminence d'une invasion turque. Admettant son impuissance à assurer la paix à Chypre, le Gouvernement britannique accepte alors le principe d'une force relevant des Nations Unies. Les débats du Conseil portèrent sur le statut légal de Chypre, discussion qui relevait bien plus de la Cour internationale de Justice que du Conseil de sécurité.

Avec une unanimité apparente(43), le Conseil adopta finalement le 4 mars une résolution(44) recommandant la création d'une force des Nations Unies à Chypre "... pour préve-

40. S/5514 et S/5516, 17 janvier.

41. S/5543, 15 février.

42. S/5545, 15 février.

43. L'Union soviétique demanda un vote séparé sur le para-

nir toute reprise des combats et selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale"(45). Le mandat de la Force sera de trois mois(46), et sa composition sera précisée par le secrétaire-général qui en nommera le commandant.

La résolution recommande en outre la nomination d'un médiateur "qui s'emploiera... à favoriser une solution pacifique et un règlement concerté du problème qui se pose à Chypre...". Pour la première fois, le Conseil de sécurité prévoyait, dès la création de la Force, la présence d'un médiateur(47) dont la durée n'est pas déterminée. Les Nations Unies intervenaient ainsi dans une dispute de politique interne, mais qui risquait de devenir un conflit international.

graphe créant la Force; et lors de ce vote, elle s'abstint de voter avec la France et la Tchékoslovaquie, en opposition au principe de la Force. Quant à la France, elle protesta contre la délégation de pouvoir du Conseil de sécurité au secrétaire-général.

44. S/5575, 4 mars. Voir l'appendice "A".

45. La fonction de la Force au Congo avait été précisée en termes beaucoup plus énergiques. Voir S/4741, 21 décembre 1961.

46. C'est la première fois que le mandat d'une force de paix n'est pas indéfini; le Conseil garde ainsi le contrôle sur la Force dont le renouvellement du mandat requiert l'unanimité des membres permanents.

47. A la suite des difficultés éprouvées par la Commission de Conciliation au Congo, la médiation fut clairement détachée de l'aspect militaire de la Force. Voir D.W. Wainhouse, International Peace Observation, p. 413.

L'O.N.U. est dans une impasse financière à la suite des opérations de paix précédentes alors que la Russie et la France(48) entre autres avaient refusé de verser leur cote-part(49). C'est pourquoi la résolution prévoit aussi que chaque pays participant à la force défraiera le coût du maintien de son contingent(50); de plus le secrétaire-général acceptera les contributions volontaires. C'est-là une façon d'opérer qui laisse fort à désirer, et qui est d'ailleurs contraire à la charte même des Nations Unies(51).

Le même jour, 4 mars, U Thant présenta au Conseil ses prévisions sur l'établissement de la Force de paix; puis il commença à solliciter les contingents. Mais "il n'y a pas eu de course au drapeau bleu et blanc des Nations Unies"(52), même si l'article 43 de la Charte(53) prévoit que tous les membres se chargeront, si le Conseil de sécurité le demande, de "mettre à sa disposition... des forces armées... en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales". L'article 45 va encore plus loin: il engage les Membres à tenir des

48. Voir French Affairs, no 195, p. 8s.

49. Voir YBUN 1964, pp. 3-60; et J.G. Stoessinger, Financing the United Nations System, pp. 100-139.

50. Les contributions généreuses de ces pays (Autriche, Canada, Grande-Bretagne, Irlande et Nouvelle-Zélande) sont souvent oubliées dans les études et les journaux.

51. U Thant le déplore lui-même dans un de ses rapports, S/5764, par. 127, 15 juin.

52. Paul Martin, D&D no 64/11, p. 2.

contingents d'aviation militaire "immédiatement disponibles". Mais les Nations Unies en sont pas à une violation près de leur Charte.

Dans la formation de l'UNFICYP(54), le secrétaire-général se heurta à quelques refus, des excuses, mais principalement à de l'indécision(55); l'attitude générale en ce qui concerne la crise de Chypre "se caractérise par l'hésitation"(56). Les pays sollicités de l'Amérique du Sud refusèrent parce qu'ils devaient financer leur contingent. En fait les pays ne savaient pas trop à quoi ils s'engageaient. Dans le cas de Suez et du Congo, il s'agissait de revenir au statu quo ante; mais à Chypre, il fallait trouver un nouveau modus vivendi entre les deux communautés chypriotes, d'où l'incertitude de la mission de la Force(57). On confiait à la nouvelle Force "une très lourde responsabilité sans que soit nettement défini un mandat général... jusqu'où elle peut aller, en particulier pour ce qui est de l'emploi de la force"(58).

-
53. Voir L.M. Goodrich, Charter of the United Nations, 2e éd. Art. 43: pp. 281-287; art. 45: p. 288s.
54. United Nations Force In Cyprus. Abréviation officielle de la Force de paix que nous emploierons désormais.
55. L'ONUC a aussi été "improvisée". S/5784, par. 134, 29 juin.
56. Paul Martin, D&D no 64/7, p. 2.
57. Wainhouse, op. cit., p. 456.
58. S/5950, par. 215, 10 septembre.

Quoi qu'il en soit, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Royaume-Uni(59) et la Suède(60) acceptèrent de fournir des contingents. Quant à l'Australie, l'Autriche, le Danemark, la Nouvelle-Zélande et la Suède, ils enverront des policiers ayant pour mission de prévenir les incidents(61). L'Autriche fournira de plus une unité médicale. En outre plus de trente-cinq pays se sont engagés à contribuer aux frais de l'opération(62). Ainsi était constituée la Force chargée "d'enrayer la violence, de réduire la tension et d'établir l'atmosphère de relative tranquillité indispensable à toute solution à long terme du problème de Chypre"(63).

-
59. Les membres permanents du Conseil de sécurité n'avaient pas l'habitude de participer aux Forces de paix. Mais comme les troupes britanniques étaient déjà sur les lieux et jouaient un rôle utile, on les ajouta à l'UNFICYP. Elles furent cependant graduellement réduites à mesure que les autres contingents arrivaient à Chypre.
60. S/5661, 17 avril.
61. On demanda à la R.C.M.P. d'envoyer aussi des agents. S/5679, par. 5, 2 mai; mais on croit que le fait d'échanger leur chapeau pour des bérets bleus eut nui à leur prestige... Hamilton Spectator, 15 avril et Toronto Globe and Mail, 4 avril.
62. Le total des contributions durant le premier mandat a été de \$5,434,890, et pour le second mandat, \$5,000,547. Les Etats-Unis ont fourni \$4,300,000 et le Royaume-Uni, \$2,000,000. Voir S/5910, 21 août. Chypre: \$280,000; la Grèce: \$1,000,000; et la Turquie: \$200,000.
63. Canada, Affaires extérieures, XVII, 5: 172.

Mais la Force n'était pas pour autant prête à opérer, même si la situation devenait plus urgente le 12 mars alors que le Gouvernement turc avertissait formellement le président Makarios d'arrêter "le massacre" des Chypriotes turcs, sans quoi la Turquie interviendrait militairement(64) en vertu du traité de Garantie. Le lendemain, le Gouvernement chypriote demanda la réunion du Conseil de sécurité(65), car la situation dans l'île exigeait sans délai la présence de l'UNFICYP. Le Conseil ratifia le même jour la composition de la Force. C'est cette ratification qu'attendait le Gouvernement canadien pour dépêcher à Chypre son contingent, premier élément de la Force de paix des Nations Unies à Chypre.

-
64. Le secrétaire-général en est informé le lendemain. S/5596, 13 mars. Pour donner plus de poids à cette menace, le Parlement turc autorise le 16 mars, presque à l'unanimité, le débarquement à Chypre de troupes turques. The New York Times, 16 et 17 mars.
65. S/5598, 13 mars.
66. S/5603, 13 mars.

C- L'attitude du Canada

La 2e session de la 26e législature s'ouvrit le 18 février 1964. Le rituel d'ouverture ne se prêtant guère aux choses sérieuses, ce n'est que le lendemain que l'on posa des questions sur les affaires étrangères. M. Pearson y répondit en informant la Chambre que le Gouvernement n'avait encore pris aucune décision quant à l'envoi de soldats canadiens à Chypre. Et s'il devait le faire, le Canada poserait certaines conditions(67): a) Que la Force contribue à assurer la paix et la stabilité dans la région; b) que la durée ne soit pas indéterminée(68) et que parallèlement le médiateur puisse en arriver à une solution dans un temps raisonnable(69); c) que le mandat soit acceptable pour le Gouvernement de Chypre(70); d) que la Force soit associée aux Nations Unies(71); et e) que l'envoi de troupes soit soumis au Parlement(72).

67. Débats 1964, p. 6; Canada et les NU 1964, p. 31.

68. L'ONUC fut en opération du 14 juillet 1960 au 30 juin 1964. Voir plus haut p. 12, note 46.

69. Au cours des deux premières années de la présence de l'O.N.U. en Corée, "la diplomatie ne put jouer qu'un rôle secondaire", Débats 1951, p. 2814; Débats 1952, p. 1074.

70. Le respect de la souveraineté nationale est une condition fondamentale.

71. Lorsqu'il avait été question en janvier d'établir une Force du Commonwealth et de l'OTAN, le Canada avait alors exigé que la force se rattachât aux Nations Unies. Voir Débats, p. 6785. Le Canada avait posé la même con-

Jusqu'au début de mars, les députés s'occupent avec les discours en réponse aux discours relatifs au Discours du Trône et avec les vols d'armes dans les casernes militaires. Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Paul Martin, annonce le 5 mars que "le Gouvernement n'est pas encore en mesure de faire connaître à la Chambre ce qu'il entend faire"(73) au sujet de Chypre. Le Gouvernement attend toujours quoique la résolution adoptée le 4 mars par le Conseil de sécurité réponde aux conditions posées par le premier ministre(74); qu'aucune objection n'ait été formulée par un autre pays de l'OTAN au sujet de la participation canadienne(75); et que le financement et la durée de l'opération ne constituent pas un obstacle pour le Canada(76). Avant de se prononcer, le Gouvernement canadien a demandé certains éclaircissements qui font l'objet d'entretiens avec le représentant du Canada aux Nations Unies, M. Paul Tremblay. Les questions soulevées ont trait à l'organisation, au statut, aux directives, à la liaison et aux attributions de la Force.

-
- dition pour se rendre en Corée, voir Débats, 2e session, 1950, p. 95; historique: pp. 94-97.
72. Le premier ministre n'est pas obligé par la loi de demander l'assentiment du Parlement pour l'envoi de troupes, mais ça lui donne une force morale et politique. The Montreal Star, 21 mars.
73. Débats, p. 602. T.R. Fehrenbach prétend qu'à la première demande du S.-G., le Canada refusa d'envoyer des troupes, mais qu'il changea d'idée par la suite. Voir This Kind of Peace, New York, McKay, 1966, p. 357. L'A. ne donne aucune source.
74. Débats, p. 603.

Pendant ce même temps, le secrétaire-général U Thant poursuivait ses consultations avec les pays invités à fournir des contingents à l'UNFICYP. Le financement demeurait le principal obstacle à la création de cette Force et M. Thant devait concentrer tous ses efforts sur l'établissement d'une caisse alimentée par des dons(77).

Ce n'est que le 12 mars que le premier ministre informe la Chambre que les entretiens avec le secrétaire-général sont terminés et annonce que le Canada participera à la Force(78). M. Pearson montre(79) alors que les conditions posées par le Canada le 19 février sont remplies sauf la nomination du médiateur qui est retardée(80). Il ajoute que le Canada consent à fournir un bataillon ainsi que des troupes auxiliaires. Mais le Gouvernement ne peut soumettre l'envoi de la Force au Parlement tant qu'elle n'a pas été officielle-

75. Débats, p. 654.

76. Ibid., p. 763; voir aussi p. 719, 832 et 864.

77. Ibid., p. 832. "Le nerf de la paix — comme de la guerre — reste encore... l'argent." Cyrille Filteau dans La Presse, 14 mars.

78. Débats, p. 864. Entre la résolution du Conseil de sécurité et la décision du Canada: huit jours. En 1950, le Gouvernement mit exactement un mois à se décider quoique les journaux "tempêtaient contre l'apparente inaction du Gouvernement". Voir H.F. Hood, Singulier champ de bataille, p. 25.

79. Débats, p. 864ss.

80. M^r Sakari Tuomiojo est nommé médiateur le 26 mars.

ment constituée par le Conseil de sécurité(81). Cependant le Canada envoie(82) le lendemain un groupe d'avant-garde (83) à Chypre en mission de reconnaissance pour accélérer et faciliter les mesures que l'on pourrait avoir à prendre. Cette mission était le premier signe tangible qu'une Force des Nations Unies serait véritablement envoyée à Chypre(84).

La Chambre est invitée à se prononcer sur l'envoi de soldats canadiens dans la soirée du vendredi 13 mars(85). L'événement souleva un intérêt limité chez les députés de tous les partis puisque seulement 90 sièges sur 265 étaient occupés(86). Les partis d'opposition, sauf certains membres du Ralliement des Créditistes, appuient le Gouvernement(87). Ces créditistes soutiennent(88) que le Gouvernement est plus intéressé par les problèmes extérieurs que par les questions internes comme le chômage. M. Caouette se demande pourquoi

81. Débats, p. 910.

82. Ibid., p. 935.

83. Voir plus loin p. 30 et 32.

84. Sunday Times, 15 mars. Voir P. Martin dans Affaires extérieures, XVI, 8: 381-385.

85. Débats, pp. 954-971. Toronto Globe and Mail, 14 mars.

86. Le Soleil, 14 mars.

87. Débats, pp. 935-937. et 961-970. Lors du conflit coréen, l'Opposition avait été quasi unanime à appuyer sans équivoque le Gouvernement. Voir Débats 1950, p. 4501s. et 4510. De même la presse du pays, sauf le Devoir, 12 septembre 1950 et le Soleil, 30 juin 1950 qui firent entendre une note de désapprobation.

88. Débats, p. 937.

"... cet empressement du Canada de toujours devancer les autres quand il s'agit de se mêler des affaires des autres!"(89)

Le débat général commence avec une chicane de procédure à l'effet que l'on ne peut présenter une motion sans avoir obtenu au préalable, le consentement unanime de la Chambre(90). Puis le premier ministre présente la motion(91). Si son discours est un modèle de psychologie parlementaire, il est loin cependant d'être exhaustif quant aux motifs du Canada pour envoyer un contingent à Chypre. Le Canada participe à la Force parce qu'il veut rétablir la paix dans un pays du Commonwealth pour "toutes sortes de raisons d'ordre humanitaire "(92); et comme membre de l'O.N.U., le Canada est tenu de participer aux opérations de paix. Le problème chypriote, selon M. Pearson, ne se règlera que dans "une atmosphère de modération et de compromis, libre de toute violence et effusion de sang"(93). La Force parviendra peut-être à détendre

89. Débats, p. 996. Malheureusement les quelques isolationnistes de 1950 furent aussi des députés du Québec. Voir Débats 2e session 1950, pp. 192, 202-206, 246-248 et 255-257.

90. Débats, p. 954s. Une "orgie du Règlement" devait dire un député (p. 968). M. Gilles Grégoire présenta à la séance suivante une motion de censure à l'endroit de l'Orateur suppléant (p. 974s.) laquelle fut discutée (pp. 1268-1288 et 1298-1303) et fut naturellement rejetée quoique tous admirèrent leur tort.

91. Débats, pp. 954-960.

92. Ibid., p. 957.

93. Loc. cit.

suffisamment l'atmosphère pour qu'un médiateur puisse trouver une solution. Sur les questions fondamentales en jeu dans le différend chypriote, le Gouvernement canadien a adopté le principe de ne pas se prononcer afin de conserver une "réputation de stricte impartialité"(94).

Le premier ministre ajoute que le contingent canadien sera formé(95) du 1er Bataillon du Royal 22e Régiment et d'un escadron de reconnaissance du Royal Canadian Dragoons. On fournira aussi des éléments d'appui administratif et logistique. Ce contingent devrait comprendre 1050 officiers et soldats ainsi qu'un élément de l'Aviation d'une centaine d'hommes(96).

Le Canada a toujours professé que "le financement des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix devrait être collectivement à la charge de tous les Etats mem-

-
95. Débats, p. 958. Le P.M. parle du 2e (sic) Bataillon. La version française du Hansard lui fait dire aussi 'escadrille' (sic) à la place d'escadron; mais voir House of Commons Debates, p. 914.
96. En Corée, le Canada a fourni en tout 4,350 marins, 21,940 soldats et l'escadrille no 426. Voir Le Canada et les NU 1952-53, p. 8s. Il y a quelques erreurs statistiques que l'on corrigera avec Hood, op. cit., p. 257. Au Congo, 248 militaires, Débats, p. 270. Dans le cas de Chypre, le décret du Conseil no 389/1964 du 14 mars fixe un maximum de 1200 militaires.
94. D&D no 64/36, p. 8.

bres"(97). Mais comme la situation est urgente, le Gouvernement a décidé "d'assumer pour une période de trois mois tous les frais de transport à Chypre de nos hommes et de notre matériel"(98). L'estimation s'élève à environ 2.6 millions de dollars.

M. Pearson termine en rappelant que le Canada aura une fois de plus la fierté et le privilège de participer à cette sorte de responsabilité internationale qui est de préserver la paix dans le monde. Il mentionne enfin la nécessité d'une force permanente de paix au service des Nations Unies(99).

Il faut attendre une conférence prononcée le 4 mai par M. Martin(1) pour connaître clairement les mobiles de la participation du Canada à l'UNFICYP. On peut les classer ainsi:

-
97. Débats, p. 959. Voir aussi Le Canada et les NU 1964, p. 33; et l'appendice "B".
98. Débats, p. 959.
99. Ce projet intéresse particulièrement le premier ministre qui en traitera à de nombreuses reprises au cours de l'année. Voir le discours prononcée à l'Université de Carleton dans A. Cordier et W. Foote, The Quest for Peace, pp. 99-133.
1. Devant l'Association pour les Nations Unies (section d'Ottawa), D&D no 64/11, 5p.

a. La nécessité d'une action internationale pour maintenir la paix à Chypre. La sécurité du Canada et ses intérêts fondamentaux sont sensibles à tout conflit, où qu'il se produise dans le monde. Les opérations internationales pour le maintien de la paix "constituent la seule méthode pratique pour régler les différents régionaux susceptibles de dégénérer en une guerre"(2).

b. L'avenir des Nations Unies était en jeu. Si l'O.N.U. n'était pas intervenue, elle aurait vu son crédit gravement entamé. La paix exige une vigilance constante et une disposition aux sacrifices nécessaires(3).

c. L'OTAN, élément essentiel de la défense occidentale, était en danger du fait de la désunion et d'une instabilité persistante en Méditerranée orientale(4).

d. Chypre et la Grande-Bretagne étant membres du Commonwealth, le Canada ne peut rester neutre devant leurs difficultés. Le Royaume-Uni réclamait "une aide urgente pour ses

2. Débats, p. 763. Même ligne de conduite en 1950. Voir Débats 1950, p. 4517.

3. M. Drew avait apporté cet argument pour appuyer le Gouvernement en 1950. Voir Débats 1950, p. 4586.

4. Débats, p. 5808s. Les Etats-Unis insistent beaucoup là-dessus. Voir la lettre du président Johnson au P.M. Inonu en date du 5 juin, 3e par. citée dans The Problem in Perspective, p. 31.

troupes surmenées et épuisées à force de tenter de sauvegarder la paix"(5).

e. Les souffrances du peuple chypriote sollicitent l'attention de quiconque croit à l'humanité et à la dignité de l'homme. Une guerre civile est davantage affreuse lorsque les deux parties en cause sont appuyées par d'autres Etats(6).

La promptitude(7) manifestée par le Canada pour participer à la Force a déclenché par la suite la participation d'autres pays. Si le Canada n'avait pas adopté cette position, "il n'y aurait pas eu de Force"(8). Les Canadiens arrivèrent rapidement sur place tandis que les autres contingents(9) continuaient à discuter sur ce que serait leur rôle et ce qu'ils devraient faire exactement(10). Si la Force des Na-

-
5. Débats, p. 6785. La visite du P.M. britannique à Ottawa ne semble pas étrangère à la décision du Canada. Ce service au Commonwealth est aussi une excellente raison d'intervenir pour M. Diefenbaker, Débats, p. 961.
 6. Débats, p. 957.
 7. Moins de trois jours après l'invasion de la Corée du Sud, les Etats-Unis avaient pris la responsabilité d'intervenir au nom des Nations Unies. Voir W.E.C. Harrison, Canada in World Affairs, 1949 to 1950, p. 264.
 8. P. Martin dans Débats, p. 6185; aussi p. 5423.
 9. Sauf les troupes anglaises déjà sur les lieux depuis janvier 1964.
 10. Voir M.P. Dean, Vu de Washington dans La Presse, 26 mars. Les autres contingents devaient prendre de un à deux mois avant de devenir opérationnels.

tions Unies a pu finalement être complétée, c'est dû pour une grande part aux innombrables efforts personnels de M. Martin qui tenta inlassablement de convaincre les autres pays du Commonwealth à participer à l'UNFICYP(11). Ces tergiversations des Nations Unies ont d'ailleurs permis de mesurer leur degré d'efficacité.

La presse canadienne se montra très favorable à la décision du Canada(12) de même que la presse américaine dans l'ensemble(13). Mais si le contingent canadien se rend à Chypre avec une fierté non dissimulée, "le peuple canadien, comme devait le rappeler M. Douglas au cours d'un débat, ne doit se faire aucune illusion sur l'entreprise ingrate, dangereuse et décourageante qui commence".

-
11. Toronto Globe and Mail, 17 mars. M. Pearson le souligna publiquement, Windsor Star et Toronto Daily Star, 14 mars. M. Martin demeurerait "un modèle de réserve et de prudence diplomatiques", C. Filteau, Après avoir tergiversé le Canada s'en va-t-à Chypre dans La Presse, 14 mars.
 12. Voir par exemple les éditoriaux suivants: Toronto Star et The Gazette, 14 mars; Windsor Star et Toronto Telegram, 16 mars; Ottawa Citizen, 17 mars; et Brendon Sun, 30 mars. Pour la presse de langue française, voir Quebec Views dans The Sault Daily Star, 1er avril.
 13. Voir US Press Comments dans The Montreal Star, 10 avril.

D- Le Bataillon de secours

Depuis 1961, le Canada tient un bataillon de l'Armée régulière au service des Nations Unies. En plus de l'entraînement individuel et collectif qui occupe tout bataillon d'infanterie ainsi que les manoeuvres d'été au camp Gagetown, ce bataillon de secours effectue plusieurs exercices(14) afin de régler les problèmes que pose un déplacement rapide dans un pays éloigné. Les communications font également l'objet d'une attention particulière, car les opérations de police internationale peuvent avoir lieu dans des territoires souvent démunis ou désorganisés(15). Cette unité est aussi spécialement entraînée pour des fonctions telles que la direction de la circulation et le contrôle des foules, la protection des biens, les fonctions d'escorte, les enquêtes, etc.

Le 1er Bataillon du Royal 22e Régiment assume le rôle de bataillon de secours au service des Nations Unies le 5 avril 1961(16). L'unité reçoit alors la priorité dans l'équi-

14. Entre autres QUI VIVE I et II en mai et décembre 1962. Voir R22eR, Activités 1961, p. 23 et Activités 1962, p. 19.

15. Le Canada fournit à cette époque un grand nombre de signaleurs à la Force des Nations Unies au Congo.

16. Débats 1964, question no 495, p. 1528.

pement et le personnel(17), ce qui lui permet d'être au cours de 1961 et 1962 avec le lieutenant-colonel P.-E. Chassé, probablement l'unité la mieux entraînée et la plus efficace de l'Armée canadienne. Mais le Gouvernement canadien semble se désintéresser par la suite de son bataillon de secours, de sorte qu'il perd cette priorité en même temps qu'il change de commandant. Cependant on n'en continue pas moins à s'entraîner.

L'exercice QUI VIVE III(18) qui comprend le transport de tout le bataillon commence le 5 juin 1963 alors que les premiers groupes quittent l'Ancienne-Lorette à bord de Yukons de l'A.R.C. Pendant dix jours, les départs se succèdent, les troupes se rendant à Rivers (Manitoba) où a lieu la correspondance du personnel et du matériel des C-106 aux C-130 lesquels amènent ensuite les troupes aéroportées au Camp Wainwright (Alberta). Ce pont aérien simule un mouvement global de troupes dans le cadre des Nations Unies.

-
17. Le bataillon ne garde que les militaires spécialisés et sans problèmes matrimoniaux, financiers ou autres, ce qui amène une grande mobilité dans son personnel. Entrevue du lt-colonel M. Kolesar, 3 août 1967. En 1961, 21 officiers sont permutés, Activités 1961, p. 25; au cours de 1962, la liste nominative subit plus de 200 ratures et 300 additions dont 28 permutations chez les officiers et 32 chez les sous-officiers; le bataillon change en outre de commandant, de commandant-adjoint et de sergent-major régimentaire, Activités 1962, p. 23; et en 1963, il y a 42 permutations chez les officiers et 8 chez les gradés, Activités 1963, p. 21s.
18. Activités 1963, p. 15.

Puis c'est l'exercice VOL OUEST(19) d'une durée de cinq jours au cours desquels le bataillon est appelé à mettre à profit les leçons apprises durant l'année quant au maintien de l'ordre, la poursuite et la mise aux arrêts des terroristes, les responsabilités d'escorte et toutes les tâches s'y rattachant. Lors de cet exercice, le Vingt-Deuxième joue le rôle des troupes de sécurité de l'O.N.U., assignées à un pays en proie à des troubles intérieurs et dans un état de chaos presque complet. Le "chaos" est assuré par les soldats du 2e Bataillon des Queen's Own Rifles, stationnés à Calgary et simulant une populace agitée. C'était le premier exercice du genre au Canada. Parmi les exercices pratiqués, il faut mentionner les "balayages" anti-terroristes, le contrôle des foules, les opérations de couvre-feu et le dressage de barricades sur les routes.

Le Vingt-Deuxième étant toujours bataillon de secours en 1964, c'est naturellement cette unité que le Gouvernement canadien devait envoyer s'il décidait de participer à l'UNFICYP. Cette participation devenant de plus en plus probable,

-
19. Activités 1963, p. 13 et 16; Amicale, XVII, no 9: 3; et Armée canadienne, Bilan de l'année 1963, janvier 1964.
 20. Activités 1964, p. 28 et Quebec Chronical Telegraph, 21 février. Le 1er Bn des Canadian Guards prit ensuite la relève comme bataillon de secours des N.U. au Canada.

le bataillon subit un entraînement intensif en rapport avec les opérations de paix, au cours de la dernière semaine de février et jusqu'à son départ en mars(20). Les soldats s'exercent sur la façon d'arrêter les combats de rue et de se porter rapidement vers le lieu d'un accrochage, en insistant sur le contrôle de la population et l'organisation(21). Parallèlement à cet entraînement, les soldats reçoivent des cours sur l'aspect militaire, le développement et la détériorisation de la situation chypriote; l'étude de la mentalité des Chypriotes grecs et turcs est aussi au programme. Mais d'une façon générale, les troupes ont besoin avant tout d'une grande faculté d'adaptation.

Depuis le 6 mars, les lignes télégraphiques transmettent de précieux et longs messages, mais personne ne semble connaître le sort du bataillon. Pendant une semaine, les membres du Vingt-Deuxième ne savent où donner de la tête: doivent-ils faire les préparatifs finals ou attendre encore quelques jours? Le 12 mars à 22h 40(22), le lieutenant-colonel Woodcock reçoit un appel téléphonique l'avisant d'être prêt à partir avec son groupe de commandement le lendemain à 11 heures. Mais comme il appartient encore au Gouvernement canadien de prendre la décision finale, il n'est pas impossible que le groupe rebrousse chemin au-dessus de l'Atlantique.

21. La Presse, le 14 mars.

22. JOP, 12 mars.

Après trois années d'attente et une semaine d'émotions fortes, de conciliabules diplomatiques et de nervosité, enfin le grand jour: à 3h 15 le vendredi 13 mars 1964(23), le 1er Bataillon du Royal 22e Régiment reçoit l'ordre officiel de son départ pour Chypre. En l'absence du commandant, c'est son adjoint, le major Michel Kolesar, qui a la responsabilité de la fermeture des quartiers et du départ du bataillon(24). Dès lors une activité intense règne partout dans le Camp Valcartier. Les soldats circulent d'une baraque à une autre pour y recevoir une série d'inoculations, l'équipement de combat et une dernière solde(25). Malgré un air sérieux, les soldats sont excités de joie devant ce départ; "les Vandoos auraient été même déçus s'ils n'étaient pas partis(26)". La perspective d'action les enivrait, car c'était pour cela qu'ils avaient été entraînés depuis trois ans comme unité d'alerte. La plupart de ces soldats d'élite n'ont jamais servi en de-

-
23. JOP, 13 mars et Activités 1964, p. 29. A noter que le débat en Chambre ne prendra fin qu'à 22h le même jour.
24. Pour accélérer la procédure administrative, la Région militaire du Québec délègue à Valcartier l'efficace major R. Bérubé.
25. Ils sont payés en dollars américains comme les militaires canadiens en Allemagne, L'Événement, 16 mars. Une fois bien installés à Chypre, ils seront payés en devises locales, conformément à la politique de l'O.N.U., La Presse, 18 mars et Débats, p. 1216.
26. Lt-général G. Walsh, chef de l'E.M.G. de l'Armée, dans Le Soleil, 18 mars.

hors du Canada, et une trentaine d'entre eux n'ont que dix-huit ans; mais "tous sont en grande forme physique et psychologique"(27).

L'opération SNOW GOOSE(28) comportant l'envoi du 1er Bataillon à Chypre commença le 13 mars avec le départ(29) pour Nicosie d'un détachement de reconnaissance d'une trentaine de militaires commandés par le colonel Edward Amy. Le lieutenant-colonel J.A.O. Woodcock, le major Roger Boucher et le capitaine Dany Kay, tous du Vingt-Deuxième, sont aussi du groupe. Le lendemain, les premiers éléments du bataillon prennent place(30) à bord d'avions Hercule et Yukon de l'escadrille Husky de l'Aviation royale canadienne, en groupes détachés et complètement autonomes aux points de vue armement, administration et ravitaillement, de manière à ce qu'ils soient en mesure d'entrer immédiatement en action dès leur arrivée dans l'île. L'unité apporte en avion l'équipement normal d'un bataillon d'infanterie sauf ses véhicules lourds. Sous la responsabilité du capitaine Claude

-
27. Colonel M. Lahaie dans Quebec Chronicle Telegraph, 2 avril.
28. Débats, p. 911; Windsor Star et Ottawa Journal, 16 mars. Major E.C. Luxton, Chypre: L'opération SNOW GOOSE dans Journal de l'Armée canadienne, XVIII, 1: 4-12.
29. JOP, 13 mars et Activités 1964, p. 29s.; L'Événement, 14 et 16 mars.
30. JOP, 21 mars; La Presse, 14 et 16 mars; Toronto Star, Le Soleil et Quebec Chronicle Telegraph, 16 mars.

Binette et du sergent J.-P. Pelletier, les mouvements par air(31) ont été complétés en sept jours; rarement on avait vu autant d'efficacité dans le Camp Valcartier. D'autre part, le porte-avions BONAVENTURE quitte Halifax le 18 mars avec 95 militaires, 54 véhicules dont 16 autos blindés "Ferret", des Royal Canadian Dragoons, et 92 tonnes de marchandises (32); le navire devait arriver à Chypre le 30 mars(33).

La participation du Royal 22e Régiment à la Force de paix s'établit comme suit(34): 893 militaires, 76 jeeps, 73 remorques légères, 7 véhicules blindés destinés à la reconnaissance, 2 camions 3/4 de tonne, 5 camions citernes pour le ravitaillement en eau potable, 2 unités de transmissions et 2 immenses générateurs. Le contingent canadien comprend en outre 150 militaires des Royal Canadian Dragoons.

En inspectant les troupes sur leur départ(35), le général Georges Vanier, colonel du Régiment, avait précisé les exigences de la mission qui les attendait: "Le maintien de la paix demande de fortes qualités de tête et de coeur —

-
31. Les avions font le voyage en 16 heures et l'itinéraire comprend un arrêt à Marville, en France, et à Athènes.
 32. Débats, p. 6808.
 33. La Presse, 31 mars.
 34. L'Action, 24 mars.
 35. JOP, 15 mars; L'Evénement, 16 mars.

jugement, courage, fermeté, patience et mansuétude... Là-bas, chaque soldat sera en quelque sorte un ambassadeur du Canada(36)."

34. L'Amicale, avril 1964, p. 12; La Presse et Le Soleil, 16 mars.

Chapitre 1er: L'APPRENTISSAGE

La petite île de Chypre (3,572 milles carrés) est située(1) à l'extrémité nord-est du bassin méditerranéen et son relief est tourmenté avec la longue chaîne de Kérynia au Nord, le gros massif de Troodos au Sud-Ouest, et entre ces hauteurs, la vaste plaine de la Messorée; la surface forestière couvre 19% de la superficie de l'île. La capitale est Nicosie (104,000 avec les faubourgs); les autres villes principales et centres administratifs des districts sont: Limassol (47,000), Famagouste (39,000), Larnaca (20,000), Paphos (9,000) et Kérynia (4,000). Le climat sec et ensoleillé cause de graves problèmes d'eau.

La population(2) de 591,000 habitants se partage(3)

-
1. Voir la carte de Chypre, appendice "F". Chypre est à 40 milles de la Turquie, à 60 milles de la Syrie et à 500 milles de la Grèce. Voir Chypre en bref, Bureau d'Information publique de Nicosie, juin 1966; Benoît Brouillette, Chypre: une brève description géographique dans La Presse, 22 juin; Le Soleil, 3 juillet et La Presse, 22 mai.
 2. Au 31 décembre 1963, YBUN 1963, p. 681; 588,000 au 31 décembre 1964, YBUN 1964, p. 579; 598,000 au 31 décembre 1965, YBUN 1965, p. 801. Pour tout ce qui regarde les statistiques, voir Recensement de la population et de l'Agriculture 1960, vol. 1.
 3. Il y a aussi environ 30,000 Anglais, Arméniens, Levantins, etc., Cyprus 1959 (Colonial Reports), p. 16.

entre une communauté d'origine grecque (78%) de religion grecque-orthodoxe, et celle d'origine turque (18%) de religion musulmane. Les Chypriotes vivent dans six cent vingt villages éparpillés ici et là où le café est le centre de la vie communautaire. Le grec est parlé par 82% de la population et le turc est la langue maternelle des autres. Environ 70% des élèves quittant les écoles primaires s'inscrivent dans les écoles secondaires ou techniques.

L'île est un pays essentiellement agricole et plus de 40% des habitants dépendent directement de l'agriculture(4). Les fruits(5), les légumes(6) et les produits vinicoles(7) forment 50% des exportations; l'autre 50% provient du sous-sol avec les minerais de cuivre, de pyrite de fer, d'amiante et de chrome. Chypre ne possède pas d'industrie lourde, mais une grande variété d'industries légères de fabrication qui occupent 20% de la main d'oeuvre; elle manque cependant de sources d'énergie et de matières premières(8). Chypre doit

-
4. Voir D. Christodoulou, The Evolution of the Rural Land Use Pattern in Cyprus.
 5. Agrumes, oranges, citrons et pamplemousses, etc.
 6. Pomme de terre, caroubes, olives, carottes, etc.
 7. L'île produit d'excellents vins de Xérès, des boissons alcoolisées et des vins de table; le plus renommée est la Commanderie sucrée qui est fabriquée depuis le temps des Croisades.
 8. Voir A.J. Meyer, The Economy of Cyprus.

faire face à un déficit de sa balance commerciale dans l'ordre de 51.4 à 25.3 millions de livres sterlings en 1963. L'aide extérieure lui vient surtout de l'Angleterre, son principal client (70%) et fournisseur (33%), et cela explique que le pays devenu indépendant s'est empressé d'adhérer au Commonwealth. Le tourisme s'est assez bien développé, car l'île est un musée en plein air de toutes les civilisations de la Méditerranée.

L'arrivée de l'avant-garde des soldats canadiens le 14 mars sembla calmer les Chypriotes qui accueillirent amicalement le groupe de trente-deux hommes(9), de même que les soldats britanniques et le major-général Flores de Piva Chaves, du Brésil, commandant intérimaire de la Force, qui étaient à l'aéroport. Au fur et à mesure qu'ils arrivaient du Canada, les soldats s'installaient au Camp Troodos(10), à moins de dix milles de Nicosie. Le bataillon fut immédiatement placé sous le commandement du général de brigade R.C. Gibbs, de la 16e Brigade de parachutistes britannique, lequel "renferma" les troupes au Camp Troodos afin qu'elles ne soient montrées au public qu'une fois prêtes à entrer en opération.

Entre temps, le bataillon subit une inspection dans le but de découvrir si quelque intrus ne s'était pas glissé dans le camp(11). Les soldats demeuraient un peu nerveux parce qu'on ne leur avait assigné aucune fonction, même transitoire (12); tout le monde attendait l'arrivée du commandant de l'UNFICYP, le lieutenant-général P.S. Gyani, de l'Inde(13).

9. The Montreal Star, Toronto Star et The Globe and Mail, 16 et 17 mars.

10. JOP, 16 mars.

11. Le BONAVENTURE trouva deux militaires "non invités" à Chypre dans ses cales.

12. La Presse, 23 mars.

13. Ce dernier est nommé le 25 mars et il prend son commandement le 27.

Aussitôt que les Nations Unies et le président Makarios se sont temporairement entendus sur le rôle des Casques bleus, les Canadiens peuvent commencer à patrouiller. Les deux premières patrouilles officielles ont lieu le 21 mars avec la mission "de faire voir le drapeau de l'O.N.U. et de montrer au gens que les Bérêts bleus sont arrivés"(14), présence nouvelle pour les Chypriotes. Le premier groupe, sous le commandement du capitaine Dany Kay, visite la ville de Kérynia; les habitants de cette région se montrent aimables et heureux de voir les soldats canadiens. La seconde patrouille, confiée au capitaine T. Champagne, se dirige vers Palekhorí (15); afin de manifester leur joie et leur appréciation, les villageois lui remettent un bouquet de fleurs. Au passage des patrouilles dans les différents villages, les femmes, les jeunes gens et les enfants s'alignent le long de la route et crient joyeusement "U.N. - Canada - U.N."(16). Armés de carabines, de caméras et de jumelles, les Canadiens effectuent le lendemain une patrouille de quatre-vingt-dix milles en direction de Kérynia en passant par Myrtou. Au départ de la patrouille à Nicosie, un individu s'élance d'une station de service pour informer les occupants d'une jeep que sa station sera ouverte 24 heures par jour et qu'il acceptera les cartes

14. JOP, 20 et 21 mars; Quebec Chronicle Telegraph, 21 mars.

15. Dimanche-Matin, 22 mars.

16. JOP, 21 mars; La Presse, 23 mars.

de crédit canadiennes. Partout encore les soldats sont l'objet d'un accueil chaleureux de la part des Chypriotes(17), car ces derniers mettent beaucoup d'espoir dans la Force de paix des Nations Unies(18).

Le diplomate finlandais Sakari Tuomiojo est nommé chef de la médiation du conflit à Chypre le 25 mars(19). Mais les parties intéressées ne s'entendent pas sur le rôle précis du médiateur. Dans l'opinion des Chypriotes grecs, le premier rôle du médiateur est d'abroger les traités de 1960. Ceux-ci, signés par la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie, donnent à cette dernière le droit d'intervenir dans les affaires de l'île(20). D'après les Chypriotes turcs, la première tâche du médiateur est de trouver une base d'entente permanente entre les deux communautés. Cette mésentente sur le mandat même du médiateur ne fait qu'illustrer la difficulté de l'aspect politique du problème chypriote.

Le commandant de la Force de paix, le lieutenant-général P.S. Gyani, arrive à Chypre le 26 mars(21), accompagné

17. La Presse, 23 mars.

18. The Montreal Star, 18 mars.

19. S/5625, 25 mars.

20. C'est ce droit qui encourage la minorité turque à poursuivre la résistance, Daily Telegraph, 25 mars.

21. Le Gouvernement de Chypre lui souhaite officiellement la bienvenue, Cyprus Mail, 28 mars; The Observer, 29 mars.

par le colonel E.A. Amy, commandant du Contingent canadien. Le général s'entretient d'abord avec les officiers et les sous-officiers, en insistant sur la patience qu'exigera leur tâche(22). Et pour les journalistes, il précise la mission des Nations Unies à Chypre: "Notre unique objectif est de faire tout ce qui est possible pour aider les Chypriotes, en empêchant la reprise des hostilités et en leur permettant de résoudre leurs problèmes constitutionnels dans des conditions pacifiques(23)". Le même jour, les premiers éléments des troupes suédoises et finlandaises arrivent à Nicosie(24).

L'UNFICYP devient opérationnelle à 5 heures le 27 mars (25); et à midi, le 1er Bataillon du Royal 22e Régiment est en place et assume l'entière responsabilité de son secteur (26), un périmètre de 230 milles carrés. Les compagnies "A" et "B" sont placées directement sur la Ligne verte, dans les faubourgs de Neopolis et de Trackhonas. La compagnie "C" veille sur la ville de Kérynia et les environs, ainsi que sur le château St-Hilarion(27). Le bataillon doit aussi patrouiller

-
- 22. JOP, 26 mars; The New York Times, 27 mars; The Montreal Star, 28 mars.
 - 23. L'Action et La Presse, 28 mars.
 - 24. La Presse, 28 mars.
 - 25. S/5593, add. 3.
 - 26. JOP, 27 mars.
 - 27. Cyprus Mail, 29 mars.

les secteurs "B" et "H" du district de Nicosie. L'échelon administratif d'appui est établi au Camp Troodos. La compagnie de soutien, qui a subi son sort habituel, est dispersée dans toutes les compagnies(28). Son commandant, le major Roger Boucher, a été précédemment nommé officier des opérations du bataillon.

Lors de la déclaration de la trêve en décembre 1963, et avec l'assentiment des deux communautés chypriotes, le major-général Young, commandant des forces britanniques à Chypre, traça une zone neutre qui divisait les quartiers de Nicosie tenus par les Chypriotes grecs et turcs. Cette zone, appelée "Ligne verte", traverse au hasard des rues le centre de l'ancienne ville fortifiée autour de laquelle la ville moderne s'est développée. Cette ligne fut tracée sur la carte topographique avec un crayon vert, d'où le nom de "Ligne verte" (29). Celle-ci doit théoriquement avoir cent verges de largeur, mais nul ne respecte ces prescriptions; à certains endroits les tireurs grecs et turcs sont à vingt-cinq verges les uns des autres(30).

28. La 4e compagnie de fusilliers, demeurée au Canada, fut versée dans les deux autres bataillons; un escadron des Dragoons la remplace. Interview du major R. Boucher, urban no 6.

29. Entrevue du major R. Boucher, le 4 février 1966.

30. La Presse, 12 mai.

La compagnie "A"(31) sert ni plus ni moins de coupe-feu et d'arbitre entre les positions chypriotes installées un peu partout de chaque côté de cette Ligne verte dans le quartier Neopolis de Nicosie. Comme les Britanniques l'ont fait avant l'arrivée des Canadiens, elle a installé des postes de garde, et, 24 heures par jour, des soldats sont à l'affût, prêts à intervenir. Le feu des deux factions qui éclate à certaines occasions fait rarement des victimes, car on tire beaucoup plus pour faire du bruit et faire savoir qu'on est là, que pour blesser et tuer(32). De toute façon, les Chypriotes ne savent pas tirer et ne peuvent faire mieux. Les soldats grecs ont expérimenté une nouvelle manière de maintenir une atmosphère tendue: ils ont enregistré des bruits de mitrailleuses et de carabines. C'est plus économique ainsi(33).

-
31. Pour avoir une idée de la routine et de l'organisation du R22eR à Chypre, voir les reportages avec photos suivants: Rémy D'Anjou, Les Canadiens à Chypre, les 5, 6, 8, 9, 11 et 12 mai dans l'Action; Pierre Pourchelle, titres divers dans l'Événement, 6, 7, 8, 9 et 11 mai; Mae Edwards, titre divers dans Quebec Chronicle Telegraph, 21, 22 et 23 mai; Pierre O'Neil, Le 22e à Chypre dans La Presse, 12, 13, 14 et 15 mai. La qualité de ces reportages honore la presse québécoise. Voir aussi la série de Ben Malkin dans l'Ottawa Citizen de juin; la série de Charles King dans divers journaux en avril et mai; la série de Kenneth Mackenzie dans des journaux britanniques et canadiens pour la période; et Bert Burgogne, The Canadians in Cyprus dans divers journaux en juillet.
32. Entrevue du lieutenant J. Grenier, le 7 janvier 1966.
33. The Daily Telegraph, 25 mars.

Lorsque les Canadiens interviennent, ça ne veut pas dire que la bataille va cesser immédiatement. Pour arrêter une fusillade, par exemple(34), le commandant de la compagnie, le major Phil Plouffe, se rend discrètement chez le chef du clan tandis que son adjoint, le capitaine Trefflé Champagne, va chez le chef adverse. Et puis là, on palabre. Les chefs n'acceptent pas de discuter sans d'abord offrir du café ou du jus que l'on déguste tranquillement. Le plus difficile est d'ailleurs de se mettre au rythme lent de la vie orientale qui prévaut à Chypre. Puis on en vient aux choses sérieuses, et les négociations, si elles sont toujours empreintes de bonhomie et d'affabilité, durent pendant que les détonations claquent au dehors. Il faut ajouter que c'est évidemment toujours "le camp d'en face" qui a commencé, qu'il y a beaucoup de munitions gâchées, de vieilles armes, que le tir est souvent imprécis et qu'il y a généralement plus de bruit que de mal(35).

En plus d'empêcher les Chypriotes de faire feu, les soldats doivent veiller à ce que ces derniers cessent d'avancer et d'ériger des barricades de plus en plus près de la Ligne verte. Si par malheur, des Chypriotes grecs avancent de

34. Le Soleil, 8 mai.

35. L'Action, 8 mai.

quelques pieds et se construisent une position, les Chypriotes turcs font la même chose quelques minutes plus tard. Ce continuel mouvement, s'il n'est pas empêché peut devenir dangereux, car plus les deux clans se rapprochent, plus le danger de fusillade est grand. Quand les Chypriotes se rapprochent ainsi, il faut persuader les parties en cause de regagner les positions initiales. Cela réussit presque toujours, mais seulement après de longues discussions durant lesquelles on emploie plus que souvent des arguments réellement enfantins; c'est avec ces derniers qu'on a le plus de succès. Pour faire face à ces situations au caractère particulier, la compagnie a placé des observateurs dans chaque camp afin de surveiller les mouvements des combattants et surtout les déplacements de leurs chefs. De plus, le major Plouffe a un téléphone qui le relie non seulement à ses commandants de pelotons, mais aussi aux chefs grecs et turcs. Dans la ville en général, les Chypriotes turcs contrôlent l'aqueduc alors que les Chypriotes grecs sont maîtres de l'électricité.

Dans le secteur de Trakhonas, en banlieue de Nicosie, où les Chypriotes turcs éprouvent une certaine assurance du fait de la présence du contingent national turc, c'est la compagnie "B", sous les ordres du major Robert Therriault,

qui surveille cette partie de la Ligne verte, avec les mêmes problèmes de négociation. La compagnie occupe aussi l'escarpement de Pork Chop Hill que les soldats du lieutenant Yvon Blanchard ont baptisé "Côte sale" en raison des déchets et de la porcherie qui s'y trouvent(36). Les Chypriotes grecs venaient s'installer sur ce point dominant et canardaient les bergers chypriotes turcs dans la plaine. Les soldats ont entouré cette butte d'un double rouleau de fil de fer barbelé afin d'en interdire l'accès, et y ont installé trois postes de mitrailleurs avec un lance-fusées. Cet endroit domine une bonne partie de la ville de Nicosie et donne une excellente vue sur toute la plaine qui s'étend jusqu'aux montagnes de Kérynia.

A environ un mille du PC de la compagnie "B", le capitaine G. Francoeur, l'adjoint, occupe avec un peloton de soutien une minoterie abandonnée de six étages, la plus importante du Moyen-Orient. La minoterie et la boulangerie adjacente, dévastées lors des combats, ont changé de mains plusieurs fois. Une partie de la boulangerie a été aménagée en salle de réunion. Du toit, on découvre une grande partie de l'île de Chypre et l'on a une bonne idée des positions des

36. Le Soleil, 18 avril; Quebec Chronicle Telegraph, 20 avril; et La Presse, 29 avril.

deux camps. A une centaine de verges environ passe la route de Kérynia, détenue par les Turcs qui ne peuvent se permettre de la perdre et qui la défendent avec acharnement contre les Chypriotes grecs qui n'en sont qu'à quelque quatre cents verges. Pour parer à toute surprise, les Turcs ont construit une autre route en arrière de la minoterie, en contre-bas et bien protégée des balles. Les communications de l'île sont entravées par des centaines de barricades(37).

La compagnie "C" est cantonnée à Tjiklos près de Kérynia, seize milles au Nord de Nicosie. Le major Pat Tremblay a disposé sa compagnie à peu près de la même façon que les Britanniques(38): le PC est dans les montagnes, accompagné d'un peloton; le deuxième peloton est situé à l'entrée de la ville de Kérynia; et le troisième peloton, à deux milles à l'Est, dans le petit village de Kazaphani. Cependant la compagnie canadienne remplace deux compagnies britanniques.

Les Chypriotes grecs ont un poste d'observation à tous les cent verges, à environ une centaine de verges de

37. Le Soleil, 30 mars.

38. JOP, 22 et 27 mars. Entrevue du major P. Tremblay, le 14 janvier 1966.

la cime de la montagne, et dans chaque poste, une mitrailleuse avec beaucoup de munitions. L'enjeu de ce combat est la forteresse de St-Hilarion, importante citadelle médiévale(39) juchée sur un roc à plus de 2,300 pieds d'altitude, qui surplombe la ville portuaire de Kérynia et qui commande la route importante de Nicosie-Kérynia. Les Chypriotes turcs se sont retranchés dans ce château depuis décembre 1963, et autour, solidement installés sur la couronne de pitons, des éléments chypriotes se défient à l'arme automatique à longueur de journée. Mais il ne s'agit pour l'instant que d'une guerre de position dans laquelle aucun des deux adversaires ne tente un mouvement. La compagnie "C" surveille l'évolution de la situation et maintient un no man's land entre le village de Temblous et les positions chypriotes dans les montagnes de Kérynia(40).

Si, à Nicosie, les soldats sont derrière des sacs de sable, la compagnie "C" s'occupe à la patrouille. Dans une jeep, un sous-officier, un signaleur-radio et un chauffeur sillonnent les routes tortueuses des montagnes, allant d'une position à une autre dans l'espoir de convaincre les belligérants de cesser le feu, ou pour y cueillir des renseigne-

39. Le château servait de résidence d'été du roi.

40. La Presse, 3 avril.

ments. L'arrivée d'une patrouille canadienne dans un village est presque une fête; on sort de la maison, et tant bien que mal, on essaie de parler avec les soldats en anglais(41). La compagnie patrouille en outre le secteur du port. A Kazaphani, des gardes surveillent la région du haut d'un minaret d'une mosquée abandonnée. Le major Tremblay et le capitaine Ferland, son adjoint, passent la majeure partie de leur temps à se rendre auprès des maires et des chefs de police de la région en réponse aux plaintes qu'on leur soumet de part et d'autre.

L'échelon administratif d'appui pour le Contingent canadien est dirigé par le major Yves Gosselin et est installé en bordure du Camp Troodos(42), trois milles à l'ouest de Nicosie. Le camp groupe une infirmerie, la clinique dentaire, les quartiers de détention, un magasin et un salon de coiffeur. Y résident aussi, l'aumônier, l'officier de transport, les comptables, l'avocat et les mécaniciens. Les quelques cent tentes du camp sont montées sur du roc et de la terre

41. Selon le lt-colonel Woodcock, les deux tiers du bataillon sont bilingues, The Gazette, 23 avril.

42. Le Soleil, 11 mai. Troodos, nom du plus haut sommet (6,403 pi) du massif occupant la partie S.-O. de l'île. C'était un camp britannique désaffecté, spécialement réouvert pour les soldats canadiens. Le poète Arthur Rimbaud y séjourna en 1878 et 1880, H. Luke, Cyprus, London, Harrap, 1957. Ill. p. 167s.

rouge. Il n'y a aucune végétation jusqu'à deux milles à l'Ouest de Nicosie(43). A l'entrée du camp, un immense panneau bleu porte les couleurs du Régiment ainsi que l'emblème des Nations Unies; les inscriptions dans le camp sont toutes bilingues.

Le Camp Troodos sert également de dépôt pour les cantines de compagnies; il contrôle tout le transport et s'occupe à tous les vendredis de l'avion venant du Canada(44). C'est de là aussi que partent les rations qui sont distribuées dans chaque compagnie. Les repas sont pris à l'extérieur et les cuisiniers du Vingt-Deuxième poursuivent les traditions culinaires du Régiment(45). La liste des rations pour 1,003 militaires que l'échelon reçoit à tous les deux jours des magasins britanniques(46) indique: 1,496 lb de boeuf; 272 lb de beurre; 1,554 litres de lait par jour; 1,088 lb d'oranges; 4,352 oeufs; 216 lb de carottes; 2,176 lb de pommes de terre; 136 lb d'oignons; 100 lb de radis; 340 lb de sucre; 90 lb de café; et 1,632 lb de pain. Mais selon un cuisinier(47), les

43. Le Soleil, 25 avril.

44. Interview du major P. Tremblay, ruban no 3.

45. Saskatoon Star-Phoenix, 16 mai.

46. Les troupes des Nations Unies se servent de la ligne de ravitaillement des Britanniques, Débats, p. 1946; Hamilton Spectator, 14 mai.

47. Interview du caporal Grosjean, ruban no 2. On eut le même problème au Congo alors que l'on recevait des rations indiennes.

rations anglaises, comme celles de n'importe quel autre pays, ne correspondent pas toujours au goût des Canadiens; il y manque certaines denrées, de la viande surtout. Un autre inconvénient est que la nourriture est servie dans des gerry cans. Cependant, compte tenu du menu, les soldats sont aussi bien nourris à Chypre qu'au Camp Valcartier.

Un accord est signé le 31 mars entre U Thant et le ministre des Affaires étrangères de Chypre, M. Spyros Kyprianou, concernant le statut de la force de maintien de la paix à Chypre. Dans l'ensemble, il est assez semblable à celui arrêté dans le cas du Congo(48). Cet accord qui comprend quarante-cinq articles a été conclu pour la durée du séjour de l'UNFICYP et prévoit que ses membres devront respecter les lois de Chypre, s'abstenir de toute activité politique ou d'actes "incompatibles avec le caractère international de leur mission..."(49).

Les membres de la Force sont autorisés à porter des armes (art. 22) conformément aux ordres de leurs supérieurs et l'uniforme de leur armée respective avec l'emblème des Na-

48. Débats, p. 1796. Mais à cette époque, on mit environ trois mois et demi avant de conclure l'accord, Débats, p. 1761.

49. S/5634, 31 mars.

tions Unies. Ils jouissent d'une entière liberté de mouvement dans l'île (art. 32) (50). La Force aura le droit de recruter sur place le personnel dont aura besoin. Les membres de l'UNFICYP demeureront sous la juridiction de leur Etat propre en ce qui concerne les crimes et les délits qu'ils pourraient commettre à Chypre. Le Gouvernement de Chypre fournira sans frais à la Force les camps, bureaux et autres installations nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. Elle aura le droit de faire flotter le drapeau bleu de l'O.N.U. sur ses emplacements. Les soldats jouiront des privilèges et immunités réservés aux membres de l'organisation internationale. Ils seront exempts notamment des impôts chypriotes, à l'exception des taxes municipales pour services rendus. Leurs biens personnels seront soumis aux lois régissant la douane et le contrôle financier de l'île. La Force pourra installer un poste récepteur et un poste émetteur de radio, et elle tiendra son propre bureau de poste. Le Gouvernement de Chypre lui fournira contre remboursement les devises locales dont elle aura besoin, notamment pour le paiement de la solde.

50. Cet article va créer bien des équivoques et sera défini ultérieurement, mais par la négative. Voir l'appendice "D".

Le bataillon doit soumettre au QG deux rapports de situation par jour(51): le premier à 4 heures et le deuxième, à 14 heures 30. Les premiers rapports des compagnies se ressemblent tous: patrouilles, enquêtes, escortes, nombre de coup tirés, visites de journalistes et de personnalités politiques et militaires. A tous les jours, les soldats doivent escoter des Chypriotes turcs ou grecs à travers des barricades fortifiées barrant les routes; ils doivent aussi calmer les esprits, persuader des Chypriotes grecs de libérer un Chypriote turc qu'ils détiennent, négocier des échanges de moutons égarés, remonter le moral de femmes et d'enfants affolés par de fausses rumeurs, etc.

Le président Makarios souligne l'anniversaire de l'E-OKA, organisation secrète chypriote-grecque qui fit campagne contre les Britanniques pour obtenir l'indépendance de Chypre, en informant(52) les Gouvernements de Grèce et de Turquie que leurs contingents(53) stationnés à Chypre en vertu du traité d'Alliance, devront regagner leur pays respectif. Cette requête signifie entre autre que le Gouvernement turc se voit

51. JOP, 27 mars.

52. S/5636, 1er avril et S/5647, 6 avril. The Times, 1er avril.

53. 950 et 650 soldats; en plus, d'innombrables cas d'infiltration dans les deux côtés.

prié d'enlever son contingent militaire qui occupait(54) les deux côtés de la route vitale Nicosie-Kérynia. Le président précise que ces forces nationales n'ont plus leur raison d'être maintenant que la Force de l'O.N.U. a commencé ses opérations à Chypre. C'est en effet une décision qui s'imposait, car il est certain que la présence de ces deux contingents animait la guerre civile; en outre la sécurité qu'apporte l'UNFICYP est beaucoup plus puissante que la garantie des deux contingents nationaux(55). Cependant on peut s'interroger sur la bonne foi de Mgr Makarios lorsqu'il tolère le contingent national grec et exige le départ "immédiat" des Turcs.

Le premier ministre turc, M. Ismet Inonu(56), répondit que cette décision qui abrogeait le traité de 1959 allait à l'encontre du droit international et qu'elle n'avait aucune signification(57). Le respect des obligations contractuelles qui ne peuvent être modifiées que par la voie des négociations et avec l'accord de toutes les parties, est un principe essentiel qui constitue le fondement même de la vie inter-

54. Les soldats turcs sont cantonnés entre Orta Keuy où est établi le QG, et Geunyely.

55. Le S.-G. demanda aux deux contingents nationaux de rejoindre l'UNFICYP, S/5653, par. 11, 10 avril.

56. L'Armée grecque fut défaite par les Turcs en 1921 à Inonu, ce qui permit au général vainqueur de prendre le nom d'Ismet Inonu.

57. S/5663, 15 avril; Le Figaro, 6 et 7 avril.

nationale. De toute façon, le contingent turc ne se retirera "que lorsque la sécurité et l'ordre constitutionnels auront été entièrement rétablis dans toute l'île"(58).

Mgr Makarios répliqua que si le Gouvernement turc ne rappelait pas son contingent, il portera la question devant le Conseil de sécurité; en même temps, il cesse de mettre à la disposition des forces turques les installations prévues par le traité d'Alliance: il enlève les approvisionnements, les quartiers et les moyens de séjour(59). La Turquie lui ~~fait~~ savoir que toute attaque contre la garnison sera considérée comme une agression contre la Turquie elle-même(60). La Grèce se contente de répondre qu'elle ne menace personne, mais qu'elle est prête cependant à résister à toute attaque. Quant à sa garnison, elle demeure naturellement en place.

En ce même jour, 1er avril, la haute cour chypriote reprend son activité interrompue depuis que les troubles ont éclatés en décembre 1963. En vertu de l'article 153 de la Constitution qui veut que le président de la Cour suprême soit neutre, c'est un Canadien, le juge John Wilson(61) qui

58. S/5647, 6 avril; et réponse du Gouvernement chypriote, S/5670, par. 6, 28 avril.

59. The Times, 9 avril; New York Herald Tribune, 8 avril.

60. Le Monde, 8 avril.

61. Membre de la Cour suprême d'Ontario. Il devait démissionner le 1er juin pour raison de santé, après avoir complé-

siège avec deux juges chypriotes-grecs et un juge chypriote-turc. Cette cour peut abroger les lois et les décisions gouvernementales contraires à la Constitution.

Après avoir été consignées le 1er avril(62), les troupes de l'UNFICYP reprennent le travail le lendemain en même temps que le médiateur, M. Sakari Tuomioja, arrivé à Chypre (63). Le contingent de l'Armée nationale de Turquie rapporte (64) que cinq Grecs et quelques civils travaillent avec des tracteurs sur une propriété turque. La compagnie "A" y envoie une patrouille qui ne voit que deux tracteurs inoccupés et un troupeau de moutons. Dix minutes plus tard, les Grecs informent le PC que des Turcs les terrorisent sur leurs propres terres. Qui croire? Les faits sont très confus et chacun a sa petite histoire. Ailleurs une patrouille doit enquêter à propos d'un vol de pièces de machinerie dans un entrepôt grec; or il n'y a même pas d'entrepôt à cet endroit(65). Des pa-

té deux des six années de son mandat, Quebec Chronicle Telegraph, 20 juillet. Voir aussi S/5764, par. 95-99, 15 juin; et S/5818, 14 juillet.

62. The Montreal Star, 2 avril.

63. Le Monde, 3 avril.

64. JOP, 3 avril.

65. Lorsque les C. turcs racontent une 'fausse raison', ils s'attendent à ce qu'on ne les croit pas alors que les C. grecs s'attendent du contraire. Entrevue du capt C. Binette, le 5 octobre 1967. "Les Grecs sont un peuple méditerranéen — chaleureux, gai... avec un sens exagéré de l'honneur. Les Turcs sont plus flegmatiques et patients, ce qui reflète leur origine d'Asie centrale, mais s'emportent avec colère lorsqu'ils sont poussés à bout." The

trouilles de la compagnie "C" doivent surveiller continuellement une vingtaine de tentes sur la piste d'atterrissage que les Chypriotes turcs nivellent, allongent et améliorent. Mais ils prétendent que cette piste n'est que la 'rue principale' d'un futur village de réfugiés. Les Nations Unies craignent tout simplement que cette piste ne serve à la livraison d'armes en provenance de la Turquie(66). Malgré ces divers incidents, la situation demeure passablement calme dans l'ensemble du secteur, car les deux factions sont dans une période d'organisation.

Le président Makarios se rend à Athènes le 11 avril, conférer avec le premier ministre George Papandreou et le ministre des Affaires étrangères, Stavros Kostopoulos, sur l'évolution de la crise chypriote(67). Les dirigeants grecs et chypriotes ne renoncent nullement à leur objectif final (68) qui est la constitution d'un Etat indépendant possédant le droit d'auto-détermination, mais délivré des alliances et des garanties qui l'entravent. Dans cet Etat, la communauté turque jouirait des pouvoirs qui sont actuellement les siens (69). Le communiqué final(70) des entretiens mentionne que

New York Times, sect. 4, 26 novembre 1967.

66. JOP, 3 avril. La piste permettrait à un bimoteur Dakota d'atterrir.

67. The Times, 13 et 15 avril; Daily Telegraph, 13 avril.

68. Dans leur esprit, il s'agit de l'Enosis.

69. La Presse, 16 avril.

la Grèce a demandé que "l'indépendance totale et sans restrictions soit accordée à Chypre pour permettre au peuple chypriote de déterminer son propre destin". Il ajoute que les accords de Zurich et de Londres se sont révélés "impraticables", et que ce fait a été "reconnu mondialement". C'est pourquoi il y a maintenant à Chypre une Force des Nations Unies et un médiateur, dont la tâche est de chercher une nouvelle formule politique. M. Papandreou déclara en outre que la Grèce a accepté volontiers de placer son contingent sous les ordres du commandant de l'UNFICYP.

Il ne semble pas que l'archevêque ait reçu toute l'assurance d'aide de la Grèce désirée puisqu'il déclara à la fin de ses entretiens qu'il accepterait l'aide de quelque pays que ce soit, même de l'U.R.S.S., dans l'éventualité d'une attaque armée de la Turquie(71). La Grèce n'est pas intéressée(72) à affronter militairement la Turquie à propos de Chypre.

70. Le Monde, 15 avril; KCA, p. 20,121.

71. Le Figaro, 13 avril.

72. La semaine précédente, M. Papandreou a fait parvenir un message personnel à M. Inonu lui donnant l'assurance que la Grèce désire sincèrement maintenir et renforcer ses relations amicales avec la Turquie.

Lors de son voyage, Mgr Makarios rencontre également le général George Grivas, commandant légendaire du mouvement EOKA, et qui a joué un rôle déterminant à Chypre lors de l'accession à son Indépendance, pour lui proposer le commandement de la Garde nationale. Mais ce dernier ne retournera dans l'île que si la situation militaire l'exige(73). Une rivalité personnelle(74) mise à part, Grivas rompit avec Makarios en 1960 parce qu'il le trouvait trop modéré, en ce sens que le général demandait immédiatement l'Enosis alors que le président, beaucoup plus politicien, réclamait d'abord l'indépendance de Chypre pour ensuite en arriver, par étapes successives, à l'union avec la Grèce(75).

A son retour, Mgr Makarios continue son offensive politique. Il annonce le 15 avril que Grivas ne viendra pas tout de suite(76); il exprime ensuite sa confiance entière dans l'action des Nations Unies; il est enfin disposé à donner à la minorité turque les meilleures garanties possibles en vue d'une cohabitation pacifique, mais "non au détriment de la démocratie et de la justice"(77); il af-

73. Cyprus Mail, 17 avril.

74. On exagère trop cette rivalité, surtout les Britanniques.

75. The Times, 2 avril.

76. Cyprus Mail, 17 avril.

77. The Times, 16 avril.

firme enfin que les forces chypriotes-grecques ont reçu l'ordre formel de n'user de violence que si elles sont attaquées. Il semble que la politique d'apaisement de la Grèce vise à "geler"(78) dans une certaine mesure la crise chypriote en attendant le rapport du médiateur des Nations Unies.

Mais "la guerre incohérente"(79) continue. Dans Nicosie, la procédure usuelle pour chaque faction consiste à évacuer un édifice de tous ses habitants, boucher les fenêtres avec des sacs de sable, bâtir une barricade de laquelle on peut tirer du fusil, et arborer un drapeau en signe de défi. Toutes les maisons sont fortifiées(80) avec des poches de sable, des pierres et des barils remplis de terre qu'on empile devant la porte d'entrée, dans les fenêtres qui font face à l'autre faction et le long de la clôture. Les maisons ont aussi un drapeau de la Grèce ou de la Turquie selon le cas; très rarement, on verra flotter un drapeau de Chypre(81).

Les compagnies "A" et "B" ont réussi relativement à

78. S/5667, 23 avril.

79. Expression de Ralph Bunche, secrétaire-général adjoint; Le Monde, 10 avril et The Times, 9 avril.

80. JOP, 8 avril.

81. JOP, 18 avril; Quebec Chronicle Telegraph, 12 août.

éloigner la violence des agglomérations urbaines. Les belligérants avaient l'habitude de progresser les uns vers les autres en fortifiant chaque maison qu'ils occupaient. En prenant position entre les deux, les soldats canadiens ont pratiquement mis fin aux engagements meurtriers en ville. La tension est baissée dans toute l'île et les affaires reprennent tant bien que mal(82). Une bonne partie des difficultés provient de ce qu'un tas de gens chôment(83) et demeurent assis toute la journée sur une caisse de munitions en serrant une arme. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils prennent envie de tirer. De plus, des Chypriotes grecs et turcs qui travaillent ensemble le jour, se rendent à leurs positions respectives le soir et se tirent dessus(84).

Si les escarmouches sont plus nombreuses dans les fins de semaine(85), c'est que les Chypriotes qui, malgré la guerre, continuent à vaguer à leurs occupations journalières, sortent en congé et rejoignent les rangs des jeunes gens(86) qui se bat-

82. Cyprus Mail, 17 avril.

83. Le taux de chômage en mars 1964 est de 6%, ce qui est un taux normal, mais 70% de tous les chômeurs demeurent à Nicosie ou Kérynia. Voir Unemployment in March dans Public Info Office, 25 avril, 2p.

84. Le Soleil, 1er avril.

85. L'Action, 8 mai.

86. Le colonel Grivas s'est servi à maintes reprises des adolescents pour saboter les installations britanniques. Toute une génération a ainsi grandi dans la violence. Voir

tent à la semaine longue, ce qui double le nombre de combattants. Le long de la Ligne verte, le samedi soir, les hommes des deux clans se réunissent dans les nombreux cafés. Puis après s'être généreusement abreuvés, les belligérants retournent à leurs positions, et c'est le désordre qui commence. Ils se mitraillent pour le simple plaisir de faire du bruit, en tirant sur tout ce qui bouge, chats et chiens y compris, avec "un manque du sens des responsabilités et un mépris de la vie humaine"(87).

Si les deux camps affichaient au début "une crainte presque'indescriptible"(88) envers le Régiment, les Chypriotes commencent maintenant à défier les Canadiens. Un convoi escorté par deux autos blindées des Dragoons est retenu par exemple durant cinq heures et demie par les Grecs à Morphou (89). Cela montre comme le Gouvernement a peu de contrôle sur certains villages éloignés. Le général Gyani a dû inter-

G. Grivas, Guerrilla Warfare, p. 14ss. C'est un ouvrage très utile sur la technique révolutionnaire, du même genre que G.K. Tanham, Communist Revolutionary Warfare et les ouvrages de Mao Tse Tung et de Che Guevara, Guerrilla Warfare publiés chez Cassell en 1962.

87. S/5671, 29 avril.

88. R22eR, Activités 1964, p. 31.

89. Les R.C.D. surveillent tout le secteur Ouest jusqu'à ce que les soldats entrent en opération vers le milieu d'avril, The Times, 16 avril. Les Dragoons remplissent des tâches souvent les plus inattendues, par exemple, escorter en voitures blindées un fermier et son troupeau de chèvres, La Presse, 23 avril.

venir personnellement auprès de Mgr Makarios pour faire libérer le convoi(90). A la suite d'un autre incident semblable(91), le lieutenant-colonel Woodcock précise qu'il ne faut pas s'attendre à voir les forces des Nations Unies prendre une position décisive, car ce serait une tâche ardue que de vouloir imposer la force à des maquisards qui connaissent bien le terrain et qui ont tenu en échec une armée britannique de 30,000 soldats, lors de la guerre de l'Indépendance. De cette guerre, les Chypriotes ont conservé un armement imposant, et l'on estime qu'il y a quatre fusils ou mitraillettes par combattant. La Force de paix ne dispose que de 6,000 soldats environ. L'autorité ne peut pas être plus forte que ne l'est l'UNFICYP. "Le but de U Thant n'est pas de 'gagner'; il ne peut même pas imposer une solution..."(92). Il faut donc comprendre les limitations de la Force et adopter une politique basée sur la faiblesse.

Le 10 avril, une douzaine de femmes et d'enfants chypriotes-grecs qui s'occupaient aux troupeaux de la ferme dans la passe de Dhikamo près du Mont Kérynia, subirent le feu

90. L'Action, 9 avril.

91. Weekend Magazine, 16 mai, avec le major Therriault.

92. M.P. Dean dans Vu de Washington dans La Presse, 31 mars.

d'un détachement turc déployé sur la montagne(93). Le SO 2 Ouellet qui patrouillait dans ce secteur, réussit, malgré le feu nourri, à se rendre jusqu'au chef turc pour négocier un cessez-le-feu afin d'épargner la vie de victimes innocentes. Le sergent-major Ouellet reçut plus tard la décoration de l'Ordre de l'Empire britannique (M.B.E.) pour cette action courageuse et pour souligner son travail efficace avec le peloton de reconnaissance durant tout son séjour à Chypre.

Le bataillon doit vérifier tous les rapports chypriotes, car il s'en trouve plusieurs qui sont non fondés. Le PC reçoit un message des Turcs disant que les Grecs promènent trois véhicules blindés dans la région de Kérynia, et que pour se protéger, ils feront sauter la route. Une patrouille s'assure qu'il n'y a pas de véhicules en visitant tous les garages, granges et autres établissements tandis que la patrouille du SO 2 Bergeron, du peloton de reconnaissance, rapporte n'avoir constaté aucune préparation pour la démolition de la route. Les Chypriotes turcs se plaignent que les Chypriotes grecs se préparent à attaquer le village de Temblos; après une vérification, l'on constate que ce n'est qu'une rumeur. On informe le QG qu'il n'y a plus d'électricité à Temblos; une patrouille va enquêter et trouve qu'il n'en est rien.

93. Entrevue avec le SO 2 Ouellet, le 15 février 1966.
Voir La Citadelle, I, 4: 24.

Des coups de feu sont-ils rapportés qu'il faut envoyer une patrouille alors que souvent il ne s'agit que d'un ou deux coups; en d'autres circonstances, la situation est tout à fait normale. Parfois on remplace les coups de feu par des pierres. Ou encore, les Chypriotes grecs et turcs répliquent que ce n'était pas des coups de feu, mais plutôt des enfants qui jouaient avec des artifices. Après plusieurs minutes de discussion dans chaque cas, les chefs des deux factions promettent de ne plus tirer. Moins de trois minutes plus tard, les coups de fusil reprennent. De leurs barricades, les Chypriotes turcs refusent aux Chypriotes grecs la permission d'aller abreuver leurs animaux; le major Therriault menace alors de détruire leurs positions avec son arme antichars. Cela les fait alors collaborer, car ils ont une grande peur de cette arme. En d'autres circonstances, la présence seule des mitrailleuses lourdes .50 suffit à convaincre les Chypriotes(94). Cependant à quelques reprises, les soldats canadiens ont dû ouvrir le feu(95) directement sur les Chypriotes parce que c'était devenu le seul moyen de leur faire entendre raison(96).

94. Parfois la logique sert d'argument. En une occasion, le lt Pierre Gadbois obtint un cessez-le-feu en leur disant simplement: "Ça fait plusieurs heures que vous tirez sans résultats; vous feriez aussi bien d'arrêter!", ce qu'ils firent. Vancouver Province, 14 avril.

95. Entrevue de 25 soldats pris au hasard dans les pelotons, le 12 janvier 1966.

96. Au Congo, les Nations Unies ont combattu nombre d'élé-

Depuis que la Force de paix est devenue opérationnelle le 27 mars, les Nations Unies à New York désirent que les Casques bleus soient beaucoup plus fermes que le Contingent britannique qui les a précédés. Les Anglais n'étaient pas disposés à ouvrir le feu, même pour répondre à une attaque, parce que leur recours à la force les aurait rapidement re-placés dans le rôle d'ennemi qu'ils avaient lors de la guerre de l'Indépendance. C'est cette "politique de passivité" (97) que les troupes canadiennes ont héritée. Les Nations Unies sont allées de l'avant étape par étape vers une politique de plus grande fermeté. Il est bien évident que l'attitude d'indulgence adoptée au début n'a pas toujours donné les résultats attendus et que les irréguliers chypriotes harcelèrent les troupes de l'O.N.U. afin de découvrir jusqu'à quel point ils pouvaient mettre leur patience à l'épreuve et s'en tirer sans représailles. Si ces tactiques de harcèlement se poursuivent, les soldats seront dans l'obligation de tirer autre chose que des coups d'avertissement, autrement leur autorité sera réduite à néant. Mais dans un conflit de ce genre, les Casques bleus ne peuvent faire autrement que de s'interposer entre les deux camps. Le désarmement des deux

ments dissidents et elles les ont vaincus et désarmés, mais longtemps après la création de la Force, Débats, p. 2779.

97. L'expression est du président Makarios.

côtés s'impose de soi, mais l'UNFICYP ne peut l'effectuer sans violer la souveraineté du Gouvernement Chypriote. Tout au long de son mandat, la Force suivra en fait une politique de non-intervention(98).

Les Nations Unies n'ont jamais divulgué exactement la ligne de conduite à laquelle doivent adhérer les forces expéditionnaires à Chypre. La raison de ceci est que si les règlements exacts imposés aux troupes étaient dévoilés, les Chypriotes sauraient jusqu'où ils peuvent harceler les troupes sans risque. Selon U Thant, "ces directives sont exclusivement internes et ne peuvent être rendues publiques"(99). Tout ce que l'on sait est que les soldats ne doivent employer leurs armes qu'en cas de "légitime défense"(1). Les instructions furent par la suite modifiées et permirent d'ou-

98. Suivant en cela la philosophie des Forces de paix de Dag Hammarskjöld.

99. S/5653, p. 4, 11 avril. Ces directives secrètes vont provoquer une tempête politique à Londres, Daily Mirror et Daily Express, 8 avril; de même au Canada, Débats, p. 2008. La majorité des éditoriaux des journaux canadiens seront consacrés aux directives. Voir par exemple: Kingston Whig-Standard et The Montreal Star, 10 et 30 avril; Saskatoon Star-Phoenix, Edmonton Journal, St John Telegraph-Journal, 14 avril; Halifax Herald, 17 avril; Sudbury Star, 13 juin; Peterborough Examiner, 22 juillet; Quebec Chronicle Telegraph, 25 juillet; Calgary Albertan, 3, 5 et 8 août; et The Sault Daily Star, 19 août. Voir aussi H. Berkeley, A Stronger UN in Cyprus Needed dans The Times, 21 mai.

1. S/5653, par. 16-19, 11 avril. Voir l'appendice "C".

vrir le feu pour assurer la protection de l'équipement, pour défendre les positions et pour empêcher l'infiltration(2).

Les Canadiens commencent maintenant à montrer une main de fer parce que leur mission est de patrouiller la région la plus dangereuse de l'île, cette route de seize milles reliant Nicosie à Kérynia, et que les Chypriotes grecs semblent déterminés à arracher au contrôle des Turcs(3). Les soldats britanniques sont retirés graduellement de tous les secteurs dangereux à mesure que se constitue la Force des Nations Unies.

Si l'UNFICYP paraît débordée entre les 10 et 15 avril, c'est que les forces turques mènent une offensive générale en réponse à la visite du président Makarios en Grèce(4). Les Chypriotes turcs se replient après un avertissement, mais ils s'en prennent au commandant de la Force qu'ils accusent "d'impuissance et d'inefficacité". D'après eux, il est tout à fait inconcevable qu'une force militaire à qui l'on confie un rôle policier ne soit pas autorisée à faire feu sans qu'elle soit elle-même attaquée et ne puisse même pas désarmer "les meur-

2. La Citadelle, I, 2: 6.

3. Le S.-G. adjoint, Ralph Bunche, s'est même rendu à Chypre pour tenter de faire rétablir la circulation normale sur cette route.

4. Voir plus haut, p. 57ss.

triers"(5). De son côté, le président de la Turquie, le général Gursel, déclara que "l'amitié gréco-turque était morte désormais"(6). Et il mit l'OTAN en garde contre un "désintéressement" éventuel de la cause turque à Chypre. Enfin il s'en prit à l'O.N.U. qui semble vouloir reconnaître officiellement le Gouvernement Makarios, "chef d'une bande de terroristes(7)".

Vers 7 heures le 15 avril, au pied de la colline Brandy, située dans le secteur de la compagnie "C"(8), les Chypriotes turcs ont ouvert le feu sur une ferme d'élevage de poulets où plusieurs femmes travaillaient. Ils ont également tiré sur un autobus bondé de travailleurs ainsi que sur un camion. Le major P. Tremblay s'est immédiatement dirigé vers le poulailler avec sa voiture blindée "Pig". Bien que les trois véhicules de reconnaissance qui l'ont conduit lui et ses hommes jusqu'à la ferme avicole arboraient le drapeau bleu des Nations Unies, de sorte que l'identification était évidente, les Chypriotes turcs ont tiré dans leur direction, près de Dhikomo. Après en avoir obtenu l'autorisation, le major Tremblay fit

5. The New York Times, 11 et 16 avril.

6. Le Monde, 17 avril.

7. Loc. cit. Voir plus loin, p. 76.

8. JOP, 15 avril. Entrevue du major P. Tremblay, le 14 janvier 1966.

poster deux véhicules blindés des Dragoons lesquels tirèrent quatre rafales de .30 contre aucun objectif précis. Puis le calme se répandit dans tout le secteur du col Kérynia pendant que les soldats continuaient de protéger les deux routes principales du col. "Je n'aime pas qu'on tire sur moi ou sur mes hommes, et encore moins, tôt le matin" de raconter le commandant de la compagnie "C". Les Chypriotes turcs s'excusèrent par la suite en disant qu'ils les avaient "pris pour des Chypriotes grecs".

A Kérynia, on a baptisé comme suit les élévations à l'Est de la passe(9): "Brandy" et "Whisky" (Chypriotes turcs); "Gin" et "Rhum" (Chypriotes grecs). Et on peut lire ~~*~~ presque tous les jours dans le Journal des Opérations une phrase comme celle-ci: "les Turcs sur la colline Whisky ont tiré quelques coups de feu pour saluer les Grecs sur la colline Gin" (10), cette salutation étant devenue quotidienne.

Un fil de haute tension est tombé dans le secteur de la compagnie "B". Les Chypriotes grecs avertissent(11) qu'ils n'ont pas l'intention de le réparer, et que c'est la respon-

9. JOP, 16 avril.
 10. JOP, 18 avril.
 11. JOP, 16 avril.

sabilité des soldats de l'arranger. Les Chypriotes en sont maintenant à considérer les militaires des Nations Unies comme leurs serviteurs, ne voulant pas accepter les conséquences de cette guerre civile qu'ils ont commencée.

Les Chypriotes grecs se sont rendus chez le major Theriault pour lui dire qu'ils occuperont une position sur la Côte sale(12). Il est superflu de dire que le major, en quelques mots bien choisis, les reçut comme il convenait. En raison de son importance tactique, la Côte sale, sur la ligne de cessez-le-feu à Trakhonas, est l'objet d'une surveillance constante par le peloton du lieutenant Yvon Blanchard(13). De leur côté, les Chypriotes turcs laissent leurs lampes allumées toute la nuit pour jeter la confusion parmi les sentinelles du Vingt-Deuxième. Mais ce qui ennuie davantage, ce sont les chiens maladifs qui aboient jour et nuit et rendent le sommeil difficile; souvent l'envie vous prend de les faire taire avec une balle. Les membres du Corps vétérinaire ont dû aider le bataillon à s'en débarrasser. Malgré tout, les gens de la région semblent amicaux des deux côtés, et la tension a diminué depuis l'offensive chypriote-turque. On continue à relever les soldats à toutes les huit heures.

12. JOP, 17 avril.

13. Sarnia Canadian Observer, 8 juillet.

Les choses vont si bien que le lieutenant Michel Bernard organise du cinéma en plein air pour les deux communautés, ses soldats s'assoyant entre les deux groupes. Kazaphani est un des rares villages où les Chypriotes grecs et turcs vivent ensemble(14), bien qu'une rue le sépare en deux parties distinctes. Cependant les parents grecs et turcs ne permettent pas à leurs enfants de partager les jeux des enfants de l'autre groupe ethnique. De son côté, le major Tremblay tenta sans succès de faire ouvrir les écoles parce que les dirigeants chypriotes-grecs et turcs refusèrent de se rencontrer(15).

Le 18 avril, la compagnie "A" rapporte(16) que la glacière municipale de Nicosie, l'usine de réfrigération la plus considérable de l'île, a été cambriolée. Depuis l'arrivée du bataillon sur la Ligne verte, la compagnie "A" partage la responsabilité de cette glacière avec les policiers de l'Armée britannique; ceux-ci surveillent l'intérieur tandis que la compagnie assure la garde extérieure. A la suite de ce vol(17), le lieutenant-colonel Woodcock donne l'alternative

14. A Limassol, la liberté de mouvement existe pour les deux communautés à cause de la qualité des leaders locaux, R. Stephens, Cyprus: a place of arms..., p. 199.

15. L'Action, 9 avril.

16. JOP, 18 avril; voir aussi JOP, 31 mars.

17. JOP, 22 avril. Entrevue du capt T: Champagne, le 11 février 1966.

suiivante au QG: ou les policiers quittent la glacière ou le Vingt-Deuxième se retire. Après deux heures de discussion, les policiers étaient partis, et la compagnie "A" assurait seule la garde de l'entrepôt frigorifique. Les policiers britanniques qui avaient pris l'habitude(18) de garnir leur table en "empruntant forever", n'étaient pas des plus heureux. A la suite de leur départ, le gérant chypriote-grec téléphona au major Plouffe pour se plaindre des dommages causés à l'intérieur de l'usine par les soldats canadiens. Or il ne pouvait le savoir puisque l'édifice était du côté turc; en outre il n'y avait pas cinq minutes que les soldats assuraient la garde à l'intérieur. Pour protéger la bonne réputation de ses Castors, le major Plouffe obligea le gérant à visiter son établissement; il en fit un inventaire détaillé tandis que le capitaine Champagne prenait plusieurs photographies de l'état des lieux. Un sergent à la langue convaincante et persuasive fit avouer au gérant que les policiers anglais lui avaient téléphoné, accusant les Canadiens de leur propre délit(19).

Il ne se passe pas une demi-journée sans que plusieurs coups de feu ne soient tirés dans le secteur du bataillon(20).

18. JOP, 19 mars.
19. JOP, 22 avril.
20. JOP, 23 avril.

Cependant il y a peu de blessés quoiqu'il se tire un assez grand nombre de balles. Le vieux dicton anglais "Il ne toucherait pas un éléphant dans un couloir"(21) s'applique bien ici. Chaque militaire du Contingent canadien est engagé dans des efforts de médiation auprès des populations chypriotes de plusieurs villages. Le sergent Lacoste qui commande un peloton depuis l'accident(22) du lieutenant M. Bernard a été témoin(23) d'une bagarre entre deux Chypriotes turcs de Kazaphani au cours de laquelle l'un d'eux fut blessé sérieusement à la tête. Signe encourageant, le blessé turc fut admis à l'hôpital de Kérynia où il reçut des soins de Chypriotes grecs.

La compagnie "B" doit surveiller les allées et venues d'un tracteur blindé qui creuse des tranchées non loin du Club 001. Les Chypriotes grecs sont à mettre au point un système de communication qui leur permettra de se rendre du Club

21. He could not hit a barn door if he was standing in front of it.

22. JOP, 17 avril; Le Soleil, 20 avril. Alors qu'on traitait le lt Bernard à l'hôpital grec de Kérynia pour diverses fractures, le médecin-chef du contingent canadien, le major Babineau, s'opposa catégoriquement à une technique médicale que voulait utiliser le médecin grec; il dû même faire évacuer le blessé à l'hôpital militaire de Dhekelia. Cette intervention sauva la carrière militaire du jeune officier en lui permettant une guérison sans conséquence. Entrevue du lieutenant M. Bernard, le 14 février 1966.

23. L'Action, 22 avril.

001 à la maison EOKA sur le bord de la Ligne verte(23). Il faut comprendre que l'UNFICYP n'a aucun pouvoir pour les arrêter. Une chose est consolente: tant que les Chypriotes sont occupés, ils ne songent pas à tirer sur personne.

Le président Makarios autorise les militaires de l'O.N.U. à utiliser la force armée, si nécessaire, pour établir et maintenir une nouvelle zone démilitarisée à Nicosie. Auparavant, les troupes ne pouvaient se servir de leurs armes que dans les cas de légitime défense. Cette zone, sise à l'Ouest de l'ancienne ville fortifiée, est d'environ un mille carré et inclus le QG des Nations Unies dans l'hôtel Ledra Palace. Mais deux jours plus tard, les Chypriotes turcs reviennent sur leur parole, n'étant pas d'accord avec le déroulement de l'opération elle-même(24). Le lendemain 21 avril, le Contingent irlandais devient opérationnel. Le major Boucher, officier des opérations, avise le bataillon de l'entrée en vigueur de "l'accord de la Ligne verte"(25): si un côté attaque l'autre et traverse la Ligne verte, les soldats de l'O.N.U. auront le droit de tirer.

23. JOP, 22 avril.

24. S/5679, par. 11, 2 mai. The Times, 20 avril. Souvent les Chypriotes grecs aussi promettent, mais ne s'exécutent pas; par exemple, les accords de Ktima, de Polis et de Ghaziveran.

25. JOP, 22 avril.

Le 23 avril, les Nations Unies reconnaissent le Gouvernement de Mgr Makarios comme étant le gouvernement officiel de l'île de Chypre(26). Cette reconnaissance était en effet un problème pour l'O.N.U. Comment accepter le Gouvernement chypriote-grec alors que le vice-président, les ministres et députés turcs ne participent plus aux travaux de la Chambre depuis décembre 1963. En même temps, les Nations Unies ne semblent-elles pas prendre parti pour les Chypriotes grecs, car les Chypriotes turcs niaient précisément la légalité dudit gouvernement. D'autre part l'UNFICYP ne peut être envoyée à Chypre qu'avec l'accord du gouvernement officiel du pays. En refusant de reconnaître le Gouvernement Makarios, les Chypriotes turcs refusent par le fait même toute entente entre ce dernier et les Nations Unies. D'autre part, le Dr Küçük, chef de la communauté turque, a rejeté les propositions du président Makarios relatives à l'amnistie générale de tous les Chypriotes turcs et au démantèlement de toutes les fortifications(27). Il a qualifié ces propositions de propagande(28). Une entente politique entre les deux groupes ethniques est encore loin d'être proche.

26. JOP, 23 avril. Point de vue turc dans S/5663, 15 avril; réponse chypriote dans S/5670, 28 avril, par. 3; S/5680, 2 mai et S/5698, par. 3, 13 mai. Voir aussi S/5813, A, 13 juillet.

27. The New York Times, New York Herald Tribune et Cyprus Mail, 23 avril.

28. S/5676, 1er mai.

L'officier des renseignements, le capitaine Kay, visite les villages de Karavas, Vasilia et Larnaka, et rapporte (29) une concentration de Chypriotes grecs armés. Quelques-uns portent des bérets verts, d'autres des bérets marrons. Ils font parti de deux groupes bien distincts. Les marrons sont de l'armée privée de Lassarides, médecin personnel du président Makarios et "probablement le plus radical de tous les extrémistes dans l'île"(30). Les bérets verts sont membres de l'armée personnelle de Nicos Sampson, imprimeur de Nicosie; c'est un pro-Makarios communiste et un membre de l'EOKA d'une notariété douteuse. Pour devenir un héros à Chypre, il suffit d'être un EOKA et d'avoir assassiné quelqu'un. En fait, tous ceux qui étaient membres de cette organisation secrète sont devenus des ministres, des directeurs de département ou de service, des hommes d'affaires bourgeois; en somme ils détiennent presque toutes les positions d'influence.

Après l'accord de la Ligne verte, l'action violente se déplaça de Nicosie à Kérynia. Après un échange de feu entre les collines Gin et Whisky le 25 avril, les Chypriotes grecs ont bombardé avec des mortiers les Chypriotes turcs terrés dans les tranchées autour du château St-Hilarion a-

29. JOP, 25 avril.

30. Débats, p. 6782.

près avoir été chassés des positions qu'ils occupaient sur le sommet de la montagne à l'Ouest du défilé. Les Chypriotes turcs dominaient le col Kérynia et immobilisaient la circulation sur la route entre Kérynia et Nicosie; les Chypriotes grecs avaient vainement tenté de négocier la réouverture de cette route. C'est pourquoi le 25 avril au matin(31), plus de trois cents bérets verts et marons se sont unis pour effectuer une offensive contre les Chypriotes turcs dans la région du château, en attaquant les positions près de la chapelle Prophitas Elias. Il s'agit d'une guerre de harcèlement de manière à amolir leur position et de s'emparer de St-Hilarion(32). La route Nicosie-Kérynia dont le contrôle appartient aux Turcs est l'enjeu réel de cette offensive. Les Chypriotes grecs ont ensuite continué leur avance jusqu'à environ huit cents verges du château où ils ont établi leur ligne de défense. Ils ont alors lancé un ultimatum aux Turcs: les occupants pourraient quitter le château sans danger! Pendant qu'on s'échangeait des ultimatums et des réponses négatives, le président et le vice-président étaient en

31. JOP, 25 avril. The Cyprus Mail, 27 avril; Le Figaro, 28 et 29 avril; Le Monde et The Guardian, 29 avril. Voir aussi la justification du Gouvernement chypriote, S/5688, 7 mai.

32. Le village turc de Temblos dans la zone grecque était cerné et ne pouvait être ravitaillé qu'en passant par le château. Temblos donna beaucoup de difficultés à la Force, mais pas autant que Trakhonas.

pourparlers. Le Dr Küchük déclara que la décision de quitter le château ou de continuer la bataille devait venir des gens mêmes du château(33). Il ne faut pas conclure que le vice-président -- comme d'ailleurs le président -- n'a pas d'autorité sur ses troupes. Cette réponse le dispense tout simplement de prendre une décision qui pourrait rejaillir sur sa "bonne foi" vers un règlement de la crise chypriote. Dans la nuit, les Chypriotes turcs ont évacué quelques quatre cents femmes et enfants habitant les villages menacés de la chaîne des Monts Kérynia, et les ont repliés sur les villes de Nicosie et d'Orta Keuy.

Après la trêve de la nuit, les hostilités reprirent les 26 et 27 avril avec des fusils, des mitrailleuses et des mortiers. Puis les troupes des Nations Unies réussirent à négocier une trêve précaire mettant fin à cette attaque locale, à la suite d'un sévère avertissement du général Gyani. Dans cette affaire, les troupes de l'O.N.U. ont employé tous les moyens de persuasion sauf ouvrir le feu. Elles ont en fait adopté une politique de non-intervention: pourvu qu'aucun civil ne soit en danger, autant laisser les deux camps vider leur querelle et s'arranger. L'efficacité de la Force se

33. The New York Times, 28 avril; JOP, 25 et 27 avril.

limita à un avertissement à Mgr Makarios et à des patrouilles d'observation. D'ailleurs il n'aurait été "ni possible ni utile" pour l'UNFICYP de s'interposer.

L'envergure des opérations, sous le commandement personnel du ministre chypriote de l'Intérieur, P. Georghadjis, et la façon dont on les a exécutées indiquent que ces opérations avaient été préparées à l'avance. Elles ont pris l'UNFICYP "complètement par surprise" selon le général Gyani(34), car il n'y avait pas eu aucun événement soudain dans cette région au cours de la semaine précédente alors qu'on était en pleine négociation. Le général Gyani accusa le Gouvernement chypriote de mauvaise foi, envoya un rapport détaillé au secrétaire-général et s'adressa directement à la population en faisant distribuer une proclamation(35) demandant la bonne volonté de chacun. Les Chypriotes grecs et turcs retournèrent alors à la guerre aux projecteurs, ce qui, toutefois, est moins dangereux pour tout le monde.

Comme réponse à la proclamation du général, les Chypriotes turcs critiquèrent la Force des Nations Unies(36). Et a-

34. UNFICYP Info Office, Statement by Lt-general Gyani, 28 avril, p. 115; S/5671, par. 7 et 8, et ann. II, 29 avril.

35. Ibid., p. 114.

36. "La communauté turque était furieuse...", The Diary of a Cypriot Turk, p. 50.

lors que le général sortait d'un entretien avec le Dr Küçük, une foule le hua et lança même des pierres sur sa voiture(37). Ils sont d'avis que les Canadiens se sont montrés incompétents en ne reconnaissant pas les mouvements de troupes importants, d'ailleurs appuyés par un tir de mortiers; ou bien le haut commandement de l'O.N.U. s'est rangé carrément du côté du Gouvernement chypriote-grec, pensent-ils. Cette perte de confiance vient d'une conception différente de l'UNFICYP. Les Chypriotes turcs voient dans la Force une protection et un renforcement de leur position originale dans un gouvernement restauré. Les Chypriotes grecs voient dans l'O.N.U. une protection contre une intervention militaire de la Turquie. Cependant l'UNFICYP doit veiller à ce que la paix ne soit pas accaparée dans l'intérêt d'une communauté en particulier. Mais "que la Force prenne des initiatives constructives ou au contraire qu'elle se garde d'intervenir, son attitude est inévitablement et invariablement, mal interprétée par l'un ou l'autre des deux camps"(38).

De nouveau le soir(39), les Chypriotes turcs dans le

-
37. Special News Bulletin, 27 avril, 4p. Le Cyprus Mail, 27 avril en fit une manchette sur huit colonnes.
38. S/5679, par. 17, 2 mai. Ce rapport doit être lu parallèlement avec le long commentaire du Dr Küçük, S/5706, 13 mai, et la réponse du Gouvernement chypriote, S/5737, 2 juin.
39. JOP, 28 avril.

secteur de la compagnie "B" s'amuse avec leurs gros réflecteurs. Ils les envoient sur les positions et les patrouilles de la compagnie. Le major Therriault les avertit que s'ils ne cessent pas ce jeu, il fera fermer les réflecteurs avec des balles 7.62mm; cet argument les convainc. Quant aux soldats de garde sur la Ligne verte, ils peuvent assister à un spectacle & presque tous les soirs, au coucher du soleil(40). Il y a d'abord quelques coups de feu entre les Chypriotes pour avertir tous les gens que dans quelques minutes, il y aura un échange verbal. Environ trente minutes plus tard, les petits groupes s'assemblent de chaque côté de la Ligne verte et s'insultent: "Le Dr Küchük ne fera pas un bon Grec; les Turcs ne veulent pas de Makarios; ton épouse fait mal l'amour et la cuisson; tes enfants ont les yeux croches et n'ont pas de dents; vous êtes tous des lâches, etc." Puis c'est le lancement des bouteilles de bière vidées au cours de la journée, ou à défaut, des pierres. Enfin, quelques coups de feu à nouveau pour signaler la fin de l'échange verbal et se souhaiter le bonsoir.

Il y a maintenant un mois que le 1er Bataillon du Royal 22e Régiment est en ligne. Ce premier mois a été consacré au déploiement de la Force, à la familiarisation avec la na-

40. JOP, 26 et 30 avril.

ture et la complexité de la tâche et de la situation à Chypre. Le bataillon s'habitue à son rôle de policier, établit les liaisons et les contacts, apprend à négocier; ses positions sont encore mobiles et floues. Les Canadiens sont sous le commandement des Britanniques et sont seuls(41). D'une façon générale, les Nations Unies impressionnent tout au long de ce mois(42). De façon plus immédiate(43), l'UNFICYP fait enlever des fortifications à Nicosie, s'occupe du retour des réfugiés; établit une procédure pour enquêter sur chaque coup de feu; et aide à restaurer les services essentiels.

"A l'exception de combats sporadiques dans la région du col de Kérynia, aucun engagement militaire majeur n'est survenu..." Mais il s'est produit plusieurs incidents isolés. Cependant les graves hostilités du 26 avril "constituent évidemment un revers"(44). La situation d'ensemble ne s'est pas sensiblement améliorée et il règne un climat de tension entre les deux communautés. Selon le secrétaire-général, la situation militaire à Chypre n'est pas aussi mauvaise que les journalistes le prétendent(45). La plupart des coups de feu sont

-
41. Le Contingent suédois arriva les 10-14 avril; le Contingent irlandais, les 19-20 avril; et le Contingent finlandais, les 25-30 avril. S/5679, par. 1, 2 mai.
42. Commentaires du lt-colonel M. Kolesar; entrevue le 12 août 1967.
43. The Observer, 3 mai.
44. S/5671, par. 1, 29 avril.

tirés des montagnes et des bois environnant les villages. Cependant, faute d'hommes(46), les Nations Unies ne peuvent pas ratisser les montagnes. La Force de paix ne peut remplir sa mission que si elle obtient une coopération véritable des antagonistes chypriotes. Elle a jouit, au cours de ce mois, "d'une entière liberté de mouvement"(47).

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada ont exprimé leur inquiétude de voir que la Force de l'O.N.U. semble incapable de mettre fin pacifiquement aux accrochages dans l'île(48). Toutefois U Thant ne veut pas céder aux pressions,

-
45. Nous avons constaté à de multiples reprises qu'un incident mineur faisant l'objet d'une simple mention dans le Journal des Opérations est présenté en manchette dans la majorité des journaux. The New York Times et Le Monde sont ici une heureuse exception. L'exagération majeure porte sur les pertes. Les deux camps ont signalé à la Force pour la période du 27 mars au 27 avril les pertes suivantes: chez les C. grecs, 7 tués et 13 blessés; chez les C. turcs, 14 tués et 15 blessés. Les combats du château St-Hilarion à eux seuls ont fait 11 tués dont 8 C. turcs. Durant la même période, 163 cas d'échanges distincts de coups de feu ont été signalés. En outre, on signale la disparition de 36 C. turcs. Voir S/5679, par. 15s., 2 mai; et S/5731, 1er juin.
46. U Thant a vainement essayé d'obtenir d'autres contingents, et surtout des éléments de police. S/5679, par. 5, 2 mai.
47. S/5764, par. 110, 15 juin.
48. L'Opposition pose plusieurs questions au Gouvernement sur les directives du Contingent canadien. M. Martin répond qu'elles doivent demeurer secrètes comme d'ailleurs ce fut le cas au Congo. "Ce sont des questions, dit-il, dont les réponses ne peuvent qu'être embarrassantes et rendre

disant "qu'il serait choquant et même incensé que la Force se voit amenée à tuer des Chypriotes, grecs ou turcs, pour les empêcher de s'entre-tuer"(49). Quant au pouvoir de tirer, selon les directives secrètes, "la Force ne doit pas se servir d'armes pour désarmer les Chypriotes et ne doit tirer... qu'à son corps défendant"(50).

Dans son rapport sur l'UNFICYP du 29 avril(51), le secrétaire-général donne une liste de certains objectifs qui pourraient être définis comme faisant partie du programme compréhensif d'action de la Force des Nations Unies à Chypre:

- a. Assurer la liberté de circulation sur toutes les routes de Chypre, y compris celle de Kérynia;
- b. assurer la liberté de mouvement en toute sécurité de toutes les collectivités dans la ville de Nicosie et les autres villes;
- c. assurer l'évacuation progressive de tous les postes fortifiés détenus par les Chypriotes grecs et turcs, en commençant par Nicosie;

difficile une opération, de par sa nature même, déjà fort délicate", Débats, p. 2778. Quotidiennement ses réponses se ressemblent: "Je ne voudrais vraiment pas... dire quoi que ce soit, à n'importe quel moment..." Ibid., p. 1924; ou "Je juge qu'il ne serait pas dans l'intérêt public que j'aille plus loin en ce moment", Ibid., p. 2009. M. Martin admet lui-même qu'il n'est pas bavard en Chambre, Ibid., p. 6789.

49. S/5671, 29 avril, par. 5.

50. Débats, p. 3655.

51. S/5671, 29 avril. Mgr Makarios et le Dr Küchük approuvent ce rapport, Cyprus Mail, 30 avril et 1er mai, S/5683, 4 mai et S/5689, 8 mai. De même le Gouvernement canadien, Débats, p. 2887ss.

- d. l'étude du problème créé par la scission qui s'est produite au sein de la police chypriote entre agents d'origine turque et agents d'origine grecque et la tenue de négociations en vue de leur réunification;
- e. le désarmement graduel par le Gouvernement chypriote et par la collectivité turque, de la population civile, à l'exception de la gendarmerie ordinaire et de l'armée chypriote. La Force des Nations Unies aiderait, sur demande, à effectuer et à vérifier le désarmement et l'entreposage des armes selon les règles de la sécurité;
- f. la surveillance des extrémistes des deux camps;
- g. l'élaboration de mesures appropriées d'ordre général visant l'amnistie;
- h. l'adoption de mesures de sécurité et l'établissement des autres conditions normales, notamment de l'activité économique;
- j. l'encouragement à la reprise de leurs postes par les fonctionnaires chypriotes-turcs et les hauts fonctionnaires, y compris ceux qui s'occupent de services publics comme la poste, les télécommunications, etc.;
- k. le fonctionnement normal de l'appareil judiciaire.

Ce ne sont pas les objectifs qui manquent, mais bien les méthodes et les moyens de les faire accepter par les Chypriotes. Seules les parties elles-mêmes peuvent remédier à la situation critique que connaît Chypre. Le retour à une solution normale dépend avant tout des autorités et de la population chypriotes.

Chapitre II: CRESCENDO

Le QG de la 2e Brigade d'infanterie canadienne remplace le 29 avril 1964 l'organisation de la 16e Parabrigade britannique de qui relevait le Contingent canadien depuis son arrivée. Une des dernières fonctions du général de brigade R.C. Gibbs a été de faire publier en français l'ordre du jour du 28 avril dans lequel il disait: "J'ai été impressionné par la patience, le courage, la vigilance et la bonne humeur que vous avez manifestés... Peut-être la tâche la plus difficile fut-elle de vivre ici et de demeurer neutre, à l'écart de la politique... Chaque soldat a accepté beaucoup plus de responsabilité qu'à l'ordinaire.(1)" Les soldats canadiens ont encore beaucoup à apprendre des soldats britanniques, car ces derniers sont vraiment des militaires professionnels.

L'organisation du commandement(2) à Chypre se divise (3) en deux zones et trois districts. Les zones relèvent des commandements canadien et suédois; deux des districts relè-

-
1. Ordres quotidiens, 1re partie, publiés par le brigadier R.C. Gibbs, en date du 28 avril 1964. 1p.
 2. Débats, p. 6808; S/5679, par. 3, 2 mai.
 3. Voir carte, page suivante.

vent du Royaume-Uni, et le troisième, du Contingent irlandais. Le QG, établi dans la zone de Nicosie, est sous le commandement du général de brigade A.J. Teddly, et le groupe canadien de son personnel se compose de dix-neuf officiers et de cent trente sous-officiers(4). Si le Canada fournit les éléments de base, ce QG s'organise progressivement sur une base internationale; on y trouve déjà des militaires danois et finlandais. Le QG assume la responsabilité des opérations(5) militaires des Nations Unies dans la zone de Nicosie, qui comprend la partie nord-centre de Chypre, notamment la ville de Nicosie même et le secteur du col Kérynia. Il dirige les opérations du Contingent canadien, de deux bataillons britanniques et celles du Contingent finlandais.

Le Contingent canadien affecté à la zone de Nicosie, la plus difficile de l'île(6), est commandé par le colonel E.C. Amy et se compose du QG du Contingent, du 1er Bataillon du Royal 22e Régiment sauf une compagnie, d'un escadron de reconnaissance du Royal Canadian Dragoons et d'un groupe administratif de soutien.

-
4. A la demande des Nations Unies, le Canada a envoyé 156 surnuméraires spécialement pour l'organisation de ce QG, ce qui porte à 1088 le total des militaires canadiens à Chypre; le décret ministériel en prévoyait 1200. Débats, p. 2187.
 5. Afin de régler les problèmes non militaires, en dehors de la médiation officielle, le S.-G. devait nommer M. Galo Plaza le 11 mai. S/5691, 11 mai.

Les forces en uniforme présentes à Chypre sont les suivantes(7): a. UNFICYP: 6436 militaires dont 73 policiers; b. Forces britanniques: 10,000 soldats stationnés dans les bases d'Episcopi-Akrotiri et Dhekelia; c. Forces chypriotes-grecques: 30,000 soldats dans les "Forces de sécurité" et 5000 volontaires dans la "Garde nationale"(8); d. Forces chypriotes-turques: 1000 soldats en uniforme et plusieurs centaines d'autres combattants non organisés(9); f. Contingents autorisés: 950 Grecs et 650 Turcs. Cela fait donc environ 55,000 hommes en armes dans la petite île de Chypre.

Entre les longues heures de garde et de patrouille, les soldats doivent lutter contre deux ennemis presque mortels: l'ennui et la monotonie(10). Maintenir le moral des hommes était la principale difficulté des officiers et des sous-officiers de pelotons après deux mois de séjour à Chy-

-
6. Par exemple, du 9 juin au 8 septembre, il y eut 191 échanges de coups de feu et 31 autres incidents, soit plus du double de tous les autres districts ensemble. S/5950, par. 47, 10 septembre.
 7. Les statistiques pour l'UNFICYP sont en date du 6 mai, Débats, p. 3315; celles des autres forces, le 30 avril, The Observer, 3 mai.
 8. Formée en février 1964; le général en retraite de l'Armée grecque George Karayannis en est le commandant, et essaie d'y resserrer la discipline, car il semble par moments que ces hommes n'agissent que de leur propre chef et échappent à tout contrôle. La Garde dispose d'une grande quantité d'armes légères et s'équipe rapidement d'armes lourdes modernes. Voir S/5764, par. 43ss, 15 juin.
 9. Il faut aussi compter la TMT, qui demeure très indépendan-

pre(11). Quant au moral des officiers, le commandant-adjoint du bataillon, le major M. Kolesar, y veillait avec l'estime et la confiance de tous. Quand les soldats ne sont pas au poste de garde, ils s'emploient à vaquer à certains travaux de nettoyage dans leurs quartiers ou encore à se faire dorer la peau au soleil. Un peloton de la compagnie "A" prend collectivement le plus grand soin d'une vigne plantée à l'arrière des quartiers. Les militaires cantonnés à Nicosie peuvent sortir en ville jusqu'à 18 heures pour y faire la visite de quelques curiosités historiques et humaines, car c'est une civilisation nouvelle que les soldats découvrent. Pour les gens qui travaillent dans la région des montagnes de Kérynia, les divertissements sont plus rares; ils s'adonnent à la natation ou se promènent dans Kérynia sans armes(12). Par ailleurs, les intéressés peuvent assister à la séance quotidienne de cinéma. Les militaires canadiens ont au moins une consolation, un climat exceptionnel. Le mercure se promène entre 80 et 100 degrés; mais sèche, la chaleur se supporte

te, sous les ordres et sous l'autorité de ses propres chefs, et qui, semble-t-il, ne relève que symboliquement de l'autorité des dirigeants chypriotes-turcs.

S/5764, par. 46, 15 juin.

10. L'Action, 9 mai. Interview de sous-officiers, ruban no 2 (ce ruban perd beaucoup de valeur parce que les réponses sont suggérées). Ces derniers réclament unanimement que les femmes des soldats écrivent le plus souvent possible, surtout dans le cas des célibataires.

11. La Presse, 9 avril.

12. Loc. cit.

assez bien sauf entre 11 et 15 heures. Si le soleil se lève tôt, c'est par contre la nuit fraîche et noire à 20 heures.

Deux sorties de groupe ont été organisées(13) pour les Canadiens à Chypre. La première est un tour de la ville de Nicosie comprenant une visite du Musée, des différentes églises et autres endroits intéressants. La seconde est un congé à Famagouste où les militaires peuvent demeurer dans un hôtel, profiter de la plage ainsi que visiter les environs. Ce congé dure quarante-huit heures et les soldats peuvent en jouir à tous les trente jours, par groupe d'une trentaine. L'officier payeur du bataillon, le capitaine Rod Mazèrolle, remet aux soldats la somme de cinq livres chypriotes, soit environ \$21, à tous les quinze jours; le reste leur sera versé à leur retour au Canada. En plus d'une indemnité spéciale de \$69 par mois à tous les militaires(14), on accorde une indemnité pour service à l'étranger variant de \$37.50 pour un colonel jusqu'à \$9 pour un soldat(15). Les écarts considérables qui existent entre les soldes versées aux différents contingents ont inévitablement des répercussions sur le moral et l'efficacité de la Force(16).

13. JOP, 23 avril.

14. Elle était de \$100 au Congo.

15. Débats, p. 2715, question no 729.

16. Le même problème s'est posé au Congo, S/5784, par. 137, 29 juin.

Les Nations Unies ont pris les dispositions pour publier un journal à l'usage de la Force. Il porte le nom de Blue Beret, emprunté à la cantine des troupes de l'O.N.U. au camp de Rafah en Egypte. Ce bulletin hebdomadaire offre aux soldats du Vingt-Deuxième une section qu'ils peuvent utiliser à leur guise(17). Le major Paul Ranger, officier de l'Information pour l'UNFICYP, assure la rédaction française des nouvelles intéressant le Régiment. En outre, la Cyprus Broadcasting Corporation a mis à la disposition des Nations Unies des périodes régulières à la radio; il s'agit d'une demi-heure hebdomadaire où l'on peut entendre les pièces musicales demandées par les soldats(18).

A partir du 1er mai, les Nations Unies établissent vingt postes permanents entre les positions chypriotes grecques et turques dans les monts des Cérines(19) où il n'y avait auparavant que des patrouilles mobiles ou stationnaires. Ces nouvelles dispositions demeurent la façon la plus rationnelle de régler la situation militaire au moyen de l'UNFICYP. On établit neuf nouveaux postes de garde dans la région tendue du col de Kérynia et quatre véhicules blindés des Dragoons

17. St. Johns' News, 24 avril; Le Devoir, 30 mars. Entrevue du major P. Ranger, le 14 janvier 1966.

18. Cyprus Mail, 6 avril.

19. The Times, 2 mai. "Cérines" est un autre nom pour désigner les montagnes de Kérynia.

montent une garde constante. Les soldats montrèrent de plus une détermination plus agissante conformément à une politique de durcissement de la part de l'UNFICYP. La tâche du Vingt-Deuxième est devenue par la suite très ingrate, mais le Régiment a su s'assurer le respect des deux factions(20).

Voyant que les Chypriotes turcs fortifiaient la maison Gabrielle(21) dans le secteur de la compagnie "A", les Chypriotes grecs décidèrent de fortifier une maison voisine. Après deux heures de pourparlers sans résultats avec les factions, la major Plouffe tenta de régler le problème en occupant la maison située entre les deux positions ennemies. Un échange de feu se généralisa alors tout au long de la Ligne verte pendant près d'une heure, puis le calme se rétablit. Le soir venu, les Chypriotes turcs allumèrent leurs réflecteurs pour espionner les Chypriotes grecs lesquels firent la même chose; cette guerre aux réflecteurs dura presque toute la nuit(22). Les Chypriotes ont de plus pris l'habitude de se saluer le matin en tirant des coups de feu(23). Le soldat Bouchard confiait à un journaliste: "... c'est courant, le matin, un bruit de fusillade nous réveille. Pourtant, leurs

20. R22eR, Activités 1964, p. 31.

21. JOP, 5 mai.

22. JOP, 8 et 9 mai.

23. JOP, 13 mai.

coups de feu sont une musique dont nous pouvons nous passer.(24)"

Parce que le secteur de Kérynia est de plus en plus agité, le QG du bataillon déménage le 12 mai à Tjiklos, dans les montagnes de Kérynia, en ne laissant à Nicosie que le strict nécessaire(25). Le QG occupe maintenant la présente position de la compagnie "C" laquelle se voit confier le côté nord au pied des montagnes, y compris le château St-Hilarion; et la compagnie "A", le Sud des montagnes ainsi que la position entre les collines Gin et Whisky. La mise en place d'une deuxième compagnie et du QG, ce qui représente une addition dans ce secteur de près de trois cents hommes et de quarante véhicules, a pour but de protéger les civils dans les villages et d'arrêter les bagarres dans les montagnes. Le secteur du bataillon couvre une superficie de cent milles carrés, ce qui est beaucoup.

Le QG du bataillon est dirigé par l'officier des opérations, le major R. Boucher, lequel est constamment sur les lieux. Le QG comprend(26) les transmissions, le peloton de

24. Le Soleil, 13 mai.

25. JOP, 5 et 12 mai. Le Contingent finlandais, devenu opérationnel, remplace le R22eR à Nicosie.

26. Interview du major R. Boucher, ruban no 6.

reconnaissance, le détachement médical et le dépôt de munitions, responsabilité du sergent-major régimentaire, le SO 1 H. Dussault. Le capitaine Robert Cross, officier des transmissions, s'occupe des communications du bataillon formées de soixante-trois appareils de radio qui fonctionnent jour et nuit, et de soixante-dix téléphones reliés par trente-cinq milles de cable(27). On utilise cependant le plus possible les appareils de radio, car les lignes téléphoniques sont branchées sur des tables d'écoute chypriotes. Comme les signaleurs doivent tout enregistré par écrit, cela mène souvent à une guerre de papier.

Pas un groupe n'a travaillé à Chypre comme le peloton de reconnaissance du capitaine Dany Kay, l'officier des renseignements, avec les sergents-majors Bergeron et Ouellet(28). Parcourant souvent cent milles par jour avec cinq jeeps et des équipes spécialement entraînées, le peloton a mis sur pied un réseau de renseignements sur les positions chypriotes, établissant qui était le chef véritable, surtout au début alors que tout était nouveau pour le bataillon. Visitant

27. La Citadelle, I, 2: 10.

28. Entrevue du lt-colonel M. Kolesar, le 12 août 1967. Le capt Kay avait déjà servi à Chypre avec l'Armée britannique; "son expérience fut très valable pour le bataillon." R22eR, Activités 1964, p. 25.

l'île en tous sens, vérifiant tout et demeurant à l'affût de toute nouvelle, les membres de ce peloton ont en commun une qualité et une compétence exceptionnelles.

Le 13 mai, la compagnie "A" quitte(29) ses belles maisons de Nicosie pour habiter de vieilles résidences dans les villages de Pileri, Krini et Agirdha. Deux sections sont postées dans les montagnes entre les collines Gin et Whisky; une troisième, près de Dhikomo et à la manufacture de ciment. Il s'agit pour cette dernière section de faire beaucoup de patrouilles afin de connaître les mouvements chypriotes. Le major Plouffe établit une dizaine de postes d'observation et de garde dans ce secteur qui comprend à l'Est et à l'Ouest du col Kérynia sur une distance de six à sept milles, le flanc sud des montagnes Kérynia. Un hélicoptère transporte les soldats et l'équipement nécessaire à un peloton sur le sommet de la colline Gin, à quelques verges en face des lignes chypriotes-grecques. Le rôle des soldats dans ces montagnes est d'observer, de rapporter tout changement dans les positions ennemies et de temporiser s'il y a lieu(30). C'est des sommets Gin et Brandy qu'il s'échange le plus de balles. La compagnie "C" qui jusqu'ici surveillait ces deux collines, a donné à

29. JOP, 13 mai.

30. Interview du lieutenant M. Arnauld, ruban no 1.

ces échanges réguliers de coups de feu le nom de "cantate guerrière automatique". Cependant ces échanges de feu font rarement de victime. Le désarmement des Chypriotes serait sans doute souhaitable et nécessaire, mais la Force de l'O.N.U. n'est pas en mesure d'effectuer efficacement un tel désarmement.

Le PC de la compagnie "A" est établi dans une ferme communale appelée Onisha, à une douzaine de milles au Nord de Nicosie, où veaux, vaches, cochons, couvées présentent un divertissement pour cette compagnie(31). Les soldats se sont installés dans cinq bâtiments qui logeaient auparavant les dix familles chypriotes-turques qui exploitent cette ferme collective communiste. En entrant dans les vingt maisons de la ferme, les soldats se sont trouvés à prendre la place d'animaux, car les cochons se promenaient partout à l'intérieur. Les fermiers chypriotes ne vivent pas sur la ferme, mais se sont établis dans un des six cents villages de l'île. Chaque jour, les soldats doivent accompagner les co-propriétaires de la ferme jusqu'à leur travail dans les étables, les porcheries et les poulaillers. A l'occasion, les soldats du Vingt-Deuxième aident aux travaux de la ferme. Le capitai-

31. Kingston Whig-Standard, 14 mai.

ne T. Champagne, un fier beauceron, a d'ailleurs commencé en montrant aux Chypriotes qu'une vache peut se traire à deux mains, ce qu'ils ignoraient, si singulier que cela paraisse(32) . A force de vivre de près avec les Chypriotes, il se développe une fraternité avec les Grecs et les Turcs, selon que l'on cotoie l'un ou l'autre groupe. Les Chypriotes se montrent même gentils à l'égard des militaires canadiens (33) ; mais les soldats du Vingt-Deuxième, dans l'ensemble, fraternisent davantage avec les Chypriotes turcs(34) par sympathie pour le perdant et parce que les Chypriotes grecs, qui ont la force, sont arrogants. Mais à la fin de leur mandat, et devant "la folie turque", les soldats adoptèrent une neutralité indifférente.

Afin de préparer la conférence de l'OTAN, le président Johnson envoie au début de mai le sénateur démocrate J.W. Fulbright, en mission d'information à Chypre(35) . De son côté, M. Krouchtchev donne son appui au Gouvernement Makarios, sans plus de précision, et demande le départ des Britanniques de leurs bases(36) . Quoi que la "responsabilité

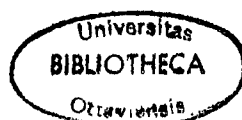
32. Le Figaro, 21 avril.

33. Ruban no 2. Les Chypriotes turcs disent la même chose des soldats canadiens, The Diary of a Cypriot Turk, p.68.

34. On retrouve chez les Canadiens français ce même phénomène d'identification à la minorité lors de la querelle politique au sujet de la participation à la guerre des Boers.

35. The Times, 1er mai.

36. Ibid., 12 mai..



de l'OTAN soit nettement engagée dans l'affaire chypriote" (37), à sa réunion ministérielle tenue à La Haye le 15 mai, le problème de Chypre est noyé sous les discussions des structures et des réformes de l'OTAN(38). Tout au plus invite-t-on la Grèce et la Turquie à la modération et au calme. Plus pragmatiques, les diplomates de Washington avertissent ces deux pays qu'ils ne recevront plus l'aide américaine si leur conflit à propos de Chypre dégénère en une confrontation militaire(39).

Après les événements des 25-27 avril autour du château St-Hilarion, les deux camps se sont entendus pour respecter une zone neutre de six cents verges. Par la suite, les deux côtés ont gardé leurs positions. Cependant il arrive quelques fois que deux patrouilles ennemies se rencontrent dans le no man's land où elles se tirent alors mutuellement (40). Après une rencontre de ce genre, le 17 mai, une ambulance s'est rendue retirer les cadavres et les blessés abandonnés près du château pendant que le major Boucher faisait la navette entre les Chypriotes grecs et turcs, les enjoi-

37. M. Pearson, Débats, p. 3410; voir aussi ibid., p. 3651.

38. Le Figaro, 15 mai.

39. Le Gouvernement canadien a suspendu son aide militaire à la Turquie dès son entrée dans l'UNFICYP. Voir Débats, p. 5424 et 3367, question no 816.

40. Interview du Lt G. Perreten, ruban no 1.

gnant de ne pas ouvrir le feu alors que se déroulait l'opération de secours(41). Depuis quelque temps, l'on constate que les Chypriotes turcs ne répondent plus aux coups de feu grecs, ce qui montre qu'ils deviennent plus disciplinés(42). Mais l'ombre de la Grèce et de la Turquie se profile constamment derrière les combattants. A la suite de la mort de deux officiers grecs à Famagouste(43), les Chypriotes grecs ont enlevé quarante-six Chypriotes turcs entre le 11 et le 19 mai; quarante-cinq autres avaient déjà été enlevés entre le 25 mars et le 11 mai(44).

Le 19 mai, les Chypriotes grecs ont ouvert le feu contre un troupeau de moutons tuant plusieurs bêtes. Le berger turc(45) sauta dans un fossé lorsque les balles se rapprochèrent de lui; un mouton sauta derrière lui et se brisa une patte. Berger et mouton furent alors transportés en civière au poste de secours turc de Boghaz. Deux jeeps capotèrent au cours de la journée du 24 mai. Le chef de police de Kérynia avise le major Tremblay qu'on a retrouvé la vache "Isabelle Mustapha" laquelle doit être retournée à son maître à Kazaphani(46); c'est le lieutenant Gadbois qui assista au rapa-

-
41. S/5730, 1er juin.
 42. JOP, 20 mai.
 43. S/
 44. The New York Times, 19 mai.
 45. JOP, 19 mai.
 46. JOP, 24 mai.

triement d'Isabelle. Alors que le major Tremblay se dirigeait le 26 mai près de Bellapais avec des soldats pour escorter des Chypriotes grecs qui allaient aux moissons, des Chypriotes turcs tirèrent une vingtaine de balles dans sa direction (47). Comme ils tirèrent encore environ deux cent cinquante balles "de propos délibéré", le major Boucher fit déployer les mortiers; les chars blindés ont ouvert le feu à leur tour avec leurs mitrailleuses et réduisirent au silence les positions turques. Il n'y eut ni tués ni blessés(48).

Le même jour, un autre incident(49). Le lieutenant J. Grenier(50) accompagnait un groupe de personnes qui enquêtaient à propos d'une histoire de cadavres. Alors que le convoi, arborant un drapeau bleu, s'arrête à un endroit prévu, et que le lieutenant Roberge s'avance pour parler au lieutenant Grenier, les raffales de balles pleuvent autour d'eux. La jeep quitte alors les lieux à toute vitesse, en direction de la position chypriote-grecque. Les deux officiers font remarquer au chef grec qu'il conduit une "bande

47. JOP, 26 mai.

48. S/5764, par. 11, 15 juin.

49. JOP, 26 mai; Ottawa Journal, 27 mai.

50. Officier-adjoint des renseignements. Il accompagne habituellement le commandant dans ses déplacements, prépare une synthèse quotidienne des renseignements et tient à jour le Journal des Opérations du Bataillon. Interview, ruban no 6; et entrevue, le 7 janvier 1966.

d'amateurs irresponsables et d'imbéciles dangereux", les deux Castors ajoutant quelques termes liturgiques. Le véhicule des Nations Unies que conduisait un journaliste, M. Marescalchi, et le capitaine Jean Lajeunesse a été atteint de huit balles. Pendant ce temps, les deux hommes, accroupis en arrière, enregistraient sur un magnétophone une description de la scène(51). Les Chypriotes grecs admirent plus tard l'indiscipline de leurs troupes(52).

La situation au 1er juin est la suivante(53). La tension est évidente partout, et rares sont les villages et villes qui ont échappé au bouleversement émotif et économique depuis que les troubles communaux se sont changés en actes de violence. Mais à l'exception de la capitale où c'est devenu une guerre de nerfs, il n'y a eu que très peu de violence prolongée. Une bonne partie des combats ces dernières semaines se limitent aux sommets des montagnes qui surplombent le passage-clé de la route vitale Nicosie-Kérynia. On n'arrive pas toujours à découvrir les mobiles qui amènent Chypriotes grecs et turcs dans les montagnes à s'échanger des balles. Mais "rares sont les mortalités à être attribuées au feu de la bataille rangée"(54). Et c'est une des nombreuses fonc-

51. Ruban no 7.

52. JOP, 26 mai.

53. L'Événement, 30 mai; L'Action, 11 mai.

54. Major P. Plouffe dans l'Action, 29 septembre. Un rap-

tions des troupes de l'O.N.U. que de recueillir dans les différents postes chypriotes, les quelques morts et blessés. Elles parviennent tant bien que mal à maintenir un certain ordre dans l'île, malgré l'absence totale de pouvoirs véritables. Les deux camps profitent de cette accalmie relative causée par la rentrée des moissons pour renforcer leurs positions militaires.

Un climat de méfiance et d'hostilité règne partout. Sous une nonchalance affectée, se cache la crainte; chez les Chypriotes turcs, on n'hésite moins à dire qu'on a peur. Coupés de toutes communications avec l'extérieur, ils sont laissés à leur sort, les services téléphonique et postal ayant été suspendus dans tout le secteur turc de Nicosie(55). Certains villages isolés ont eu à souffrir d'une rareté de vivres et d'autres produits essentiels, et ce, en dépit des convois de secours fournis par la Croix-Rouge(56) et le Croissant-Rouge; en fait les Chypriotes turcs manquent de tout, y compris du nécessaire(57). Dès qu'il sort de chez

port des NU indique pour la période du 27 mars au 27 avril: 21 tués dont 14 C.t; 28 blessés, et 163 incidents de balles. The Times, 5 mai. Pour la période du 2 mai au 8 juin: NU, 1 tué et 2 blessés; C. grecs, 4 tués; C. turcs, 4 tués et 9 blessés; Armée grecque, 2 tués et 1 blessé. S/5764, par. 7, 15 juin.

55. Le capt Binette, officier de liaison à la vice-présidence s'occupe du courrier du Dr Küchük. Il eut à plusieurs reprises à trouver des médicaments pour les Chypriotes turcs ainsi que des médecins. Ruban no 4 et en-

lui, aucun Chypriote turc n'est plus en sécurité. Il est maltraité, persécuté et humilié par la police chypriote-grecque, souvent arrêté et battu et les produits qu'il transporte sont fouillés et, la plupart du temps, endommagés ou détruits (58).

La crainte atteint un genre de paroxysme, principalement à l'heure où sont diffusés les bulletins de nouvelles(59). La guerre civile est le seul sujet de conversation dans les cafés, centres de la vie communautaire où les hommes discutent inlassablement. De part et d'autre, on détient de nombreux otages, logés dans des prisons improvisées et inconfortables; les prisonniers sont très mal traités sinon martyrisés. On a parlé à ce sujet d'une "espèce de sublimation de l'horreur"(60); la seule grâce que l'on fait à quelques-uns est une mort rapide. La population chypriote se sent dans l'insécurité et, dans son fort intérieur, elle a hâte que la paix revienne; mais les extrémistes sont à l'oeuvre et per-

trevue, le 5 octobre 1967.

56. A qui le Canada a fait parvenir de l'argent.

57. Cela, depuis décembre 1963. Voir The Diary of Cypriot Turk, 1963-1965 qui donne de multiples exemples.

58. Un exemple. Des C. turcs conduisaient un convoi d'oranges. Les policiers c.-grecs inspectèrent chacune des caisses, et en découvrant chaque orange, ruinèrent la cargaison, ce qu'ils désiraient. Entrevue du capt Binette, le 5 octobre 1967; et S/5790, commentaire du point A-8, 1er juillet.

59. "La manière irresponsable, inexacte et chargée d'émotion..."

sonne ne veut céder. Avec la campagne de l'EOKA, toute une génération a grandi avec "la loi du fusil"; or la violence appelle la violence. A Chypre, les Chypriotes grecs veulent être Grecs et les Chypriotes turcs veulent être Turcs; personne ne veut être Chypriote. Cependant il ne faudrait pas exagérer, comme les journaux l'ont fait, le danger que courent les soldats canadiens à Chypre(61), car ils ne participent pas à une guerre et le réel danger est plutôt rare. Mais à moins de mesures effectives de désarmement, la restauration de la paix est un vain espoir.

Dans ce conflit, les forces des Nations Unies(62) s'efforcent en particulier de favoriser le retour à une vie économique normale. Chez les Chypriotes, il y a de la haine en général, mais contre personne en particulier. C'est pourquoi ils commercent ensemble. L'un des marchés les plus achalandés a surgi au centre de la Ligne verte où les commerçants se sont installés dans une station de service abandonnée. Le marché noir opère au grand jour et les prix sont con-

le contenu et le ton des informations publiées n'ont cessé de contribuer à enflammer l'opinion publique." S/5764, par. 69, 15 juin.

60. Voir Events of Cyprus, illustrations, 15 p.

61. Le Soleil, 6 juillet.

62. Au début de juin, l'UNFICYP comprend 6865 militaires dont 1133 Canadiens, et 173 policiers. Débats, p. 3315.

trôlés. Les marchandises passent d'un véhicule à un autre sous les yeux des soldats des Nations Unies, et ce genre de relations est surveillé en partie par le capitaine Binette, l'officier de liaison à la vice-présidence. La plupart des transactions sont pratiquées sur une base de paiement comptant. Cependant l'activité industrielle a été touchée. "La gêne économique est déjà ressentie sérieusement par la communauté chypriote-turque et commencera bientôt à atteindre de façon sensible les Chypriotes grecs également"(63).

La Chambre chypriote des Représentants adopte le 1er juin un projet de loi sur la conscription. Le projet prévoit que tous les Chypriotes grecs âgés de 18 à 50 ans (au nombre de 50,000) pourront être appelés à faire six mois de service militaire(64). On n'a pas tenu compte du droit de veto du Dr Küchük(65); d'ailleurs les députés chypriotes-turcs étaient aussi absents. La Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie se sont montrées défavorables à cette mesure(66). Le vice-président fait parvenir au président une lettre dans laquelle il demande une réunion du Conseil des ministres et soumet à cet effet un ordre du jour(67); Mgr Makarios répond par la négative(68).

63. S/5764, par. 112, 15 juin.

64. S/5764, par. 66, 15 juin.

65. Art. 50 de la Constitution.

66. Daily Telegraph, 1er juin; de même le S.-G., S/5764, par. 118, 15 juin.

Les gestes d'hostilités à l'égard des Britanniques se multiplient depuis mai(69). Le Gouvernement chypriote croit qu'il existe une véritable organisation au sein de laquelle les Britanniques soutiennent la cause des Chypriotes turcs en leur fournissant des armes. Cette animosité est entretenue par une campagne de presse très active. Pourtant les troupes britanniques se sont efforcées d'accomplir leur tâche difficile avec une impartialité digne d'éloge. Mais il est vrai d'autre part que l'Angleterre, en exploitant politiquement la cause chypriote-turque, s'est trouvée contre les Chypriotes grecs(70).

Le 5 juin, le commandant du Bataillon mit en branle l'opération CASTOR(71) dans le but de repérer une station radio pirate qui brouillait les ondes de la tour de contrôle de l'aéroport de Nicosie et donnait aux avions de mauvais renseignements. Le QG ainsi que les compagnies "A" et "C" fouillèrent en vain le château St-Hilarion. Les Chypriotes grecs de la forêt de Karmi(72) commencèrent à tirer avec des

67. S/5744, 4 juin.

68. S/5755, 8 juin.

69. Incidents graves les 4 et 19 mai; S/5764, par. 8s., 15 juin.

70. The Times, 3 juin; et Daily Telegraph, 9 juin.

71. JOP, 3, 4 et 5 juin; S/5764, par. 19, 15 juin.

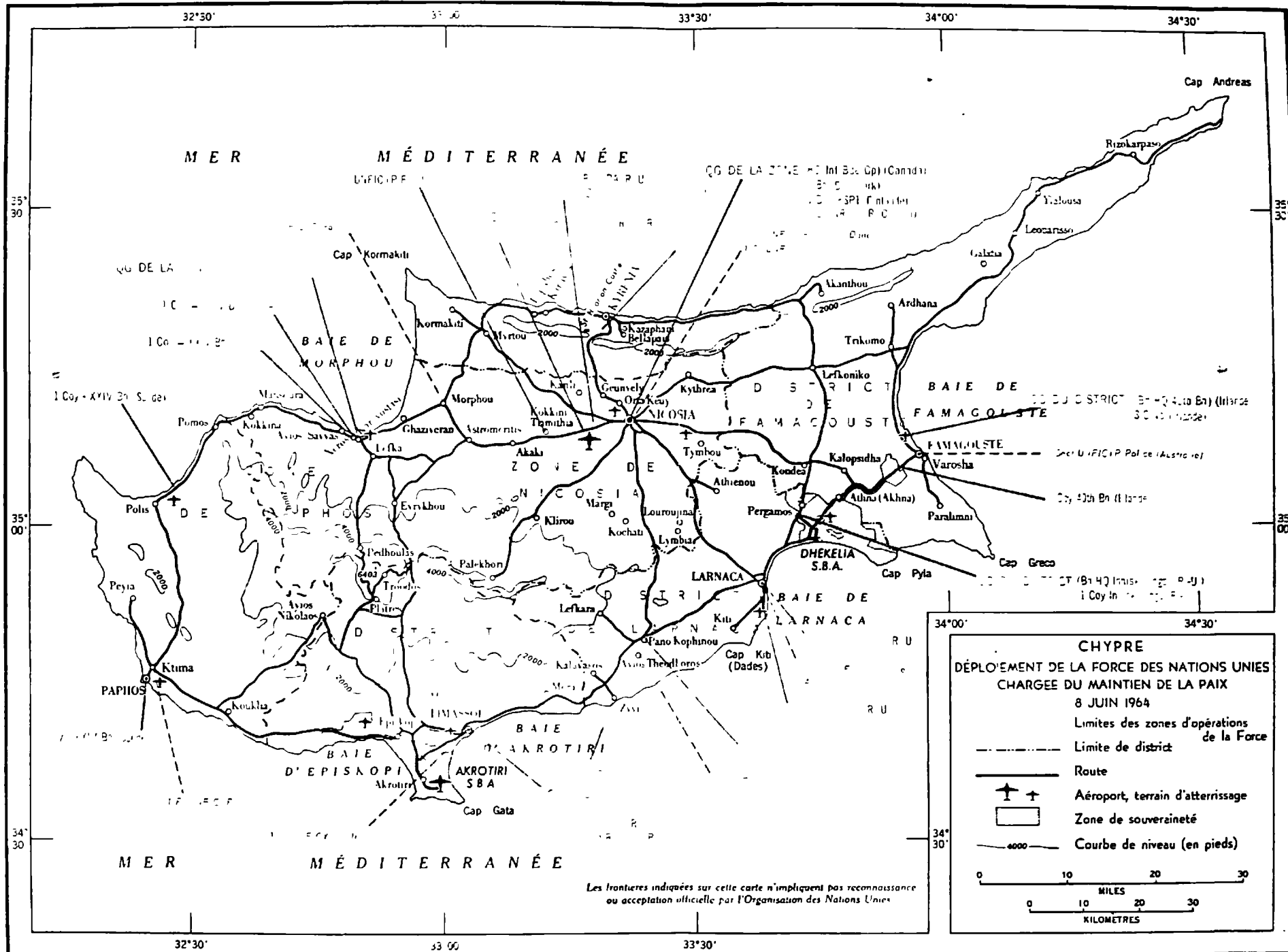
72. JOP, 9 juin. La 'forêt' chypriote ressemble davantage à un verger.

mitrailleuses Vickers; les Chypriotes turcs ripostèrent avec leurs Brens; plus de deux mille balles furent ainsi tirées en moins de cinq minutes. Avec leurs soldats, le lieutenant J.-G. Bernard, sur le côté turc, et le lieutenant C. Conliffe, sur le côté grec, ont reçu leur baptême de feu. Les deux officiers ont finalement réussi à convaincre les deux factions de cesser leurs "petites folies".

Le lendemain, les compagnies "B" et "C" reprennent leur opération de relève afin de varier la monotonie d'un quotidien sans nouveauté. La compagnie "C" est maintenant à Trakhonas, et la compagnie "B", à Kérynia. A Trakhonas, les deux groupes continuent d'élever des fortifications; ils agissent toujours comme des enfants, se servant de gros projecteurs et d'abus verbaux. Le major Therriault enlève le 16 juin sa patrouille stationnaire dans la passe et lui substitue une patrouille mobile qui se rend jusqu'à Bellapais.

Le secrétaire-général U Thant présente le 15 juin le premier rapport complet(73) sur l'UNFICYP pour la période du

73. S/5764 et add. 1, 15 juin; voir aussi le long commentaire politique du vice-président Küchük qui y voit un rapport "incomplet et partial", S/5790, 1er juillet; et la réponse du S.-G. dans S/5797, 3 juillet, suivie de la réplique du Dr Küchük, S/5813, 13 juillet.



26 avril au 8 juin. Ce rapport très détaillé analyse le problème chypriote sous l'aspect militaire, politique, économique, social et judiciaire; il contient aussi des observations. Il annonce aussi la démission du général Gyani et la nomination officieuse de son remplaçant, le général K.S. Thimayya (74), aussi de l'Inde. Le Conseil de sécurité donne suite à ce rapport le 20 juin en renouvelant le mandat de la Force pour un autre trimestre(75).

Le mandat de l'UNFICYP devait se terminer le 27 juin, mais tous prévoyant(76) son renouvellement. Cependant les soldats du Vingt-Deuxième, qui ont attrapé le mal du pays, s'interrogent: vont-ils demeurer à Chypre ou revenir au Canada. Cette incertitude minait le moral des troupes et semait l'inquiétude chez les familles des militaires. La visite du ministre de la Défense nationale, M. Paul Hellyer(77), le 17 juin, permit à tous d'être enfin fixés. Alors que les Communes n'étaient pas encore au courant(78), il annonça(79) sur

74. C'est ce dernier qui négocia la difficile question des prisonniers de guerre lors de la guerre de Corée.

75. S/5778, 20 juin.

76. Le Canada et les N.U. 1964, p. 31; S/5764, par. 122ss, 15 juin.

77. Il portait l'habit et les insignes du R22eR, Le Soleil, 16 et 20 juin. Les mauvaises 'langues' disent que le seul résultat tangible de cette visite fut l'expédition du Canada de pois pour la soupe (qui n'étaient pas dans les rations anglaises) et que réclamaient tous les soldats!

78. Débats, p. 4594. La Chambre se plaint quotidiennement

tous les postes de la radio du bataillon que le Régiment serait de retour en septembre(80). Un silence profond a d'abord ~~ne~~ accueilli cette nouvelle(81); la plupart des militaires ne semblaient pas trop mécontents de demeurer trois autres mois en Méditerranée. Selon le ministre(82), les soldats savaient avant leur départ qu'ils resteraient en service aussi longtemps que la situation d'urgence l'exigerait. Le Canada qui a déjà dépensé(83) deux millions pour l'envoi et le maintien de son contingent à Chypre déboursa environ un million supplémentaire pour le prochain trimestre, ce qui fit dire à M. Diefenbaker que le Canada "joue le rôle de Père Noël"(84) dans les opérations de paix en étant "prêt à verser son sang et son argent"(85).

de n'être pas assez renseignée: "A vrai dire, nous en avons appris davantage à propos de Chypre en lisant les journaux qu'en écoutant le ministre [M. Martin] à la Chambre", ibid., p. 3654. Pourtant à ce moment-là, M. Martin est plus 'bavard', car il fait un bilan de la politique canadienne au Comité des subsides, ibid., pp. 3643-3675.

79. JOP, 21 juin.

80. Les troupes furent relevées au bout de six mois au Congo, et au bout d'un an en Egypte, The Gazette, 21 avril.

81. The Montreal Star, 20 juin.

82. Débats, p. 2611.

83. Le coût mensuel approximatif du matériel, des vivres et autres approvisionnements, y compris le transport aérien de soutien et les services directement attribuables à la participation du Canada à l'UNFICYP est de \$305,000. Le coût réel au 30 juin est de \$1,881,500. Débats, p. 6477, question no 1555.

84. Ibid., p. 935.

85. Ibid., p. 5423.

Depuis le mois de juin, environ 22% du Bataillon sont occupés aux moissons sous forme d'escortes aux travailleurs (86). Les Chypriotes grecs ont des champs dans les secteurs turcs, et vice-versa. Le lieutenant Melançon, officier des récoltes, s'occupe entre autres choses: escorte des machines d'un village à un autre, escorte dans les champs, négociations entre les Chypriotes et remboursement pour les marchandises vendues. En outre des Chypriotes turcs récoltent la moisson grecque pour empêcher que les moutons ne la mangent; ils ont la machinerie nécessaire et remettent gracieusement le blé aux Chypriotes grecs. "La moisson a donné aux deux communautés l'occasion de renouer les contacts et a permis de constater que la volonté et la possibilité de vivre et de travailler ensemble existent encore."(87).

Parfois des patrouilles doivent partir à la recherche de bergers, et plus souvent de moutons. La vie quotidienne du bataillon peut se résumer ainsi: "Protéger les déplacements des convois de ravitaillement, des malades, de femmes enceintes, de visiteurs de marque, des équipes de réparation, des

86. JOP, 18 juin. Quelques exemples dans Débats, p. 6808s. Il s'agit principalement de la récolte du blé; le travail est long, car il est fait à la main.

87. S/5764, par. 53, 15 juin. A propos des problèmes agricoles, voir ibid., par. 82-84.

conduites d'eau et d'électricité, protéger les moissonneurs, effectuer le recouvrement des cadavres, rechercher les personnes disparues et assurer la surveillance des barrages de routes érigés par les Chypriotes.(88)" Mais somme toute, les soldats ne travaillent pas très fort, car à Chypre la vie est au ralenti(89).

Les Chypriotes grecs tentent le 18 juin un autre assaut contre le château St-Hilarion. Les Chypriotes turcs n'ont pu qu'offrir une résistance dérisoire à leurs agresseurs; ils sont en outre furieux contre la Force des Nations Unies pour n'être pas intervenue(90). Le château n'est pas une position-clef; il s'agit plutôt d'un enjeu auquel on accorde un grand prestige. Si un jour les Chypriotes grecs réussissent à le prendre, ils auront peut-être démoralisé les Chypriotes turcs pour longtemps. Et une fois maîtres de la route, ils seront en mesure de détruire la piste d'atterrissage et d'encercler les villages turcs.

88. La Citadelle, I, 2: 9. En plus de ces responsabilités officielles, certains sous-officiers tels les caporaux Laliberté et Paquin, sont les véritables maîtres de leur village où les notables de l'endroit ne décident rien sans d'abord leur en parler.

89. Interview de sous-officiers, ruban no 2.

90. JOP, 21 juin. La Force se contenta de protéger les civils.

Après cinq mois d'hostilités intermittentes durant lesquelles même le contingent de l'Armée turque à Chypre(91) n'a pas bougé pour défendre les Chypriotes turcs, ceux-ci commencent à perdre espoir dans une intervention éventuelle de la Turquie(92). Si les soldats turcs voulaient défendre leurs "compatriotes", ils auraient notamment agi durant l'assaut contre le château St-Hilarion. Les Chypriotes turcs désirent tous que leur mère-patrie intervienne dans le conflit, insoucieux des conséquences que pareille aide pourrait avoir.

Ce danger, le Gouvernement américain le voit nettement (93). Aussi les Etats-Unis sont-ils prêts à prendre les mesures énergiques afin d'empêcher le conflit chypriote de dégénérer en une guerre entre la Turquie et la Grèce, ou encore de provoquer la dislocation du flanc oriental de l'OTAN(94). C'est pourquoi George Ball, sous-secrétaire d'Etat, est dépêché à Athènes et à Ankara pour nouer des conversations directes entre les deux premiers ministres(95). Ne pouvant trouver de terrain d'entente, les deux chefs d'Etat sont invités à se rendre à Washington, ce qu'ils firent les 23-25 juin, sans

-
- 91. 650 soldats aguerris commandés par le colonel Salem.
 - 92. The New York Times, 22 juin.
 - 93. Voir la lettre du président Johnson au P.M. Inonu, 5 juin citée dans The Problem in Perspective, p. 31s.
 - 94. Daily Telegraph, 8 juin.
 - 95. The Times, 17 juin.

toutefois se rencontrer et sans que les conversations avec le président Johnson donnent des résultats(96).

Si les Chypriotes turcs désespèrent presque de l'aide de la Turquie, les Chypriotes grecs, à la fin de juin, sont sur un pied d'alerte partout dans l'île parce qu'ils craignent une invasion de la Turquie(97). C'est cette crainte qui amène le retour du plus grec des Chypriotes.

"Il y a deux dates dans l'histoire récente de Chypre — 9 novembre 1954 et 22 juin 1964 — lesquelles ont été un point tournant dans la vie de cette île. Dans les deux occasions, George Grivas retourna secrètement dans son pays natal.(98)" Le général Grivas, c'est "l'expert in terror"(99), le "mastermind in terrorism" qui a fait l'indépendance de Chypre; ce révolutionnaire, héros national des Chypriotes, est aussi l'homme le plus détesté d'Angleterre(1). L'ancien

96. The New York Times, 24, 25 et 26 juin; Washington Post, 25 et 26 juin; The Times, 3 juillet; et Documents on American Foreign Relations, 1964, p. 105s.

97. JOP, 28 juin.

98. Michael Wall, The return of Grivas dans The Guardian, 4 juillet. Voir aussi New York Herald Tribune, 11 et 12 juillet.

99. Daily Mail, 13 avril. Voir D. Barker, Grivas: portrait of a terrorist; et W. Byford-Jones, Grivas and the story of EOKA. Les Britanniques semblent incapables de parler du général sans utiliser la violence verbale d'un Léon Bloy.

commandant de l'EOKA(2) retourne à Chypre en tant que conseiller militaire des forces de sécurité chypriotes-grecques. Sa présence pourrait aider le président Makarios à rétablir son autorité compromise par la pression des éléments extrémistes (3) responsables de plusieurs incidents "barbares"(4). Même si le général Grivas arrive à Chypre en disant n'être pas venu en politicien mais en soldat(5), il fait d'abord une tournée de bonne entente dans l'île, prêchant la coexistence pacifique entre les deux communautés, leur promettant la victoire et la liberté. Et il ajoute: "Je suis venu à Chypre en missionnaire de l'Enosis"(6).

-
1. Les qualificatifs employés à son égard, même dans les journaux les plus sérieux, ressemblent au vocabulaire utilisé par Hitler en parlant de Churchill. Dans le conflit chypriote, la presse britannique est loin d'être un modèle d'objectivité. Un journaliste de l'Action fut témoin du fait suivant: Deux commentateurs anglais enregistrèrent une fusillade nourrie d'un western américain projeté en plein air, et ils commentaient: "This is the sound of Nicosia tonight". L'Action, 29 septembre.
 2. Voir G. Grivas, Memoirs et Guerrilla Warfare... Avec 280 partisans, il a pendant quatre ans réussi à déjouer plus de 25,000 soldats d'élite britanniques sur l'île de Chypre. L'EOKA est considérée comme "le pouvoir derrière le trône". Le général signait ses actions de 'Dighenis', nom d'un héros légendaire de la Grèce médiévale.
 3. Liste dans Daily Mail, 7 avril.
 4. Le Figaro, 14 avril; Le Devoir, 25 et 26 juin; The Times, 24 et 25 juin; et Daily Telegraph, 25 juin.
 5. Le Monde, 14 juillet.
 6. Texte complet du discours dans Cyprus Mail, 25 juin. Voir aussi The Times, 7 juillet; et The Guardian, 6 juillet.

L'arrivée du général Grivas, "l'homme de la Grèce", indique que la situation militaire de Chypre est inquiétante. On craint de plus en plus une invasion de la Turquie. C'est pourquoi, tout au long de juillet, la Grèce débarque sur l'île quelques milliers de soldats(7) et des armes sans que la Force de l'O.N.U. puisse intervenir, faute de directives plus précises(8). La Grèce envoie ces renforts afin que la Turquie hésite à envahir Chypre(9). M. Papandreou explique que "... l'anxiété du Gouvernement chypriote, qui menacé d'un débarquement turc... s'efforce avec raison, de développer ses moyens légitimes de défense"(10). Tout en dénonçant le débarquement de cinq cents soldats turcs dans l'île, le ministre chypriote de l'Intérieur reconnaît que 2,800 hommes sont débarqués au port de Limassol. Il souligne que 2,300 d'entre eux étaient des étudiants chypriotes-grecs revenant dans leur pays durant les vacances universitaires, et que les 500 autres étaient des Grecs qui avaient "déserté" l'Armée grecque pour offrir leurs services au Gouvernement chypriote(11).

-
7. Le nombre de 4,000 rallie la majorité des observateurs. Voir Débats, p. 6787 et 6792. Le S.-G. donne le nombre de 5,000 dans S/5950, par. 41, 10 septembre.
 8. Le Devoir, 18 juillet.
 9. The Economist, 18 juillet, p. 254.
 10. The New York Times, 17 juillet.
 11. Ibid., 13 juillet.

Même si l'UNFICYP reçoit de nombreuses critiques pour son inaction devant ces concentrations de forces étrangères (12), le Gouvernement canadien ne peut "qu'exprimer la vive inquiétude du Canada"(13), car il évite de se prononcer sur tout problème politique afin de ne pas nuire au caractère neutre de son contingent. En outre l'opinion publique approuve moins l'envoi de troupes canadiennes(14) pour le maintien de la paix à Chypre. Une enquête(15) indique que 54% l'approuvent, 32% pensent que le Canada devrait retirer ses troupes, et 14% n'ont pas d'opinion sur la question. Un sondage semblable (16) en Angleterre donne 31% en faveur et 53% contre la présence des forces britanniques. Au sujet de ces dernières, le Parlement chypriote a réclamé à l'unanimité(17) le retrait des troupes anglaises de l'UNFICYP.

-
12. Le traité d' Alliance fixe un maximum de 950 soldats grecs et 650 militaires turcs.
 13. Débats, p. 5121; et pp. 5322ss.
 14. Le 29 juin, le contingent comprend 82 officiers et 1021 gradés et soldats. En outre 6 officiers et 9 gradés et soldats sont affectés au QG de la Force. L'A.R.C. effectue à chaque jeudi le vol Trenton (Ontario) - Nicosie. Cela fait un total de 1,118 militaires canadiens. Débats, p. 6808.
 15. The Canadian Institute of Public Opinion.
 16. Gallup Poll. Les deux sondages sont cités dans Moose Jaw Times-Herald, 11 juillet.
 17. A noter que les députés chypriotes-turcs sont toujours absents de la Chambre.

La situation a commencé à s'aggraver dans le secteur de Kérynia à la suite de la nomination d'un nouveau chef de police chypriote-grec qui prétendait assurer aussi la surveillance du village turc de Temblos. Le 16 juillet, les Chypriotes grecs lancent un ultimatum aux Chypriotes de Temblos à l'effet qu'ils attaqueront le village si ces derniers ne déménagent pas, les deux factions s'accusant mutuellement d'occuper de nouvelles positions(18). Temblos est un petit village turc dont la population a quadruplé en raison de l'afflux des réfugiés. Jusqu'à quelques jours auparavant, il n'était pas défendu et constituait un terrain neutre. Les Chypriotes grecs craignent maintenant que les nouvelles positions turques ne coupent la communication entre la ville voisine de Kérynia dont la route principale conduisant à la capitale est déjà fermée parce qu'elle franchit une enclave turque.

Le commandant du bataillon décida de prévenir cette attaque avec les compagnies "A" et "B", assistées de deux pelotons danois et de quinze chars blindés des Dragoons. Pendant que les troupes de l'O.N.U. prenaient position, l'officier de liaison discutait avec les chefs grecs pour leur faire com-

18. JOP, 16 juillet. Comparer le récit du JOP et le rapport du S.-G. dans S/5950, par. 54ss, 10 septembre.

prendre le danger que couraient les femmes et les enfants du village. Les Chypriotes grecs approuvaient, désapprouvaient, se contredisaient et tentaient d'expliquer leur attaque avec une logique à déshonorer leur illustre ancêtre Aristote. Pendant les pourparlers, ils massèrent environ trois cents hommes, douze canons et quatre chars blindés entre la ville de Kérynia et le village de Temblos. Mais l'heure fixée pour l'ultimatum passa sans que l'attaque ne se produise. Ce déploiement de forces grecques n'avait été qu'un exercice(19), car ^{ils} ~~ils~~ n'étaient pas prêts à manoeuvrer; en outre si leur plan avait été sérieux, ils n'aurait pas averti les troupes des Nations Unies; "toute cette affaire était psychologique" (20), dans le but de faire peur à la Turquie. C'était là le premier déploiement de forces de la Garde nationale avec des armes lourdes et des chars blindés.

Ne pouvant effectivement et politiquement réduire les Chypriotes turcs par les armes, le Gouvernement Makarios ordonne un blocus économique contre ces derniers. Les commerçants chypriotes-grecs reçoivent le 17 juillet une liste d'environ vingt-cinq articles stratégiques dont la vente devient interdite aux Chypriotes turcs. Le gouvernement mettait aussi

19. JOP, 17 juillet.

20. Le Devoir, 18 juillet.

des restrictions à l'importation de fournitures de secours envoyées par le Croissant-Rouge(21).

Pendant que les deux camps continuent à accumuler des armes et du matériel militaire par la contrebande(22), ce qui ne peut qu'aggraver la situation, la tâche de l'O.N.U. consiste à dresser une comptabilité des soldats et des armes débarqués dans l'île. Mais la Force des Nations Unies commence "à en savoir trop". Aussi le Gouvernement chypriote fait-il preuve d'une "attitude d'obstruction délibérée"(23) en limitant alors ses mouvements(24). C'est ainsi que l'UNFICYP se voit interdire "pour des raisons de sécurité" l'accès de certains secteurs considérés comme stratégiques, ou encore de certains ports à l'heure où l'on débarque du matériel de guerre sur les quais(25). En dépit d'un message personnel du secrétaire-général U Thant(26), la liberté de mouvement de la Force continuera d'être bafouée par les Chypriotes grecs. Le général Grivas se moque d'ailleurs des Nations Unies, ce qu'admet à demi-mots M. Paul Martin(27). De même, pendant que la Turquie assurait les Nations Unies de sa volonté de collaboration, ses

21. S/5950, par. 191ss, 10 septembre.

22. S/5764, par. 21ss et 120, 15 juin.

23. S/5950, par. 16, 10 septembre.

24. Selon l'entente initiale, la liberté de mouvement devait être absolue. S/5653, 11 avril.

25. New York Herald Tribune, 28 juillet.

avions effectuaient des vols de reconnaissance de nuit sur Chypre(28).

A la suite des pourparlers de M. Papandreou avec Washington, Londres et Paris, l'archevêque Makarios rencontre le premier ministre grec à Athènes le 27 juillet. Deux faits importants ressortent de ces entretiens(29): a. Il se révèle que l'étape de l'indépendance inconditionnelle, présentée comme objectif de la Grèce est maintenant dépassée; "l'objectif vers lequel nous nous tournons est l'Enosis" déclare notamment l'ethnarque. b. Il semble également que la mission du médiateur(30) a été débordée, puisqu'à propos d'une solution négociée avec les parties intéressées, le président chypriote souligne qu'il rejette tout compromis. Mgr Makarios a toujours désiré l'Enosis, mais il réclamait d'abord l'indépendance par tactique politique. Cette nouvelle position officielle le rapproche du général Grivas.

Les résultats militaires de cette rencontre ont éga-

26. S/5843, 22 juillet; réponse de Mgr Makarios, S/5842, 27 juillet.

27. Débats, p. 6034s.; et p. 6248.

28. Le Devoir, 23 juillet.

29. The Guardian, 29 juillet.

30. Ce dernier rencontra pendant tout le mois de juillet à Genève les représentants de la Grèce et de la Turquie, mais on ne put en arriver à aucune entente.

lement de l'importance. Pendant que les accrochages gréco-turcs se répètent régulièrement, le Gouvernement chypriote prend des mesures défensives contre une éventuelle invasion turque. Une escadrille de chasseurs se tient prête, des vedettes rapides patrouillent les côtes; les aérodromes de Tymbou et de Lakatamio près de Nicosie sont remis en état; on place des mines sur les côtes ainsi que de l'artillerie; enfin on organise la défense aérienne civile(31).

Dès lors la situation se détériore un peu chaque jour et devient inquiétante en raison des renforcements des positions militaires des deux camps lesquels ne cessent de s'entraîner malgré la présence d'une UNFICYP impuissante(32). L'énervement gagne les esprits. D'autre part le blocus économique commence à produire ses effets chez les Chypriotes turcs. Les restrictions(33) apportées au ravitaillement de la population turque, les contrôles incessants de ses véhicules par les policiers grecs, les fouilles personnelles hu-

31. Daily Telegraph, 29 juillet.

32. La mort du troupier J. Campbell, des Dragoons, est due à un accident à Vasilia. JOP, 31 juillet.

33. Les femmes et les enfants qui se sont réfugiés dans d'autres villages logent dans des grottes parce que le Gouvernement a mis l'embargo sur les tentes. Il existe autour de Nicosie trois camps de réfugiés où 15,000 personnes vivent sous la tente et dont la moitié sont des enfants. S/5764, par. 91ss, 15 juin.

miliantes(34), les enlèvements(35), les folles rumeurs(36) aussi dont s'abreuve cette communauté déjà psychologiquement éprouvée, tout contribue à accroître la tension. Les soins médicaux les plus élémentaires font défaut(37). A côté de son aspect politique, "ce conflit comporte un aspect humain qui ne saurait être négligé... Toute une communauté mène une existence précaire dans l'angoisse et la misère."(38). La nuit, l'obscurité ajoute à la nervosité, et les soldats des Nations Unies deviennent impatients. Devant ce blocus, l'O. N.U. et la Croix-Rouge en sont réduites à la bonne volonté et à l'opinion internationale.

Le 1er août est un des jours les plus occupés pour le Contingent canadien(39). Un échange de feu assez violent en-

34. S/5950, par. 103, 10 septembre.

35. D'après la Croix-Rouge, depuis les six mois que la Force est active, on a signalé la disparition de 78 C. turcs et de 8 C. grecs, et le nombre total de disparus depuis les troubles de décembre 1963 serait de 483 C. turcs et de 52 C. grecs. S/5764, par. 64, 15 juin. Dans plusieurs cas, "il n'y a guère d'espairs qu'ils soient retrouvés vivants", spécialement les otages enlevés après l'incident de Famagouste. S/5764, par. 18, 15 juin.

36. A Chypre, la "rumorette" et le bluff sont prospères.

37. Ils manquent principalement des médecins omnipraticiens, car 90% des médecins turcs sont des spécialistes.

38. H.E. Isik, Discours..., p. 9.

39. Il y a à ce moment 1112 militaires, Débats, p. 6477.

tre les Chypriotes de la forêt de Karmi oblige le major Therriault à négocier un cessez-le-feu(40), avec beaucoup de difficultés. Environ 6000 balles avaient été tirées dont la plupart par les Chypriotes grecs. Ces derniers précisent qu'ils tireront sur l'hélicoptère s'il survole la colline Gin encore une fois; pourtant l'avion doit le faire à toutes les 48 heures pour assurer le ravitaillement des gardes stationnés à 3000 pieds d'altitude.

Les unités de la ville de Nicosie sont sur un pied d'alerte et personne n'est autorisé à entrer dans la vieille partie de la ville. A Trakhonas, dans le secteur de la compagnie "C", les Chypriotes turcs creusent des tranchées devant l'école. Parfois la situation devient critique pour quelques moments, mais avec la patience et le tact, le major Y. Gosselin(41) et le capitaine C. Binette(42) règlent les incidents. Mais d'une façon générale, les Chypriotes ne collaboreront plus(43). "L'attitude des forces de sécurité était si agressive"(44) que l'on craignait une échauffourée générale avec l'UNFICYP. A certaines occasions, le major Gosselin cal-

40. JOP, 1er août; S/5950, par. 58, 10 septembre.

41. Les majors P. Tremblay et Y. Gosselin se sont échangés leur commandement le 2 juillet, JOP, 2 juillet.

42. Il remplace le capt P. Ferland le 10 juillet lequel devient officier de liaison à la vice-présidence.

43. JOP, 6 août.

44. S/5950, par. 15, 10 septembre.

me les deux factions en leur parlant avec un haut-parleur (45). Bien que le feu soit répété régulièrement, il est impossible de dire exactement qui tire et dans quelle direction, sans être obligé d'envoyer une patrouille pour vérifier. Et comme d'habitude, un grand nombre de plaintes s'avèrent sans fondement. Les entraves, de plus en plus fréquentes, à la liberté de mouvement de l'UNFICYP, principalement de la part de la Garde nationale, sont de nature à altérer les relations qu'entretiennent les Casques bleus et les Chypriotes. En effet, sans raison apparente, des patrouilles des Nations Unies sont arrêtées sur les routes, leurs véhicules fouillés et les hommes obligés à justifier de leur identité(46). Dans l'exercice de leurs fonctions, "des membres de la Force ont été menacés, injuriés, et on a même tiré sur eux"(47). Cette conduite laisse chez les soldats la frustration et l'humiliation(48) ainsi qu'une amère déception sur le rôle des Nations Unies à Chypre.

La situation se gâte rapidement le 6 août à la suite d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres chyprio-

45. Entrevue du major Y. Gosselin, le 24 février 1966.

46. Le Monde, 5 août; JOP, 7 août.

47. S/5950, par. 11, 10 septembre.

48. Débats, p. 6784. Voir aussi Frustration Greatest Enemy of UN Troops dans The Windsor Star, 24 août.

tes qui décide une offensive militaire contre les réduits turcs dans la baie de Mansoura en vue de fermer l'accès à la mer aux renforts de la Turquie destinés aux Chypriotes turcs de la région Mansoura-Kokkina, au Nord-Ouest de Chypre(49). Ce secteur est surveillé par le Contingent suédois. Les Chypriotes turcs contrôlent la route Nicosie-Kérynia, la ville de Louroujena, une enclave dans la région de Lefka et des plages à Kokkina et Limnitis(50).

Dès qu'il fut acquis que les approvisionnements et les armes débarqués par les Turcs dans la baie de Mansoura pourraient conduire à un partage de l'île de fait, le président Makarios ordonna l'occupation des villages turcs par ses troupes. Le Gouvernement avait commencé à concentrer des troupes et du matériel dans la région au cours des derniers jours de juillet jusqu'au 7 août. Les Chypriotes turcs ont alors été obligés de se réfugier rapidement à Kokkina(51). Toutes les forces chypriotes-grecques sont mises en état d'alerte le 7 août sur tout le territoire de l'île, car l'on s'attend à des

49. S/5992, 29 septembre. Retrospective par le S.-G., S/5950, par. 64, 10 septembre.

50. S/5950, par. 29, 10 septembre.

51. Le Devoir et The Montreal Star, 8 août. Ce n'est même pas un village, tout au plus une dizaine de maisons autour d'un minaret où se sont groupées environ 500 personnes. Avec des armes artisanales, les Turcs contrôlent deux milles de plage dominée par des crêtes arides.

événements graves. En même temps les forces gouvernementales poursuivent leur attaque des villages turcs. A la suite de l'annonce que trois villages chypriotes-turcs étaient tombés aux mains des Grecs, Mgr Makarios reçut par voie diplomatique un avertissement solennel d'Ankara: le gouvernement turc enverra des avions de chasse sur Chypre, si l'offensive chypriote-grecque pour réduire la poche de Mansoura n'est pas arrêtée immédiatement. Mais la Garde nationale poursuit son attaque.

Avec cette offensive, la Turquie risque de perdre sa tête de pont à Chypre. D'autre part, les bastions turcs deviennent des ghettos, comme par exemple Paphos où trois cents Chypriotes turcs y vivent cernés dans leurs quartiers depuis quatre mois. Et poursuivant le blocus économique, les Chypriotes grecs commencent à couper l'eau déjà si rare et si essentielle à l'agriculture turque(52). Dès lors la Turquie n'a plus qu'un moyen: intervenir militairement(53) avec ses ses avions F-100 de fabrication américaine.

52. L'O.N.U. distribue temporairement deux seaux d'eau par personne; Paris Match, 22 août et S/5860, 8 août.

53. Le récit des 7-10 août est confus, contradictoire et des plus exagérés, principalement sur les pertes. Voir le rapport du S.-G., S/5950, par. 62-92, 10 septembre. Les combats et les attaques aériennes turques ont fait chez les C. grecs, 53 morts et 125 blessés. On ne dispose d'aucun chiffre officiel pour les pertes c.-turques. S/5950, par. 87, 10 septembre.

Sur le plan diplomatique, la Turquie, Chypre et la Grèce demandent à être entendues au Conseil de sécurité(54), convoqué d'urgence par Ankara et Nicosie(55). A chaque soir, toutes les ampoules sont éteintes à Kérynia ainsi qu'à Bellapais et à Kazaphani(56). Il est évident que les Chypriotes grecs prennent des précautions contre une attaque de l'air, après celle effectuée à Xeros. Les bombardements turcs précédents ont fait multiplier les arrangements locaux de cessez-le-feu.

Le Conseil de sécurité qui se réunit à nouveau le 10 août, s'entend pour ordonner "un cessez-le-feu immédiat de la part de tous les intéressés". Il demande également à tous les Etats de "s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver la situation ou contribuer à étendre les hostilités"(57). La Turquie et Chypre acceptent "inconditionnellement"(58). Mais c'est une trêve précaire violée une dizaine de fois, et les défenses des deux camps restent sur le qui-vive(59).

54. S/5862, S/5863 et S/5864, 8 août.

55. S/5859 et S/5861, 8 août.

56. JOP, 9 et 10 août.

57. S/5868, par. 2 et 4, 9 août; The New York Times, 9, 10 et 11 août.

58. S/5871, S/5875 et S/5879, 10 août.

59. S/5898, 15 août.

Tout au long des combats, l'UNFICYP s'est énergiquement employée à obtenir un cessez-le-feu malgré l'absence complète de collaboration de la part de la Garde nationale. Elle s'est en outre occupée des réfugiés.

Au cours de l'attaque turque, le président Makarios se retrouve abandonné par la Grèce et par la Russie. Au lendemain de l'offensive chypriote-grecque, Athènes rompt en effet avec l'archevêque qu'elle accusa d'avoir violé un engagement aux termes duquel il ne devait pas ordonner de nouvelles opérations militaires dans l'île sans consultation préalable avec le Gouvernement grec. Cette rupture dispense la Grèce d'intervenir contre l'agression turque(60). Le président chypriote demanda en outre l'aide de l'U.R.S.S.; M. Krouchtchev se contenta de lui envoyer un message de sympathie et invita la Turquie à arrêter ses bombardements(61). Malgré la zone la plus vulnérable du camp occidental, la Russie n'intervint pas en vertu d'une politique d'entente directe entre les Etats-Unis et l'Union soviétique(62). De fait les Américains restèrent aussi à l'écart, dispensant de loin des conseils paternels de paix après avoir fourni les armes.

60. Le Devoir, 12 août; Daily Telegraph, 12 août.

61. S/5873, I et II, 10 août.

62. Voir L'Année dans le Monde, 1964, pp. 27-29.

Pour la Turquie, l'affaire chypriote sert à détourner l'opinion publique(63) de ses problèmes internes: l'augmentation du coût de la vie, le chômage, l'analphabétisme, l'énormité de la dette extérieure, etc.(64). En Turquie, pays guerrier par excellence, rien ne marche sauf l'armée (65). Mais malgré une bonne volonté évidente de régler les problèmes intérieurs de la Turquie, il semble bien qu'à leur tour, les militaires au pouvoir ont été dépassés par les événements.

63. Comme les Juifs en Allemagne, et Israël pour les pays arabes.

64. Bernard Vernier, L'Armée turque et la république néo-kémaliste dans Politique, no 3, 1965, pp. 259-279. Voir aussi Le Monde, 14 juillet.

65. L'Armée turque prit le pouvoir le 27 mai 1960 par un coup d'Etat qui restera un modèle du genre par sa perfection technique.

Au cours de cette deuxième période (29 avril - 10 août), le QG de l'UNFICYP prend place tandis que le Bataillon déménage à Tjiklos et que les autres contingents de la Force de paix se joignent au Royal 22e Régiment. Les positions étant établies, les soldats s'occupent avec les moissons et la plage. Avec le général Grivas, les forces chypriotes-grecques obtiennent une meilleure discipline, s'arment et s'organisent. La police chypriote et la Garde nationale limitent les déplacements des Nations Unies, ce qui devient pour les militaires, un élément sans cesse de frustration et d'humiliation. Les Chypriotes grecs resserrent tant l'étai sur les Chypriotes turcs avec le blocus économique que la Turquie demeurait leur seul salut. L'intervention turque marque le sommet de la crise chypriote.

Chapitre III: LA LONGUE TRÊVE

A l'occasion de l'offensive turque, le Parlement canadien s'interroge à nouveau sur la présence de son contingent à Chypre, d'autant plus que pendant et après l'attaque, les troupes des Nations Unies n'ont pu rien faire.

Dès le 9 août, le premier ministre Pearson envoie au président Makarios un message "exprimant l'inquiétude du Canada à la tournure des événements et exhortant l'archevêque à faire cesser le feu dans l'île et à utiliser à cette fin la Force des Nations Unies pour surveiller la trêve(1)". Il est bien évident que l'activité militaire du Canada à Chypre l'empêche d'agir pleinement sur le plan diplomatique. En clôturant le débat(2) le lendemain, M. Pearson clarifie la position du Gouvernement en rappelant les raisons de la présence canadienne à Chypre(3): ce pays est une nation-soeur du Commonwealth; si la crise chypriote dégénérait en conflit, "ce serait la fin de l'OTAN"; ce serait aussi "la fin de toute l'activité et de toute tentative tendant au maintien de la

1. Débats, p. 6773.

2. C'est le débat le plus important et le plus intéressant sur ce conflit; Débats, pp. 6772-6816.

3. Voir plus haut, p. 23ss.

paix de la part des Nations Unies(4)".

La plus grande partie du débat porte sur les limitations des pouvoirs de l'UNFICYP. On lui reproche principalement son manque d'autorité: "Une grande partie des difficultés... vient du fait que la Force a été gênée et incapable de s'acquitter convenablement... des obligations qu'elle devait assumer"(5). Il faut ici clairement comprendre que la Force de l'O.N.U. est un corps de police, non une force de surveillance, encore moins une armée d'occupation(6). "Le rôle de la Force... n'est pas d'usurper les pouvoirs et les responsabilités du Gouvernement chypriote et d'imposer la paix, par la force des armes, aux deux communautés"(7). Les Nations Unies ne sont pas autorisées à s'imposer dans un pays, car toute l'activité internationale repose sur les fondations de la souveraineté nationale. Le mandat des Nations Unies doit donc être accepté par le pays, d'où "marchandage"(8). Il incombe d'abord au Gouvernement chypriote de restaurer et de maintenir la loi et l'ordre, conformément à la résolution du Conseil de sécurité(9). En outre, quand le Parlement con-

4. Débats, p. 6816.

5. Ibid., p. 6795.

6. Paul Martin dans D&D no 64/4, 19 mars, p. 2.

7. Paul Martin dans Affaires extérieures, XVI, 9: 423.

8. Débats, p. 6788.

9. S/5575, art. 2, 4 mars; The Function of the UNFICYP, par. C, p. 1.

fié ses troupes aux Nations Unies, la responsabilité relève du secrétaire-général(10); ce dernier a bien négocié d'autres pouvoirs, mais il n'a pu obtenir le consentement du Gouvernement de Chypre. Les Nations Unies ne sauraient imposer la paix par la force. L'UNFICYP est un peu dans un dilemme: si la Force de paix se voit obligée d'ouvrir le feu pour séparer les Chypriotes, elle aura manqué au but de sa mission. Et si la Force se retire de l'île et laisse la minorité turque à la merci des Grecs, elle aura aussi manqué à son but.

Devant le Comité permanent des Affaires extérieures, le 9 juillet 1964, M. Martin avait posé le problème du mandat de l'UNFICYP en donnant les trois attitudes possibles du Canada(11): a. Estimer que les deux communautés doivent se plier aux directives fournies par le commandant de la Force des Nations Unies, ce qui équivaut à placer la sécurité intérieure et la défense nationale de l'île sous le contrôle total du commandement des Nations Unies. Ceci constitue de fait une suppression de l'autorité nationale dans les domaines qui assurent l'indépendance d'un pays; b. la deuxième attitude "... emprunte la voie de la négociation et des compromis, voie souvent ardue et décevante et manière parfois humiliante

10. Débats, p. 6789.

11. Affaires extérieures, XVI, 9: 424.

de 'faire' la paix;" c. se retirer. Mais pour le Gouvernement canadien, il n'est pas question de retirer son contingent lequel dispose des plans nécessaires pour assurer sa propre sécurité(12).

Le porte-parole des conservateurs, M. Lambert, estime que "nous nous sommes précipités avec ardeur comme un chevalier errant revêtu d'une armure étincelante, mais nous avons fait quelques culbutes depuis. Notre armure n'est plus aussi brillante et nous savons que la route sera longue et ardue" (13). M. Gilles Grégoire croit de son côté que s'il est bien beau et peut-être admirable qu'un délégué américain aux Nations Unies demande un cessez-le-feu, les Etats-Unis "... devraient commencer par cesser de fournir des armes à ceux qui ouvrent le feu, ce serait probablement le meilleur moyen d'obtenir un cessez-le-feu"(14).

Dans sa réplique, le premier ministre Pearson n'admet pas que le Canada a fait preuve dans la crise chypriote "d'un esprit de chevalerie errante et d'idéalisme facile"(15). Mais

12. Débats, p. 6810.

13. Ibid., p. 6813.

14. Ibid., p. 6783. Peu après l'établissement de l'UNFICYP, le Canada a suspendu, pour une période indéfinie, toute aide mutuelle destinée à la Grèce et à la Turquie en vertu du programme d'aide mutuelle aux pays membres de l'O-TAN. Débats, p. 5424; ibid., p. 3367, question no 816.

15. Ibid., p. 6815

il partage également "les sentiments d'impatience et, parfois même, de déception que tout le monde doit ressentir devant l'impossibilité où se trouve une force internationale d'atteindre des objectifs déterminés... Nous avançons avec précaution, à tâtons..."(16). Mais malgré leurs faiblesses et leurs imperfections, les Nations Unies demeurent indispensables au maintien de la paix.

Tandis que la Turquie cessait ses vols de reconnaissance au-dessus de Chypre et annonçait son intention de coopérer avec l'O.N.U., les Etats-Unis soumettaient un projet de compromis par l'entremise de M. Dean Acheson, ancien secrétaire d'Etat américain. Ce plan prévoyait les points suivants(17): union de Chypre avec la Grèce; cession à la Turquie par la Grèce de l'île de Castellorizon; installation d'une base militaire turque à Chypre; indemnités pour les Chypriotes turcs désirant se fixer à l'étranger; et création à Chypre de deux cantons placés sous administration chypriote-turque. Ce plan qui "commence avec l'Enosis et aboutit au partage de l'île"(18), fut rejeté par le président Makarios qui refuse au point de départ tout compromis(19).

16. Débats, p. 6815.

17. Le Devoir, 13 août; Ottawa Citizen, 30 juillet. Voir le Figaro, 4 septembre pour l'historique des négociations.

18. Mgr Makarios dans Le Monde, 25 août.

19. Cyprus. The Problem in Perspective, p. 23.

Pour sa part, le Gouvernement français estime(20) que les accords de Zurich au sujet de Chypre sont dépassés et qu'un arrangement direct(21) entre la Grèce et la Turquie doit intervenir avec des concessions de part et d'autre, ce qui indispose le Gouvernement chypriote. De son côté, la Grande-Bretagne laisse entendre que Mgr Makarios est un obstacle à toute solution de compromis(22). Elle est en outre favorable à l'Enosis moyennant une compensation. Du côté militaire, son contingent est graduellement réduit(23).

Il est incontestable que l'intervention de la Turquie a eu un effet salutaire sur la situation de Chypre(24). Du point de vue psychologique, ce fut une réussite complète, car les Chypriotes grecs ne croyaient pas que cette attaque se matérialiserait; ils sont maintenant fort polis avec les soldats canadiens(25). Comme le disait si justement M. Pearson, "on arrive parfois à réaliser sous l'emprise de la crainte des choses dont on n'était pas capable avec le seul stimulant

20. Le Monde, 13 août.

21. Paris, Londres et Washington s'entendent sur ce point.

22. De même, "les E.U. ont appris à ne pas attendre de Makarios des actes inspirés par le sens des responsabilités et, à cet égard, personne dans l'île n'est particulièrement guidé par la raison..." Newsweek, 22 juin.

23. Il est de 1034 militaires le 14 août, Débats, p. 7204.

24. Le même phénomène se reproduit dans la crise au Moyen-Orient après l'intervention armée d'Israël en juin 1967.

25. JOP, 12 août.

de la raison"(26). Quant aux Chypriotes turcs, leur moral est très haut à la suite de cette aide de la mère-patrie, mais le blocus économique continue pour eux; le pain devient rare à Nicosie et certains villages n'ont plus de vivres. Si on continue le siège de quelques villages turcs(27), il y a cependant de moins en moins de balles tirées; les soldats du Vingt-Deuxième sont dans une période de tranquillité, et les restrictions relatives aux congés à Nicosie sont enlevées.

Pour se relever de l'humiliation de l'offensive turque, le Gouvernement Makarios durcit ses positions et prend diverses initiatives. Il interdit d'abord la livraison de fourniture de secours dans les zones contrôlées par les Chypriotes turcs. Une enquête(28) de l'UNFICYP a montré que 40% des villages turcs n'avaient de pain que pour quelques jours, qu'environ 25% des villages n'avaient plus de farine que pour une semaine ou deux. Il y avait en outre une pénurie aiguë de produits laitiers, de riz et de sel, et il ne restait que très peu de pétrole. Si des mesures de restrictions aussi radicales continuaient d'être appliquées, "la situation des Chypriotes turcs serait devenue intenable et les aurait probablement amenés à recourir à des actes de violence et de désespoir."(29)

26. Débats, p. 6815.

27. S/5902, 18 août; S/5914, 25 août; S/5916, 26 août; et S/5929, 2 septembre.

28. S/5950, par. 197, 10 septembre.

29. Ibid., par. 196.

C'est pourquoi la Force a négocié un adoucissement immédiat des restrictions.

Le général Grivas est ensuite nommé commandant de la Garde nationale(30). Ce commandement comprend les 15,000 membres de la Garde, 1500 agents de police et 5000 agents auxiliaires, et environ 7000 Grecs nationaux venus à Chypre pour servir leur ancien commandant. En plus d'un conflit de personnalité(31) où l'orgueil personnel joue le premier rôle, une seule position idéologique sépare encore les deux hommes: violent anti-communiste, l'ancien commandant de l'EOKA voit d'un oeil couroucé "l'alliance" du président Makarios avec l'U.R.S.S.

En fait, l'ethnarque utilise la Russie comme une "carte" dans son jeu politique(32). Un appel à l'Union soviétique, ce que ne désire aucunement la Grèce, n'avait d'autre but que de contraindre Athènes à prendre action. Cela réussit d'ailleurs, car le Gouvernement grec annonça le recrutement d'une "brigade sacrée"(33) pour porter secours aux

30. The Montreal Star, 14 août.

31. Les journaux britanniques ont exploité à outrance ce conflit de personnalité. Voir par exemple Confession of an EOKA Terrorist, dans Daily Telegraph, 7 septembre.

32. The Observer, 23 août.

33. D'après le nom attribué à une brigade de l'Armée grecque aujourd'hui disparue, qui a combattu au Moyen-Orient pendant la Seconde Guerre mondiale.

Chypriotes grecs. La Grèce qui voit les forces de la Gauche prendre de l'influence, craint que l'aide des pays socialistes ne fasse de Chypre "un nouveau Cuba"(34). C'est pourquoi "l'homme de la Grèce", le général Grivas, a été envoyé à Chypre. Si son arrivée s'est traduite par une politique plus 'dure', ce "héros ambitieux et déçu" n'a plus la mauvaise réputation de naguère. On le considère maintenant comme "raisonnable". Mgr Makarios a fait preuve de mauvaise foi envers l'UNFICYP à plusieurs reprises; le général, lui au moins, ne cache pas ses sentiments envers la Force en disant "qu'elle est un encombrement qui se met le nez partout"(35).

Pendant que le médiateur de l'O.N.U., M. Sakari Tuomioja, était victime d'une crise cardiaque le 16 août, M. Khrouchtchev annonce que "s'il y a une invasion étrangère armée du territoire de Chypre, l'U.R.S.S. se portera au secours de cette république"(36). L'Union soviétique cessait ainsi de prodiguer ses appels à la modération et prenait position sur le problème chypriote, ce qui renforçait du même coup la position du président Makarios.

-
34. Voir Eric Rouleau, Vers un nouveau Cuba? dans Le Monde, 18 août.
 35. Cité par le général Thimayya dans The New York Times, 15 août.
 36. Christian Science Monitor, 16 août.

Le Gouvernement canadien avait décidé de maintenir son contingent en dépit des critiques sur le manque d'autorité de l'UNFICYP, mais il exigea que l'on prenne les mesures pour assurer la sécurité de ses militaires. Le major M. Kolesar, commandant intérimaire du bataillon depuis le 5 août, y donne suite(37) en prévoyant que les troupes tiendront leurs propres positions. Conjointement avec l'officier des opérations, le major R. Boucher, il formule le 14 août un plan pour le déploiement des compagnies "A" et "B" dans le but de donner à tous les postes, les communications et la mobilité nécessaires pour se retirer rapidement et aussi pour s'assurer des réserves. Le plan d'évacuation est préparé pour se replier sur l'aéroport. On évacue le surplus d'équipement à Troodos; tous les soldats sont en tenue de combat, et les sentinelles sont en faction. Le major Kolesar fait aussi peindre les toits des maisons occupées par les soldats avec le sigle UN en blanc sur un fond bleu. Le capitaine Jean La-jeunesse explique le plan aux Chypriotes grecs de la forêt de Karmi, au chef turc dans le château St-Hilarion et au chef de police de Kérynia.

Le QG de la zone confie à la police danoise la respon-

37. JOP, 10 août.

sabilité du village de Kazaphani. Si les Chypriotes turcs sont peînés du départ des Canadiens(38), le peloton no 8 l'est davantage de perdre Mahmet, un vieux Chypriote turc toujours de bonne humeur, ancien chauffeur du juge Wilson(39), aide précieux en tout et agent de renseignements indispensable. Le bataillon reçoit du Canada(40), le sergent-major M. Juteau, le célèbre "Pipo", qui est affecté au peloton de reconnaissance, ainsi que treize soldats et quatre détachements de canons antichars, en plus de beaucoup de munitions, des mortiers et des mitrailleuses. Les fusils sans recul 106mm, montés sur une jeep seront à l'usage du peloton antichars du lieutenant Y. Falardeau dont le peloton jouera un rôle de soutien pour le 1er Bataillon.

Le QG des Nations Unies organise le 17 août la force DELTA(41) que commande le major Beament des Royal Canadian Dragoons. Comprenant environ cent trente soldats, elle se compose de quatre troupes de chars blindés "Ferret" dont deux troupes danoises, d'une compagnie d'infanterie légère

-
38. JOP, 15 août; entrevue du lt R. Dorais, le 14 févr. 1966.
39. Voir plus haut, p. 55 note 61.
40. JOP, 14 août. U Thant n'a pas sollicité d'autres renforts, mais le général Thimayya a demandé que le Contingent canadien soit au complet avec 1200 militaires.
41. JOP, 14 et 17 août; UN Tiger Teeth dans The Montreal Star, 21 septembre; The Times, 21 août.

finlandaise et de deux détachements de canon sans recul de 106mm du Royal 22e Régiment en plus de deux détachements de lance-fusées 3.5(42). Le but de la force DELTA est d'agir comme réserve mobile pour les Nations Unies et d'avoir un effet psychologique sur la population(43). Mais comment les Chypriotes pouvaient-ils prendre au sérieux un tel déploiement de force alors que le "simple soldat" ne pouvait même pas ouvrir le feu avec son fusil 7.62mm ?

Avant le départ du Royal 22e Régiment pour Chypre, le lieutenant-général G. Walsh avait fait remplacer la compagnie "D" par un escadron de blindés des Royal Canadian Dragoons. Mais dès le début, il y eut des accrochages entre le major Beament et le lieutenant-colonel Woodcock. Le général de brigade Teddly et le colonel Amy, deux "blindés", enlevèrent alors l'escadron des Dragoons des ordres du Vingt-Deuxième. Quoique bien logée, la force DELTA travaillait fort peu; en fait elle ne faisait rien si ce n'est beaucoup de plage. Souvent les Dragoons écoutaient dans leurs chars les renseignements que transmettait par radio le peloton de reconnaissance du capitaine Kay, en faisaient directement rapport à la Bri-

42. L'Amicale, XVIII, 6.

43. Winnipeg Free Press, 15 août; entrevue du lt Y. Falardeau, le 25 juillet 1966.

gade en s'en attribuant le mérite. Les R.C.D. ne semblaient pas avoir la préparation et la mentalité nécessaires à ce travail de maintien de la paix.

La trêve est respectée de part et d'autre, on se contente de s'observer à la jumelle; le grondement de la canonnade et le crépitement des fusillades ont aussi cessé. Pour rompre la routine quotidienne, le bataillon s'entraîne (44) à tous les matins et pratique le tir à Dmekelia. Le temps libre permet à quelques soldats(45) de se lier d'amitié avec les villageoises et d'aller cueillir avec elles des fleurs sauvages.

Le major Y. Gosselin profite de l'accalmie pour faire démembrer (46) plusieurs positions chypriotes afin d'aider à la tranquillité des belligérants. Le Vingt-Deuxième doit être relevé à la fin de son mandat par les Canadian Guards. A cette fin, le major Maxwell et le capitaine Wellstood arrivent le 21 août à Chypre pour étudier l'organisation et les positions du bataillon.

44. JOP, 18 août.

45. Le soldat Gaétan Lavoie épousa une Chypriote; six Suédois ont fait de même, L'Evénement, 15 octobre. En outre onze Canadiens ont demandé la permission de se marier, mais le commandant a jugé plus sage de les en dissuader, La Citadelle, I, 2: 10

46. JOP, 22 août.

Vers la fin d'août, c'est la récolte des caroubes, des olives et des raisins. Cela pose quelques problèmes à l'officier des récoltes, le lieutenant V. Melançon, car les Chypriotes turcs possèdent des arbres dans le secteur grec, et vice-versa(47). Les compagnies doivent alors fournir plusieurs escortes afin que tout s'effectue sans incident. Malgré ces précautions, les Chypriotes grecs pillent de nombreux champs turcs(48).

La diplomatie internationale connaît beaucoup d'activité en cette fin d'août. A la suite de longues et discrètes négociations avec la Turquie, la Grèce propose comme solution l'Enosis avec l'octroi d'une base à la Turquie, ce qu'accepte le général Grivas; mais le président Makarios oppose un refus catégorique et critique même la Grèce: "Nous, peuple de Chypre, n'accepterons aucun compromis..."(49). Quoi qu'il en soit, le Gouvernement grec est de plus en plus poussé à s'aligner sur les positions de Mgr Makarios dont les dernières déclarations soulignent la volonté de poursuivre une politique indépendante d'Athènes. M. Papandreou ne peut en effet se désolidariser de Nicosie sous peine de se couper d'une bonne partie de l'o-

47. JOP. 24 et 26 août.

48. S/5950, par. 158, 10 septembre. A propos des problèmes agricoles, voir ibid., par. 156-165.

49. Le Monde, 26 août.

pinion grecque, hostile à toute solution qui comporterait des concessions à la Turquie. L'affaire chypriote est exploitée par la Grèce pour détourner l'opinion publique de ses problèmes internes(50), suivant en cela l'exemple de la Turquie(51). D'autre part, un schisme entre Athènes et Nicosie favoriserait un rapprochement entre Chypre et l'Union soviétique, que les Grecs voudraient éviter à tout prix, — et les Américains aussi.

Pour se rapprocher de Nicosie, le Gouvernement grec tente alors de convaincre le président Makarios d'accepter l'Enosis en accordant une compensation territoriale à la Turquie, tout en résistant aux exigences excessives présentées par le Gouvernement d'Ankara(52). L'archevêque se rend à Athènes le 27 août en sachant fort bien que la Grèce ne peut l'abandonner sans le pousser dans les bras des Soviétiques et des Arabes. Aussi à la fin des entretiens, c'est avec assurance qu'il réaffirme sa position, ou plutôt, sa tactique politique: l'indépendance complète "qui comprend le droit

50. Les Grecs avaient placé beaucoup d'espoir dans l'élection de M. Papandreou, mais il ne montra "... qu'arrogance, ambition, tactiques maladroites et démagogie..." The New York Times, sect. 4, p. 10E, 17 décembre 1967.

51. Voir plus haut, p. 132.

52. Le Figaro, 24 août.

à l'auto-désposition"(53). L'objectif final est l'Enosis, mais elle devrait être l'aboutissement d'un processus démocratique et non son point de départ(54).

En quittant Athènes, Mgr Makarios se rend au Caire rencontrer le président Nasser du 29 au 31 août(55). Ce dernier promet l'aide militaire de l'Egypte "... dans la mesure du possible"(56), entre autre du matériel de DCA, des canons sans recul et des véhicules blindés. En échange de l'aide arabe, l'ethnarque aurait promis de tout faire pour liquider les bases britanniques à Chypre(57) et d'empêcher qu'elles ne soient remplacées par des bases de l'OTAN(58). L'Angleterre possède à Chypre deux bases dont une atomique. En fait ces bases ne valent guère plus, depuis l'apparition des fusées Blain et Minute-Man, que ne valaient les rampes de lancement installées par les Américains en Turquie; tout cela était déjà périmé. Mais les Anglais restent attachés à cette île stratégique

53. Le Monde, 25 août.

54. The Times, 5 septembre. La presse anglaise souligne cette divergence d'opinion entre les deux pays.

55. La visite frappe par une constante improvisation.

56. Le Monde, 1er septembre. L'Egypte est elle-même engagée au Yémen et assure la défense de ses frontières et de celles de ses amis contre Israël.

57. Nasser se souvient qu'en 1956, lors du débarquement anglo-français à Suez, ces bases avaient servi de point de départ aux forces britanniques.

58. Le Monde, 5 septembre. Cela fait évidemment l'affaire des pays du pacte de Varsovie.

de la même façon qu'ils demeurent à leur roc de Gibraltar (59): pour des raisons d'habitude et de prestige beaucoup plus que pour des raisons rationnelles.

Sauf quelques petits incidents, le cessez-le-feu fut maintenu pendant tout le mois d'août(60). D'ailleurs même pendant les attaques aériennes dans le Nord-Ouest de l'île, le secteur du bataillon demeura paisible. Ce calme permit à un nombre assez considérable de militaires de prendre des vacances au Liban, congé auquel avait droit quiconque était à Chypre depuis le mois de mars(61). Malgré le calme de la situation militaire, la vie des Chypriotes turcs devient critique(62): ils manquent de nourriture et d'eau, et ils n'ont plus d'essence, car depuis quinze jours, les Chypriotes grecs refusent de leur en vendre. Le 1er septembre, le lieutenant C. Conliffe, officier de l'aide aux communautés, prend les

-
59. A noter que les habitants de l'endroit acceptent volontiers que les Britanniques y demeurent.
60. Pour la période du 9 juin au 8 septembre, il y eût chez les C. grecs 8 tués et 20 blessés; et chez les C. turcs, 15 tués et 14 blessés. S/5950, par. 47, 10 septembre.
61. A ne pas confondre avec le genre de tourisme que dénonçait le Magazine Maclean, octobre, p. 5 qui titrait: L'O.N.U. à Chypre: 6000 touristes et 1200 soldats canadiens. Quelques "officiers-touristes" des autres contingents causèrent certaines difficultés d'ordre opérationnel en se promenant un peu partout dans l'île, surtout au début. De façon générale, ils préféreraient la plage à tout autre travail, JOP, 20 juin et 4 juillet; Débats, p. 8669 et 8771.
62. JOP, 16 et 18 août.

arrangements pour envoyer cinq camions de vivres aux Chypriotes turcs de Kérynia, Temblos et Kazaphani(63). La Force avait négocié avec le Gouvernement chypriote un accord autorisant les secours essentiels de la Croix-Rouge, mais les Forces de sécurité chypriotes-grecques continuent à intercepter ou à créer beaucoup de difficultés à ces opérations humanitaires(64). Le blocus a aussi beaucoup d'effets sur l'économie chypriote-grecque, mais il semble que les motifs politiques ont le pas sur les nécessités économiques.

Le 10 septembre, le capitaine J. Breau remplace le major R. Boucher comme officier des opérations du bataillon. Ce dernier commande le groupe de soixante-quinze officiers, gradés et soldats qui retourne au Canada à titre de détachement d'avant-garde(65). En échange, environ trente officiers et soldats du 1er Bataillon des Canadian Guards et du Lord Strathcona Horse arrivent du Canada pour préparer la venue de leur unité(66). Les compagnies continuent l'entraînement pour remplir les heures du jour, mais en général c'est une période de tranquillité pendant laquelle tous s'affairent aux arrangements du départ(67). Les patrouilles stationnaires

63. S/5961 et S/5965, 11 septembre; S/5974, 16 septembre.

64. S/5950, par. 202ss, 10 septembre.

65. Le Soleil, 14 septembre.

66. Annoncée à la Chambre le 28 septembre, Débats, p. 9667.

67. JOP, 7 septembre.

n'ont que la routine journalière à rapporter, tels quelques mouvements de véhicules et le roulement des forces chypriotes. Les effectifs du bataillon sont de vingt-neuf officiers et six cent trois gradés et soldats.

Le Gouvernement Makarios annonce la levée inconditionnelle du blocus économique. Jusque-là, les Nations Unies devaient aider au ravitaillement des villages de réfugiés chypriotes-turcs(68). Avec cette levée, une détente générale s'étend à toute l'île, comme pour s'associer aux obsèques nationales du médiateur des Nations Unies, M. Tuomioja(69), et deux jours plus tard, au mariage du roi Constantin de Grèce avec la princesse Anne-Marie, du Danemark.

Cependant la question de la relève du Contingent turc qu'autorisent les ententes de Zurich, mais que le Gouvernement chypriote ne reconnaît plus(70), reste pendante depuis la fin d'août, car le président Makarios s'oppose à la relève des trois cent vingt cinq soldats, soit la moitié du contingent. Il veut bien qu'ils quittent l'île, mais refuse

68. The Times, 14 septembre; Daily Telegraph, 12 septembre.

69. Le 16 septembre à Helsinki, Finlande. M. Galo Plaza, de l'Equateur, prend la relève comme médiateur. Le général Thimayya devait aussi mourir au service des Nations Unies le 18 décembre 1965.

70. S/5920, 29 août; voir plus haut p. 53ss.

qu'ils soient remplacés. Modifiant un peu son intransigeance à cet égard, l'archevêque autoriserait la relève si les Turcs laissaient aux Casques bleus le contrôle de la route Nicosie-Kérynia; mais la Turquie refuse et le désaccord persiste(71).

Le président Makarios s'adoucit encore davantage le 15 septembre en envoyant un message à U Thant dans lequel il se déclare prêt(72): a. à lever les restrictions sur les livraisons turques de produits alimentaires destinés à la communauté chypriote-turque et l'aider à se procurer des vivres; b. à abandonner toutes les positions fortifiées pourvu que les dirigeants chypriotes-turcs fassent de même; c. à aider financièrement à la réinstallation de tous les Chypriotes turcs qui ont été contraints de quitter leur foyer "par leurs dirigeants" et qui désirent y retourner. Le Gouvernement est également prêt à leur offrir sa protection; d. à accorder une amnistie générale. Aucun "rebelle turc" ne serait poursuivi devant les tribunaux pour les actes commis au cours des derniers mois; e. et à accepter toute suggestion des Nations Unies ayant trait à certaines mesures pratiques qui pourraient contribuer à la pa-

71. La rotation devait s'effectuer le 26 octobre alors que la Turquie céda le contrôle de la route aux Nations Unies, à la suite d'un accord conclu le 25 septembre. S/6102, par. 7-21, 12 décembre. Voir aussi ibid., annexe 1.

72. Cyprus Bulletin, 24 septembre; S/5950, ann., 15 septembre.

cification de l'île, pourvu que ces mesures n'affectent pas la solution politique du problème chypriote.

On peut se demander si ce sont là de nouvelles dispositions pour faciliter le règlement du conflit ou tout simplement des paroles pour impressionner le Conseil de sécurité lequel commence justement ses délibérations(73). Habile politicien qu'il est, Mgr Makarios a toujours su jouer avec l'opportunisme; il est en effet "plus doué pour la grande manoeuvre politique que pour le recueillement mystique".

Après le rapport(74) du secrétaire-général sur la période du 8 juin au 8 septembre de l'UNFICYP, et après des débats interrompus à plusieurs reprises, le Conseil de sécurité renouvelle à l'unanimité le 25 septembre le mandat de la Force de paix(75). Mais U Thant se propose de préciser le mandat de l'UNFICYP dont les grandes lignes seraient les suivantes(76):

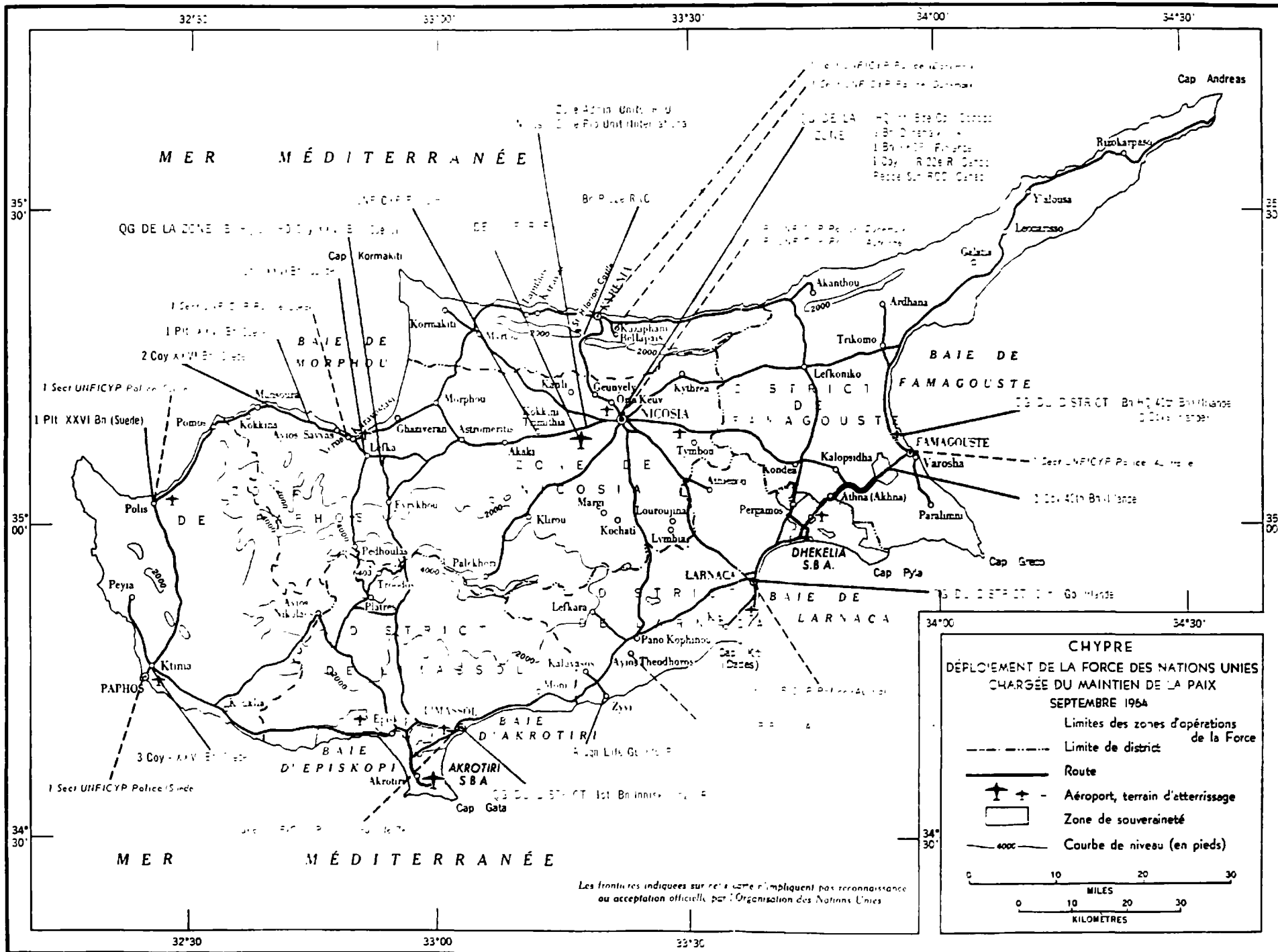
a. En créant la Force et en définissant son importante mission, le Conseil de sécurité s'est rendu compte que la Force

73. S/5977, 17 septembre et S/5985, 25 septembre.

74. S/5950, 10 septembre. Ce rapport très complet analyse la situation militaire, les mesures prises pour rétablir une situation normale, les restrictions économiques, les questions financières, l'effort de médiation et des observations.

75. S/5987, 25 septembre.

76. S/5950, par. 232, 10 septembre.



ne pouvait pas s'acquitter de cette mission si elle ne disposait pas d'une complète liberté de mouvement que le commandant de la Force pourra juger essentielle pour l'exécution des tâches confiées à la Force.

b. Pour empêcher la reprise des combats, comme le prescrit son mandat, la Force est habilitée à démanteler les positions et les installations fortifiées qui présentent une menace pour la paix et à prendre toutes les mesures défensives nécessaires si elle est attaquée pendant l'accomplissement de cette tâche.

c. Pour empêcher la reprise des combats, le commandant de la Force pourra exiger que les forces armées en présence se replient sur des positions situées à une distance raisonnable l'une de l'autre, afin de créer des zones neutres où la présence de forces armées serait interdite.

Pour parer au déficit financier de l'O.N.U.(77), les Etats-Unis donnent \$2 millions supplémentaire comme contribution volontaire. A la suite de l'échec complet de la mission Acheson(78), ils ont conclu qu'il valait mieux revenir à la diplomatie des Nations Unies. Quant au Canada, sa contribu-

77. Pour un bilan des finances de l'UNFICYP, du 27 mars 1964 au 26 mars 1965, voir YBUN 1964, p. 164. Sur la situation financière au 21 août, voir S/5910, 21 août.

78. Voir plus haut p. 138.

tion(79) à l'UNFICYP pour 1964 sera de \$4,971,500. Ce montant ne comprend pas les salaires et autres frais analogues que le Canada aurait dû payer si le personnel était resté au pays.

Pendant que le Conseil de sécurité délibère à New York, un incident se présente le 19 septembre dans le secteur de la compagnie "C"(80). Les Chypriotes turcs avaient construit un barrage routier en terre, malgré l'ordre du général Thimayya de laisser libre la voie qui mène du centre de Trakho-nas à la grande route reliant Nicosie et Kérynia. Cela fai-sait partie d'une nouvelle politique de fermeté de la part de la Force(81). Après une longue discussion matinale, les Chy-priotes turcs promirent de l'enlever; cependant à 21h 30, la barrière était toujours-là. Le major Gosselin se rendit alors sur les lieux avec une patrouille et deux chars blindés "Pig". A l'arrivée des soldats canadiens, les Chypriotes turcs se cachèrent et leurs femmes se ruèrent sur les militaires en brandissant des bâtons et des pioches. Ayant tenté sans suc-cès de calmer les Turques, voyant que la situation menaçait de prendre une mauvaise tournure et qu'une épreuve de force se serait terminée par un massacre, le major Gosselin ordon-

79. Le Canada et les NU, 1964, p. 76.

80. Windsor Star, 22 septembre.

81. Voir autre exemple dans JOP, 23 septembre.

na à ses hommes de poser leur baïonnette et de retraiter en ordre; c'est ce qu'ils firent, mais sous une volée de pierres et de mottes de terre. Il s'agissait pour les soldats de sauver au moins la face(82), car une retraite est toujours humiliante pour des militaires, et davantage devant des femmes. En se servant de leurs épouses, les Chypriotes turcs semblaient avoir découvert une nouvelle arme. Quant aux soldats, ils appelèrent cet incident: "Une danse du samedi soir avec les femmes turques." La population ne cesse de rechercher la protection de la Force, mais les éléments de combat des deux camps ne sont pas toujours disposés à coopérer avec elle et ont souvent une attitude hostile envers ses membres lorsque la présence de ceux-ci les empêche de réaliser leurs desseins.

Le Gouvernement grec soumet le 23 septembre un nouveau projet de règlement dont les points essentiels seraient les suivants(83): a. Référendum à Chypre sur l'Enosis; b. Amnistie générale pour les insurgés turcs de Chypre; c. Charte garantissant les droits de la minorité turque; d. Présence permanente de contrôleurs de l'O.N.U. dans l'île; et e. Création à Chypre d'une base de l'OTAN avec la partici-

82. Entrevue du major Y. Gosselin, le 21 février 1966.

83. Le Figaro, 24 septembre.

pation de troupes britanniques, grecques et turques. Ce projet montre un net progrès, mais il est loin de faire l'unanimité des parties intéressées.

La rotation du bataillon commença le 29 septembre (84), alors que le Vingt-Deuxième était graduellement remplacé par les Canadian Guards, et que le lieutenant-colonel W.H. Mulherin prenait officiellement le contrôle du secteur du bataillon. Ainsi prenait fin(85) la participation du 1er Bataillon du Royal 22e Régiment à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre. Mais le problème chypriote n'était pas pour autant réglé. L'UNFICYP demeurait dans une situation peu enviable, car "la guerre civile est la pire des situations dans lesquelles une force de paix puisse se trouver impliquée"(86).

84. S/6102, par. 110b, 12 décembre.

85. M. Hellyer envoya un télégramme au Régiment disant "Well done Van Doos", L'Événement, 5 octobre.
A sa descente d'avion au Québec, chaque militaire partait en congé annuel; la majorité des soldats bénéficiaient de 45 jours, mais plusieurs prenaient aussi une quinzaine qui leur revenait de l'année précédente. Ce n'est donc pas avant le 5 décembre 1964 que tous les membres du 1er Bataillon reviendront à l'unité.
La Citadelle, I, 1: 18.

86. S/5950, par. 229, 10 septembre.

Une détente générale caractérise cette troisième période (août-septembre). L'intervention de la Turquie a eu un effet salutaire sur la situation chypriote, car ce fut une réussite complète sur le plan psychologique. L'activité militaire est ensuite remplacée par la diplomatie. La trêve étant relativement respectée de part et d'autre, les soldats canadiens partent en vacances puis se préparent à revenir au Canada. Mais la présence d'une Force des Nations Unies n'en demeure pas moins nécessaire.

CONCLUSION

Après avoir connu de multiples dominations, Chypre passa de la Turquie à la Grande-Bretagne qui ne donna pas suite au désir des Chypriotes d'unir l'île à la Grèce. D'abord un conflit colonial, le différent se mua en problème international devant les Nations Unies. Pendant que l'archevêque Makarios luttait sur le plan politique pour obtenir l'indépendance de l'île, le colonel Grivas s'adonnait à l'action violente avec l'EOKA. Les Britanniques jouèrent alors la carte turque afin de sauvegarder leurs intérêts, en dressant les deux communautés l'une contre l'autre. Les accords de Zurich et de Londres réglèrent temporairement le problème juridique de Chypre, mais la Constitution, fond de la crise chypriote, se révéla vite inapplicable à cause des droits particuliers de la minorité turque laquelle refusa les amendements proposés. Les extrémistes des deux camps passèrent à l'action et la tension monta jusqu'à la violence. On se tourna alors vers les Nations Unies.

Le président Makarios a toujours souhaité régler le problème chypriote dans le cadre de l'O.N.U. Saisi de l'affaire, le Conseil de sécurité adopta finalement le 4 mars, une résolution créant une Force de paix à Chypre pour trois mois. Comme les Nations Unies étaient dans une impasse financière, chaque pays participant défraya ses propres dépenses, et le secrétaire-général recueillit en outre les contributions volontaires; cette méthode de financement était contraire à la Charte, et le Canada n'a pas manqué de souligner à ce sujet son complet désaccord. La nomination d'un médiateur prévue dans la résolution constituait aussi un précédent.

L'UNFICYP, à l'exemple des forces de paix précédentes, a été organisée dans l'hésitation, la méfiance et surtout l'improvisation. Finalement l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, la Finlande, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande et la Suède acceptèrent de participer à la Force en fournissant des soldats et des policiers.

Le débat sur l'envoi du Contingent canadien suscita peu d'intérêt chez les députés, mais tous, à quelques ex-

ceptions près, appuyèrent le Gouvernement, de même que la presse. Un ordre en Conseil fixait à 1200 le nombre de militaires. Le Canada participa à l'UNFICYP parce que sa sécurité était sensible à tout conflit; le bon renom des Nations Unies et de l'OTAN était en danger; enfin et surtout comme membre du Commonwealth. Le Canada a lui aussi fait preuve d'une certaine hésitation, mais par la suite, sa décision a déclenché la participation d'autres contingents, de même que les efforts personnels de M. Paul Martin pour convaincre les autres pays du Commonwealth à participer à la Force des Nations Unies.

Le 1er Bataillon du Royal 22e Régiment assumait le rôle de bataillon de secours au service des Nations Unies depuis 1961. La priorité qu'il reçut pour le personnel et l'équipement lui permit de devenir une unité bien entraînée et efficace, mais son standard baissa par la suite. Le 14 mars 1964, le Gouvernement canadien dépêcha à Chypre un 1er Bataillon enthousiasmé.

La population de la petite île de Chypre qui se partage entre une communauté grecque (78%) et celle d'origine turque (18%), vivant dans 620 villages où l'on s'adonne en grande partie à l'agriculture, accueillit les soldats cana-

diens avec chaleur, car les Chypriotes mettaient beaucoup d'espoir dans la Force de paix.

Le premier mois d'activité de l'UNFICYP a été consacré au déploiement de la Force, à la familiarisation avec la nature et la complexité de la tâche et de la situation à Chypre. Le bataillon s'habitua à son nouveau rôle de policier, établit les liaisons et les contacts, apprit à négocier. Les Canadiens étaient sous le commandement des Britanniques et demeuraient seuls dans des positions encore floues. De façon plus immédiate, l'UNFICYP fit enlever des fortifications à Nicosie, s'occupa du retour des réfugiés; établit une procédure pour enquêter sur chaque coup de feu et aida à restaurer les services essentiels. Les patrouilles passèrent une bonne partie de leur temps à vérifier les plaintes chypriotes dont la majorité n'étaient pas fondées.

La situation militaire au cours de cette période n'était pas aussi mauvaise que les journalistes le prétendaient, car les Chypriotes tiraient beaucoup plus pour faire du bruit que pour blesser. Le bataillon réussit à éloigner la violence des agglomérations urbaines; la plupart des coups de feu étaient tirés des montagnes et des bois

autour des villages. Mais faute d'hommes, les Nations Unies ne pouvaient pas ratisser les montagnes. A l'exception de combats sporadiques dans la région de Kérynia, le seul engagement militaire majeur fut l'attaque des 25-27 avril dont le but était le contrôle de la route Nicosie-Kérynia que détenaient les Chypriotes turcs. Lors de cette attaque, les Nations Unies n'intervinrent pas, ce qui ne fit qu'amplifier le ressentiment des Turcs envers l'O.N.U.

D'une façon générale, la Force de paix impressionna tout au long de ce mois, malgré la grande indulgence des soldats canadiens. Mais la grande crainte que produisait l'UNFICYP au début s'estompa peu à peu et les Chypriotes commencèrent à défier les Casques bleus pour voir jusqu'où irait leur patience et s'en tirer sans représailles. Mais l'autorité des Nations Unies ne pouvait pas être plus forte que ne l'était la Force elle-même. Aussi l'O.N.U. devait-elle adopter une politique basée sur la faiblesse, car son but à Chypre n'était pas de 'gagner'.

C'est au cours de la deuxième période (29 avril - 10 août) que prit place le QG de la Force internationale, à la suite des Britanniques dont les forces furent graduellement réduites. Connaissant maintenant les lieux et les

personnes, l'UNFICYP établit des postes permanents tandis que les autres contingents des Nations Unies se joignaient au Vingt-Deuxième. Les soldats firent preuve d'une détermination plus agissante en même temps que se durcissaient les relations entre les Chypriotes grecs et les Bérêts bleus.

Après l'accord de la Ligne verte alors que l'activité militaire se déplaça dans les montagnes de Kérynia, le QG du bataillon déménagea à Tjiklos avec une compagnie additionnelle. Cependant il n'y eut que très peu de violence prolongée. Une bonne partie des combats se limitèrent au sommet des montagnes qui surplombent le passage-clé de la route vitale Nicosie-Kérynia. En règle générale, la Force poursuivit une politique de non-intervention et ne tira que dans des cas de légitime défense.

La vie quotidienne du bataillon consista à protéger les malades, les visiteurs de marque, les équipes de réparation des services publics; à s'occuper des moissons; à recouvrer les cadavres, rechercher les personnes disparues et assurer la surveillance des barrages de route érigées par les Chypriotes. Malgré ces diverses fonctions, les soldats n'eurent pas beaucoup de travail, ce qui engendra

l'ennui et la monotonie. Maintenir le moral des soldats fut la principale difficulté des officiers et de leurs sous-officiers.

Mais la tension était évidente partout, et rares furent les villages et les villes qui avaient échappé au bouleversement émotif et économique depuis que les troubles communaux s'étaient changés en actes de violence. La crainte s'était installée chez tous les Chypriotes. La population se sentait dans l'insécurité et, dans son forç intérieur, elle avait hâte que la paix revienne, mais les extrémistes étaient à l'oeuvre et personne ne voulait être Chypriote. Coupés de toutes communications, les Chypriotes turcs étaient laissés à leur sort; ils manquaient de tout y compris du nécessaire, et ils vivaient dans la peur, l'insécurité et la détresse.

Avec l'arrivée du général Grivas, les forces chypriotes-grecques ont obtenu une meilleure discipline, s'armèrent et s'organisèrent tandis que la Grèce envoyait environ 4000 soldats sur l'île à la face de l'UNFICYP impuissante à agir. Ces forces limitèrent de plus en plus les déplacements des Nations Unies en arrêtant les patrouilles, en fouillant les véhicules et en obligeant les

soldats à s'identifier. Cela devenait pour les militaires un élément sans cesse croissant de frustration et d'humiliation.

Voulant en finir plus rapidement encore avec les Chypriotes turcs, le président Makarios décida une offensive militaire contre les réduits turcs dans la baie de Mansoura en vue de fermer l'accès à la mer aux renforts de la Turquie. Les Chypriotes turcs, déjà dans l'angoisse et la misère à la suite du blocus économique dont l'étau ne cessait de se resserrer, ne virent leur dernier salut que dans la Turquie. Cette intervention turque sur l'île marqua le sommet de la crise chypriote.

Une détente générale caractérisa la troisième période (août-septembre). L'intervention de la Turquie eut un effet salubre sur la situation chypriote, car ce fut une réussite complète sur le plan psychologique. Par la suite les Chypriotes grecs montrèrent beaucoup plus de collaboration avec les soldats de l'UNFICYP, et cela fit multiplier les arrangements locaux. Même si le moral des Chypriotes turcs demeurait très élevé, le blocus économique n'en continuait pas moins contre eux; le pain devenait rare à Nicosie et certains villages n'avaient plus de vivres. La Croix-Rouge et les Nations Unies durent y suppléer.

Sauf quelques petits incidents, le cessez-le-feu fut respecté de part et d'autre. D'ailleurs même pendant les attaques aériennes contre le Nord-Ouest de l'île, le secteur du bataillon demeura paisible. Le crépitement des fusillades cessa, et on se contenta par la suite de s'observer à la jumelle. Pour rompre la routine quotidienne et s'occuper, le Vingt-Deuxième s'entraîna. Mais cela laissa quand même beaucoup de temps libre aux soldats qui allèrent à la plage ou partirent en congé.

L'activité militaire fit ensuite place à la diplomatie. Avec la levée du blocus économique contre les Chypriotes turcs en septembre, une détente générale s'étendit à toute l'île en même temps que le président Makarios proposait habilement de nouvelles dispositions pour faciliter le règlement du conflit et impressionner le Conseil de sécurité, lequel vota le renouvellement du mandat de l'UNFI-CYP. Ce fut en général une période de tranquillité pendant laquelle les soldats s'occupèrent aux préparatifs du départ, jusqu'au moment où le Royal 22e Régiment fut relevé par les Canadian Guards.

Durant les six premiers mois, l'UNFICYP fut entièrement occupée avec des fonctions purement militaires pour obtenir un cessez-le-feu. C'est le rôle des Forces de paix de limiter les conflits armés jusqu'à ce que des négociations règlent le différent, car seule une solution politique peut donner des résultats. Mais la position des chefs des deux communautés chypriotes demeurait inchangée, de sorte qu'aucune solution au problème politique de Chypre n'était en vue tandis qu'une longue trêve d'une paix fragile devait se poursuivre au cours de laquelle la présence des soldats de l'O.N.U. exerça une influence modératrice en essayant d'obtenir "le retour à une situation normale", le second objectif que le Conseil de sécurité avait confié à la Force de paix.

Ce ne fut pas toujours facile pour des soldats, formés et entraînés pour le combat, de jouer un rôle pacificateur, et d'essuyer parfois des coups de feu sans riposter, malgré un ardent désir d'action; il fallait sentir et s'adapter à l'humeur de la population, car tout était politique à Chypre. Les troupes canadiennes n'avaient aucune autorité pour empêcher les Chypriotes de se battre, mais elles veillaient à soulager la misère de la population, à protéger les civils, à s'occuper des blessés; rôle tant

soit peu ingrat où le prestige n'apparaît pas, mais fort probablement l'île aurait été dans un désordre plus grand si les Bérêts bleus n'avaient pas été là. Ils ont certainement contribué à sauver des vies humaines et à empêcher des dommages matériels plus considérables encore. La responsabilité humaine et politique du "simple soldat" fut de beaucoup supérieure aux conditions dans lesquelles il évolue normalement. Même si l'UNFICYP n'était parvenue qu'à maintenir un précaire statu quo ou à stabiliser un cessez-le-feu incertain, c'est déjà apporter une contribution positive au maintien de la paix. L'attitude des soldats canadiens, guidée par leur désir de bien faire, les a fait respecter des Chypriotes grecs et turcs. L'opération CHYPRE est en dehors des données habituelles de l'art militaire; ici on est dans le domaine de la persuasion et des négociations par le tact, la diplomatie et surtout, la patience, autant de conditions auxquelles le soldat du Vingt-Deuxième répondit, car il a su être compréhensif, humain et plein de compassion.

L'UNFICYP repose sur un consensus fragile; elle ne peut tirer qu'en cas de légitime défense. Sa seule sanction est l'opinion publique internationale avec comme ultime conséquence, son retrait. Tout au plus une Force de

paix peut empêcher qu'une crise ne s'aggrave. L'intervention de l'O.N.U. n'est pas la solution idéale d'un problème politique quelconque, mais c'est sûrement la solution la moins dangereuse.

Le maintien de la paix par les Nations Unies est une conception relativement nouvelle dans les relations internationales. Mais une opération de ce genre doit d'abord être acceptée volontairement par le pays où elle évolue. Autrement dit, une force de paix n'a de pouvoirs que ceux que veut bien lui accorder le pays où elle fonctionne.

L'efficacité d'une force de paix repose sur deux conditions essentielles: une entière liberté de mouvement et le désarmement des belligérants. En refusant ces deux points à l'UNFICYP, le gouvernement chypriote minait lui-même l'efficacité réelle de l'opération de paix sur son territoire. L'expérience de Chypre ne fait qu'illustrer les limites des Nations Unies face au principe de la souveraineté nationale. Peut-être attend-t-on trop des Nations Unies.

Dans les relations internationales, on ne règle jamais un problème ou une crise selon des critères se rapprochant de l'idéal. Et les difficultés politiques sont aggravées par la psychologie des peuples en présence, et davantage, lorsqu'il s'agit d'un groupe minoritaire. Au niveau des principes, le problème de la minorité turque ne diffère pas de la minorité noire aux Etats-Unis ou de la minorité canadienne-française ou des minorités grecque et kurdishe en Turquie, ou des minorités des autres pays. Si l'on convient en démocratie que tous les hommes sont égaux devant la loi, pourquoi la constitution d'un pays ferait-elle de la discrimination entre les groupes majoritaire et minoritaire, comme s'ils formaient deux classes de citoyens? Après la garantie et le respect des droits de l'homme égaux pour tous, l'essence de la démocratie réside dans la volonté de la majorité. Mais il faut tenir compte du facteur humain lequel est souvent relégué en arrière, lorsqu'on essaie de résoudre une question politique. La nouvelle Constitution de Chypre devra contenir des droits réalistes et démocratiques pour la majorité avec une protection maximum de la minorité turque. Mais quelles sont les limitations des droits d'une minorité? Là est le fond du problème. Une chose est certaine: la solution de la crise chypriote ne saurait donner entièrement raison ni à l'un ni à l'autre des deux parties en conflit.

Les nations cherchent à organiser une société internationale basée sur le droit et sur la sécurité collective. Mais comme il n'existe pas de précédents ni de mécanismes établis dans la recherche des méthodes à employer, on ne peut que procéder péniblement d'où le caractère improvisé et tâtonnant des mesures prises par les Nations Unies. L'organisation d'une société internationale est une nouvelle aventure dans l'histoire universelle, et elle ne peut se perfectionner qu'avec l'expérience et le temps.

Si on a finalement instauré la justice dans les collectivités individuelles, on doit y parvenir aussi dans la communauté internationale. Mais en attendant que le monde devienne plus raisonnable et fasse preuve de maturité, une force permanente de paix n'est pas un luxe trop cher pour les Nations Unies. Cependant pour des raisons politiques, l'O.N.U. est encore incapable de créer sa propre force internationale pour le maintien de la paix. Dans ces conditions, comme devait si souvent le rappeler M. Pearson, il n'y a qu'une seule issue: qu'un certain nombre de pays s'entendent entre eux pour créer et maintenir des unités en état de service permanent, spécialement entraînées, à la disposition des Nations Unies pour aider à maintenir la paix dans le monde. Les gouvernements intéressés maintien-

draient des relations permanentes et créeraient un personnel international qui assurerait une certaine continuité entre les opérations de paix successives et établirait une planification militaire pour conseiller le secrétaire-général. Le Canada, à titre de puissance moyenne, et fort de son expérience des Forces précédentes, est tout désigné pour être membre de cette Force permanente de paix.

Mais en attendant un véritable ordre international basé sur le droit et la justice, l'O.N.U. est condamnée à être surtout une puissance morale. En même temps, les nations doivent adapter l'art de la guerre à la tâche de maintenir la paix. Car la paix a besoin d'être surveillée, protégée, et, paradoxalement, défendue.

Appendice "A"

Résolution adoptée par le Conseil de Sécurité à sa
1102e séance, le 4 mars 1964, concernant Chypre.

Document no S/5575
(Texte original en anglais)

Le Conseil de Sécurité,

Notant que la situation actuelle concernant Chypre est de nature à menacer la paix et la sécurité internationales et peut encore empirer à moins que de nouvelles mesures ne soient prises rapidement pour maintenir la paix et pour rechercher une solution durable,

Considérant les positions prises par les parties au sujet des traités signés à Nicosie le 16 août 1960,

Ayant présentes à l'esprit les dispositions pertinentes de la charte des Nations Unies et celles du paragraphe 4 de l'Article 2, qui est ainsi conçu:

"Les membres de l'Organisation s'abstiennent dans leurs relations internationales, à recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies".

1. Invite tous les Etats Membres, conformément à leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies, à s'abstenir de toute action ou de toute menace d'action qui risquerait d'aggraver la situation dans la République de Chypre ou de mettre en danger la paix internationale;

2. Demande au Gouvernement chypriote, qui est responsable du maintien et du rétablissement de l'ordre public, de prendre toutes les nouvelles mesures nécessaires pour arrêter les actes de violence et les effusions de sang à Chypre;

3. Invite les communautés de Chypre et leurs dirigeants à faire preuve de la plus grande modération;

4. Recommande la création, avec le consentement du Gouvernement chypriote, d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. La composition et l'effectif de cette force seront fixés par le Secrétaire général en consultation avec les Gouvernements de Chypre, de la Grèce, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Turquie. Le commandant de la Force sera nommé par le Secrétaire général, qui tiendra pleinement informés les gouvernements qui auront constitué la Force, rendra compte périodiquement au Conseil de sécurité du fonctionnement de celle-ci;

5. Recommande que la Force ait pour fonction, dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale;

6. Recommande que la Force soit stationnée pour trois mois, toutes les dépenses y relatives étant à la charge, selon les modalités dont ils conviendront, des gouvernements qui auront fourni des contingents et du Gouvernement chypriote. Le Secrétaire général pourra aussi accepter des contributions volontaires à cette fin;

7. Recommande en outre que le Secrétaire général désigne, en accord avec le Gouvernement chypriote et avec les Gouvernements de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Turquie, un médiateur qui s'emploiera, conjointement avec les représentants des communautés ainsi qu'avec les quatre gouvernements susmentionnés, à favoriser une solution pacifique et un règlement concerté du problème qui se pose à Chypre, conformément à la Charte des Nations Unies et eu égard au bien-être du peuple de Chypre tout entier et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Le médiateur rendra compte périodiquement au Secrétaire général de ses efforts;

8. Prie le Secrétaire général de pourvoir, sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies, selon qu'il conviendra, à la rémunération et aux dépenses du médiateur et de son personnel.

Appendice "B"

Lettre, en date du 18 mars 1964, adressée au
Secrétaire général par le représentant du
Canada.

Document no S/5614
(Texte original en anglais)

D'ordre du Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, j'ai l'honneur de vous transmettre la note suivante datée du 14 mars 1964:

"J'ai l'honneur de me référer à la demande que vous avez présentée verbalement le 4 mars, tendant à ce que le Gouvernement canadien fournisse un contingent de l'effectif d'un bataillon pour la Force de maintien de la paix à Chypre prévue par la résolution S/5575 adoptée par le Conseil de sécurité le 4 mars 1964, ainsi qu'à l'entretien que j'ai eu avec vous à ce sujet le 13 mars.

"Après l'adoption d'une résolution par le Parlement le 13 mars, le Gouvernement canadien a, par ordre en Conseil PC 1964-389 du 14 mars, autorisé le maintien en service actif d'officiers et d'hommes de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada — à concurrence de 1200 hommes simultanément — pour servir dans la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix dans la République de Chypre, ou en appui direct de cette Force. Le contingent canadien est maintenant en route pour Chypre par air (Commandement des transports aériens de l'A.R.C.) et par mer (M.R.C.). Le détachement précurseur, ayant à sa tête le colonel E.A.C. Amy, commandant du contingent, est arrivé à Nicosie le 12 mars. Le contingent lui-même arrivera du 16 au 23 mars.

"Le Gouvernement canadien a pris bonne note du paragraphe 6 de la résolution S/5575, qui dispose que la Force sera stationnée pour trois mois, et de la déclaration que vous avez faite au Conseil de Sécurité lors de l'adoption de la résolution, lorsque vous avez dit que le mandat de la Force ne pourrait être prorogé au-delà de trois mois que par une nouvelle décision du Conseil.

"Le Gouvernement canadien a pris note aussi des dispositions du paragraphe 6 de la résolution S/5575 relatives aux arrangements financiers concernant la Force, à savoir que "toutes les dépenses y relatives (seront) à la charge, selon les modalités dont ils conviendront, des gouvernements qui auront fourni les contingents et du Gouvernement chypriote. Le Secrétaire général pourra aussi accepter des contributions volontaires à cette fin."

"De l'avis du Gouvernement canadien, les dispositions prises pour le financement de la Force des Nations Unies s'écartent de l'usage établi et de ce qui est souhaitable. Le Gouvernement canadien a toujours soutenu que tous les Etats Membres de l'Organisation doivent être collectivement responsables du financement des opérations des Nations Unies en vue du maintien de la paix et que l'Organisation ne peut continuer d'effectuer de telles opérations que si des arrangements satisfaisants sont pris en conformité de ce principe. Reconnaisant toutefois que l'on ne pouvait attendre, pour déployer la Force des Nations Unies à Chypre, l'achèvement de négociations financières prolongées, le Gouvernement canadien a décidé de prendre à sa charge tous les frais d'un contingent canadien pour une période de trois mois, ainsi que les frais de transport de ses hommes et de son matériel à Chypre, sans préjudice de sa position bien arrêtée sur la question du financement.

"Je suis sûr que vous estimez, comme le Gouvernement canadien, qu'il importe que nous restions étroitement en rapport au sujet des problèmes d'intérêt commun touchant la participation du Canada à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre."

Le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du
Canada,
(Signé) Paul Martin

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent du Canada auprès de
l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Paul Tremblay

Appendice "C"

Aide-mémoire, en date du 10 avril 1964, concernant certaines questions relatives au rôle et au fonctionnement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Document no S/5653
(Texte original en anglais)

Rôle de la Force

1. Au paragraphe 5 de sa résolution du 4 mars 1964, le Conseil de sécurité a recommandé que la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ait pour fonction, "dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale".

2. En s'acquittant de sa fonction, la Force des Nations Unies s'abstiendra de toute action tendant à influencer la situation politique à Chypre, si ce n'est qu'elle contribuera au rétablissement du calme et à la création d'un climat meilleur dans lequel des solutions politiques pourront être recherchées.

Principes directeurs

3. Le Secrétaire général est chargé d'assurer la constitution et la direction de la Force. La Force, dont la composition et l'effectif doivent être fixés en consultation avec les Gouvernements de Chypre, de la Grèce, du Royaume-Uni et de la Turquie, est une Force des Nations Unies, dont le Commandant a été nommé par le secrétaire-général.

4. La Force est, à tout moment, sous le contrôle et le commandement exclusifs de l'Organisation des Nations Unies.

5. Le Secrétaire-général est responsable devant le Conseil de sécurité de la conduite de cette Force et lui seul fait rapport à ce sujet au Conseil.

6. Le Commandant de la Force, qui est responsable devant le Secrétaire-général, reçoit du Secrétaire-général les directives nécessaires à l'exercice de son Commandement et lui fait rapport. Sur le plan exécutif, toutes les unités composant la Force relèvent, en tout temps, du Commandant de la Force.

7. Les contingents qui composent la Force sont des parties intégrantes de celle-ci et ne reçoivent d'ordres que du Commandant de la Force.

8. La Force a son propre quartier général, dont le personnel a un caractère international et est représentatif des contingents qui composent la Force.

9. La Force n'assumera aucune fonction qui ne serait pas compatible avec la définition de la fonction de la Force qui est donnée au paragraphe 5 de la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964. En cas de doute sur la question de savoir si une action envisagée est ou non compatible avec la définition de la fonction de la Force donnée dans cette résolution, le Secrétaire-général doit être saisi et il lui appartient de décider.

10. Les soldats de la Force portent des armes qu'ils ne doivent, toutefois, employer qu'en cas de légitime défense, si cela est indispensable dans l'exercice de la fonction de la Force, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour prévenir toute reprise des combats et contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale.

11. Il serait souhaitable, du point de vue d'un fonctionnement efficace de la Force des Nations Unies, que des troupes grecques et turques actuellement stationnées à Chypre soient placées sous le commandement général du Commandant de la Force. Bien que les Nations Unies ne soient pas expressément mandatées à l'exiger, le Secrétaire-général a demandé instamment aux gouvernements intéressés d'accepter cette solution.

12. Le personnel de la Force doit s'abstenir d'exprimer publiquement une opinion quelconque sur les problèmes politiques du pays. Il doit également faire preuve de retenue et d'une entière impartialité à l'égard des membres des communautés grecque et turque de Chypre.

13. Il existe une distinction très nette entre les troupes du contingent britannique de la Force et le personnel militaire britannique à Chypre, par exemple le personnel affecté

té aux bases britanniques qui ne font pas partie de la Force des Nations Unies.

14. L'Accord relatif au statut de la Force et l'O.N.U., traite des questions telles que la liberté de mouvement, la juridiction, les responsabilités, la discipline, etc.

15. Les opérations de la Force et les activités du médiateur des Nations Unies sont deux tâches séparées et distinctes et doivent rester telles. Cependant, de par la nature de l'affaire, ces tâches sont complémentaires en ce sens que dans la mesure où la Force pourra assurer le calme à Chypre, la tâche du médiateur s'en trouvera facilitée, et que réciproquement tout progrès accompli par le médiateur facilitera le fonctionnement de la Force.

Principes régissant la légitime défense

16. Les troupes de la Force ne prendront pas l'initiative d'utiliser la force armée. L'usage de la force armée n'est permis qu'en cas de légitime défense. L'expression "légitime défense" comprend:

- a. La défense des postes, locaux et véhicules des Nations Unies soumis à une attaque armée;
- b. L'appui à tout autre membre du personnel de la Force soumis à une attaque armée;

17. Aucune mesure ne devra être prise par les troupes de la Force qui soit susceptible de les mettre en conflit direct avec l'une ou l'autre des communautés chypriotes, sauf dans les circonstances suivantes:

- a. Si des membres de la Force sont contraints d'agir en état de légitime défense;
- b. Si la sécurité de la Force ou de certains de ses membres est menacée;
- c. Si des arrangements particuliers, acceptés par les deux communautés, ont été violés ou, de l'avis du Commandant local sont sur le point d'être violés, ce qui risque de provoquer une reprise des combats ou met en danger l'ordre public.

18. Dans l'exercice de la légitime défense, le principe de la force minima sera toujours appliqué et la force armée ne sera utilisée que lorsque tous les moyens pacifiques de persuasion auront échoué. C'est au Commandant local qu'il appartiendra de décider quand, dans les circonstances précitées, la force peut être utilisée; il s'attachera tout par-

ticulièrement à distinguer entre un incident qui n'exige pas que l'on ouvre le feu et des situations dans lesquelles les troupes peuvent être autorisées à faire usage de la force. A titre d'exemples de situations dans lesquelles les troupes peuvent être utilisées à faire usage de la force, on peut citer:

a. Les tentatives de contraindre par la force les troupes à se retirer d'une position qu'elles occupaient sur l'ordre de leurs commandants, ou de s'infiltrer dans des positions que leurs commandants jugent devoir être occupées par elles, et d'encercler ces positions, la sécurité des troupes se trouvant ainsi menacée;

b. Les tentatives d'empêcher, par la force, les troupes de s'acquitter des tâches que leur ont assignées leurs commandants;

c. Les tentatives d'empêcher, par la force, les troupes de s'acquitter des tâches que leur ont assignées leurs commandants;

d. La violation par la force de locaux de l'Organisation des Nations Unies et les tentatives d'arrêter ou d'enlever des membres du personnel civil ou militaire, de l'O.N.U.

19. S'il est nécessaire de recourir à l'emploi des armes, un avertissement devra être préalablement donné chaque fois que ce sera possible. Il ne sera pas fait usage d'armes automatiques, sauf en cas d'extrême urgence et le feu ne durera pas plus longtemps que cela est nécessaire pour atteindre le but immédiat.

Protection contre les attaques individuelles ou organisées

20. Si une région donnée est menacée d'une attaque, les commandants s'efforceront de rétablir la paix dans la région. En outre, les commandants locaux devront entrer en contact avec les dirigeants locaux des deux communautés. Des patrouilles mobiles seront immédiatement organisées afin de manifester la présence de la Force dans la région menacée ou troublée; ces patrouilles seront fortes de tous les effectifs disponibles. Tous les moyens appropriés seront mis en oeuvre pour inciter au calme et à la modération. Si toutes les tentatives de règlement pacifique échouent, les commandants d'unités pourront recommander à leur supérieur hiérarchique de déployer des troupes de la Force dans les régions menacées. Dès que des instructions précises auront été données à cet effet par le quartier général de la Force, les commandants d'unités annonceront que les troupes de la

Force pénétreront, si besoin est, dans lesdites régions dans l'intérêt de l'ordre public. Si, en dépit de ces avertissements, des tentatives sont faites pour attaquer des positions de la Force, pour s'y infiltrer ou pour les encercler, de sorte que la sécurité des troupes dans la région se trouve en danger, ces troupes se défendront et défendront leur position en résistant aux assaillants et en les repoussant en faisant usage d'un minimum de force.

Dispositions relatives aux accords de cessez-le-feu

21. Si des unités de la Force arrivent sur les lieux où des membres des deux communautés sont aux prises, le Commandant local demandera immédiatement aux chefs des deux communautés de faire cesser le combat et organisera un cessez-le-feu pendant que seront discutées les modalités d'un accord que puissent accepter les deux communautés. Dans certains cas, il sera peut-être possible de faire observer un cessez-le-feu en interposant des postes militaires de la Force entre les adversaires, mais si les parties en conflit ne l'acceptent pas, ou si l'on doute de l'efficacité de ce procédé, il sera préférable de ne pas y avoir automatiquement recours, car cela n'aurait pour effet que de provoquer un heurt direct entre les troupes de la Force et les combattants.

Paragraphe 2 de la résolution en date du 4 mars 1964 du Conseil de sécurité

22. Le Conseil de sécurité, dans le paragraphe 2 de la résolution qu'il a adoptée le 4 mars 1964, a demandé au Gouvernement chypriote, qui est responsable du maintien et du rétablissement de l'ordre public, de prendre toutes les nouvelles mesures nécessaires pour arrêter les actes de violence et les effusions de sang à Chypre. La Force restera par conséquent en contact étroit avec les membres compétents du Gouvernement chypriote pour ce qui est de l'accomplissement de sa fonction et de l'observation de ses responsabilités.

Note du Gouvernement chypriote remise le 23 juillet 1964 au général Thimayya

Document no S/5842, annexe
(Texte original en anglais)

La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été créée en vertu du paragraphe 4 de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 mars 1964, avec le consentement du Gouvernement de la République. Aux termes du paragraphes 5 de cette résolution, la Force a pour fonction, dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale.

Les pouvoirs et les droits de la Force des Nations Unies à Chypre, aux fins de l'exécution de ses fonctions conformément à la résolution précitée, sont clairement définis dans l'accord pertinent, relatif au statut de la Force, constitué par un échange de lettres en date du 31 mars 1964 et approuvé ultérieurement par une loi de la République. Cet accord ne confère aucunement à la Force le droit d'exercer des pouvoirs qui ne sont pas nécessaires à l'exécution de ses fonctions telles qu'elles sont définies dans l'extrait précité de la résolution. En particulier, il ne confère aucunement à la Force le droit d'assumer l'exercice de fonctions purement étatiques qui relèvent exclusivement du gouvernement (par exemple le droit d'intervenir dans les ports, la douane et les autres services officiels, l'ingérence dans les droits des particuliers, sous forme d'arrestations, de perquisitions, etc., sauf dans les cas expressément prévus et sous réserve de la restriction énoncée dans l'accord précité — voir paragraphes 14 à 18 de l'accord).

Le droit accordé par le paragraphe 32 dudit accord a trait à la liberté de mouvement des membres de la Force, ainsi que de ses véhicules, aéronefs, navires et matériel, sur l'ensemble du territoire chypriote. Le terme même de "mouvement" indique que cette disposition devait s'appliquer aux personnes, ainsi qu'à leurs véhicules et moyens

de transport analogues, qui se déplacent sur les routes et autres voies de communication de la République en vue d'exercer les fonctions susmentionnées, et non aux forces stationnaires en garnison dans certains lieux. Il est évident que ce paragraphe vise les déplacements de la Force sur les chemins et les routes de la République. Une interprétation littérale suffit à le démontrer, le même paragraphe prévoyant que "Dans toute la mesure du possible, le commandant consultera le gouvernement en ce qui concerne les mouvements importants de personnel, de matériel ou de véhicules qui emprunteraient des routes utilisées pour la circulation générale" et que "Le gouvernement fournira à la Force les cartes etc. — touchant notamment l'emplacement des dangers et obstacles — etc.". Le paragraphe en question doit donc être interprété dans l'esprit dans lequel il devait l'être, et qui ressort de son interprétation littérale. On ne saurait soutenir que cette disposition habilite à pénétrer dans les locaux ou à y effectuer des perquisitions, sauf ceux qui sont énumérés au paragraphe 19, en vertu des limitations prévues aux paragraphes 14 et 15, c'est-à-dire les emplacements de quartier général, de camps et autres installations nécessaires pour loger la Force internationale.

Il convient d'autre part de relever que l'expression "liberté de mouvement" a été employée dans un certain nombre d'accords internationaux prévoyant le stationnement de forces d'un pays ou groupe de pays sur le territoire souverain d'un Etat. Dans aucun cas cette expression n'a été interprétée comme signifiant que le ou les pays qui envoient la force sur le territoire d'un autre Etat ont le droit de pénétrer dans des locaux appartenant à l'Etat d'accueil, ou d'y cantonner des unités de ladite force, simplement parce que les accords internationaux disposent que les Etats d'envoi ont droit à la liberté de mouvement sur le territoire de l'Etat d'accueil. Si cette interprétation était possible, cela signifierait, en l'occurrence, que les forces des Nations Unies auraient le droit d'installer une partie de leur effectif dans des édifices publics (Palais de justice, Palais présidentiel, Chambre des représentants, etc.) simplement parce que l'accord relatif au statut de la Force lui donne droit à la liberté de mouvement sur le territoire de la République.

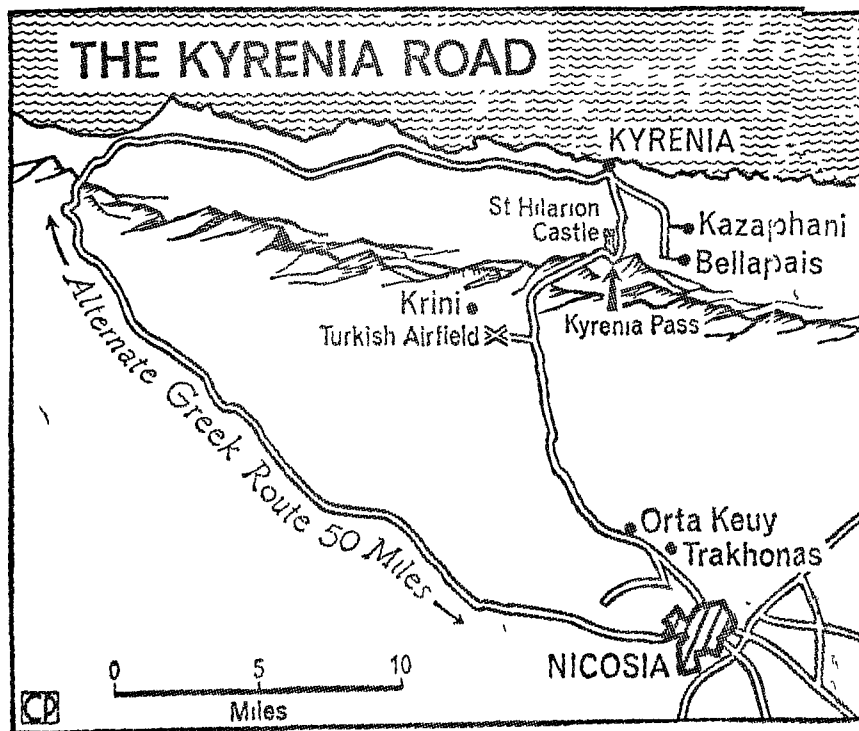
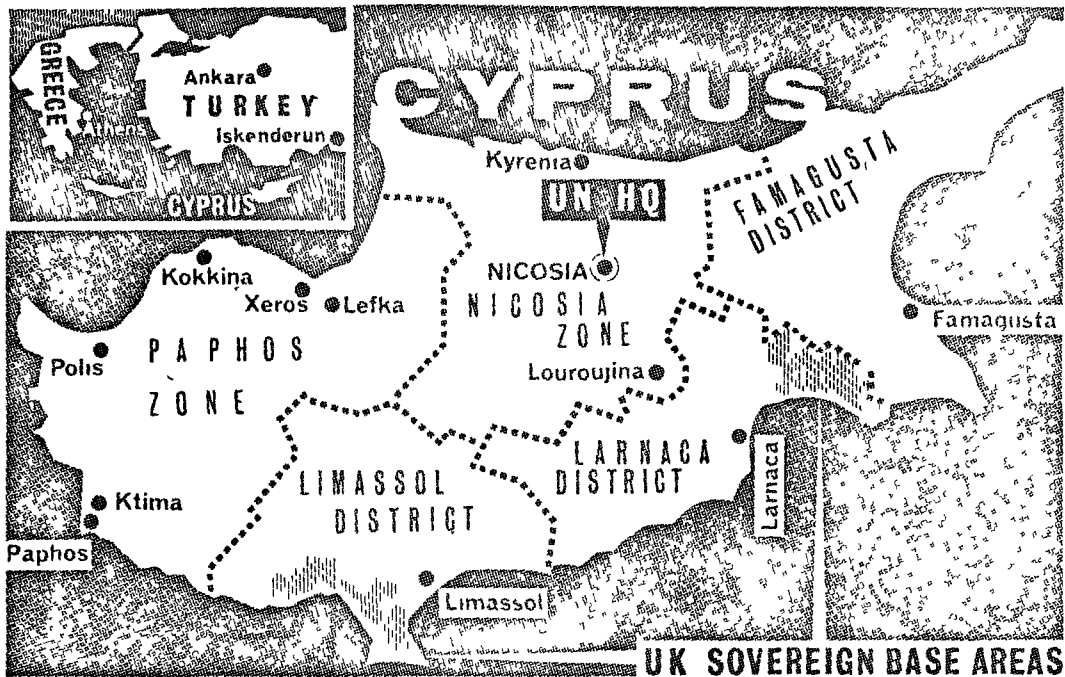
En conclusion, il faut souligner que ni l'interprétation littérale du paragraphe 32, ni aucune interprétation fondée sur des accords internationaux analogues, n'autoriserait à étendre le sens de l'expression "liberté de mouvement" au point d'habiliter la Force à cantonner ses unités dans des locaux de l'Etat, tels qu'installations portuaires, etc. sans le consentement de la République.

Appendice "E"

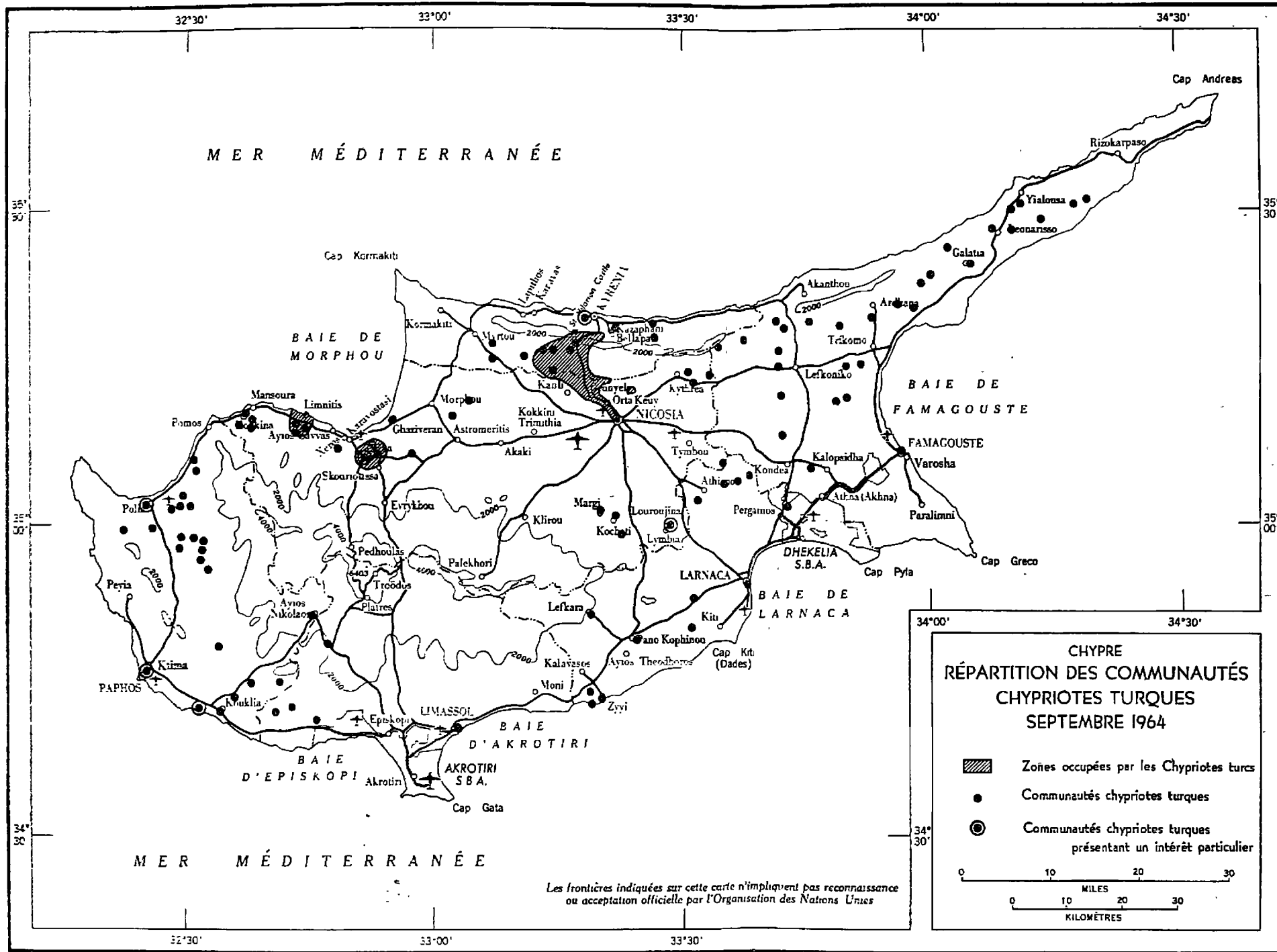
Composition et effectif de l'UNFICYP

a. <u>Forces militaires</u>	<u>30 avril</u> (1)	<u>8 juin</u> (2)	<u>14 août</u> (3)	<u>8 sept.</u> (4)
Autriche	10	55	66	47
Canada	1087	1122	1130	1132
Danemark	--	676	985	981
Finlande	1000	1000	986	971
Irlande	636	639	1033	1032
Royaume-Uni	2719	1792	1034	1025
Suède	889	954	803	799
	<u>6341</u>	<u>6238</u>	<u>6037</u>	<u>5987</u>
b. <u>Forces de police</u>				
Australie	--	40	40	40
Autriche	28	33	34	34
Danemark	--	40	41	40
N.-Zélande	--	20	20	20
Suède	--	40	39	39
	<u>28</u>	<u>173</u>	<u>174</u>	<u>173</u>
c. <u>Total</u>	6369	6411	6211	6160

-
1. S/5679, par. 2, 2 mai 1964.
 2. S/5764, par. 4, 15 juin 1964.
 3. S/5910, annexe, 21 août 1964.
 4. S/5950, par. 3, 10 septembre 1964.



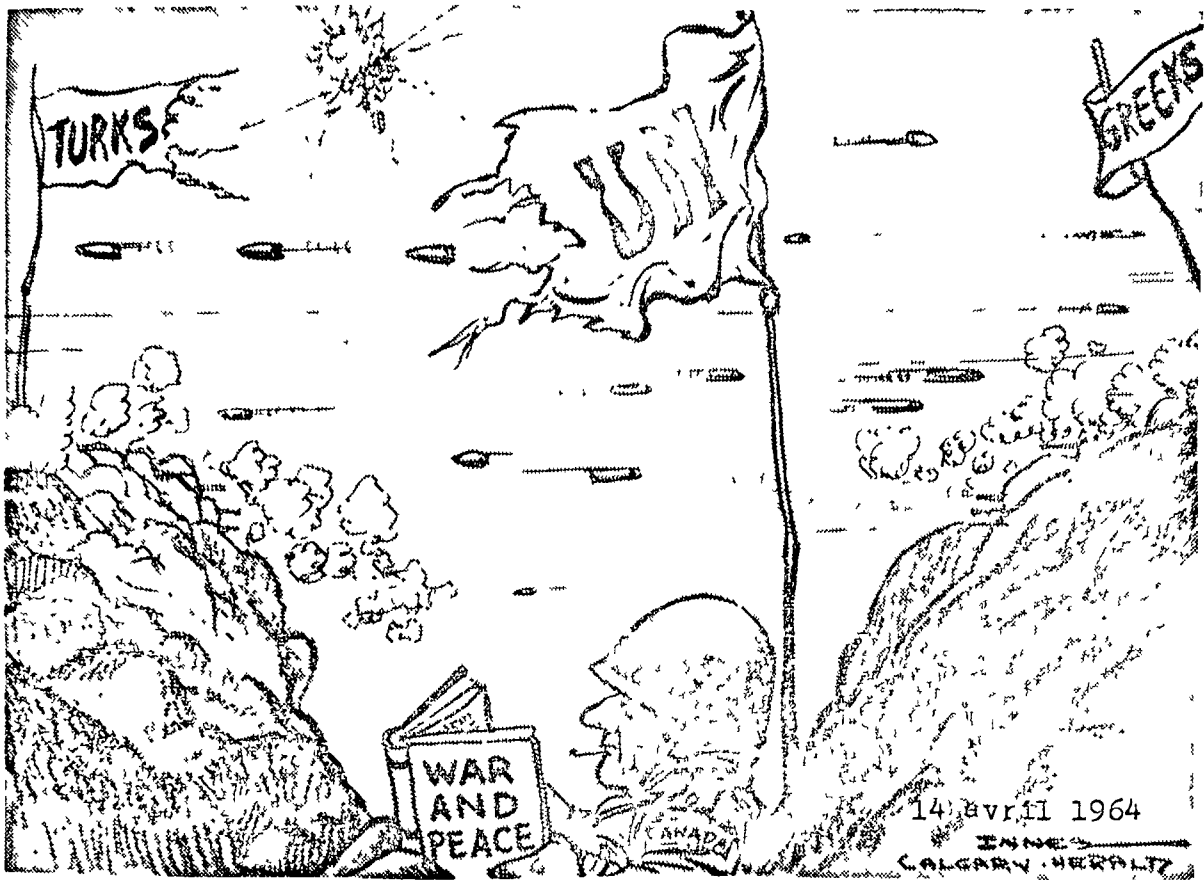
1. The Observer Weekend Review, 16 août 1964.
2. St. John's Telegram, 12 mai 1964.





THE LETTER OF THE LAW

Pemproke Observer, 9 mai 1964



'I'm sorry, lady, but my articles of reference merely cover traffic control'



'Throw one more and I'm going to ask my sergeant to ask my captain to write to Paul Martin to ask him to ask U Thant if I can throw one back'

Daily Express, 9 avril 1964; reproduit dans le Special News Bulletin,
13 avril, journal chypriote-turc; et dans le Peterborough Examiner,
15 avril, lequel changea "Duncan Sandays" pour "Paul Martin".

Appendice "H"

Officiers et sous-officiers brevetés avec
le Royal 22e Régiment à Chypre en 1964

Lt	ARNAUD	CM	Lt	COTE	JG
Lt	AUGER	N	Capt	CROSS	RC (RC SIGS)
Sgt	BEAULIEU	RL	Sgt	DAIGLE	R
Sgt	BELANGER	JR	SO 2	D'ANJOU	G
Sgt-C	BELANGER	PE	Sgt	DAWSON	G
SO 2	BELLEAU	F	Sgt	DECOURCY	G
SO 2	BERGERON	B	Sgt-C	DESCHENES	A
Lt	BERNARD	JG	Capt	DESROCHERS	JP
Lt	BERNARD	M	Sgt	DESROSIERS	RG
Lt	BERTRAND	JP	Sgt	DOIRON	JP
SO 2	BERTRAND	Y (RCOC)	Lt	DORAIS	R
Capt	BINETTE	JC	SO 2	DOZOIS	JH (RCASC)
Lt	BLANCHARD	JY	Sgt	DROUIN	LX
Sgt	BOUCHARD	JJ	Major	DUBOIS	A
Major	BOUCHER	R	SO 1	DUSSAULT	H
Capt	BREAU	JG	Lt	FALARDEAU	AY
Sgt-C	BRUNELLE	G	Capt	FERLAND	P
Sgt-C	CARON	JP	SO 2	FERRIS	G
Capt	CHAMPAGNE	T	Capt	FOURNIER	R
Sgt	COMEAU	LE (RCEME)	Capt	FRANCOEUR	JG
Lt	CONLIFFE	CC	Lt	GADBOIS	NP
Sgt	CORBIN	JA	Sgt	GARIEPY	JAL
Lt	CORLEY	RK	Sgt	GIRARD	G

Major	GOSSELIN	Y	Sgt	PELLETIER	JP
Sgt	GRENIER	CJ	Lt	PERRETEN	MG
Lt	GRENIER	J	Sgt	PICCINI	J (RCEME)
Lt	HEPPELL	RB (RCOC)	Major	PLOUFFE	FO
Sgt	JACQUES	JM (RCAMC)	Sgt	POTVIN	J (RCASC)
Sgt-C	JAMES	R	Sgt	POTVIN	L
SO 2	JUTEAU	M	Sgt	PROULX	M
Sgt	KARMOUCHE	G (RSASC)	Sgt	RAILL	LJ
Capt	KAY	P	Major	RANGER	P
Major	KOLESAR	M	Sgt	RAYMOND	MH
Sgt	LACOSTE	N	Sgt	RICHARD	LJ
SO 2	LAFORCE	Y	Lt	ROBERGE	JL
Capt	LAJEUNESSE	AJ	Sgt-C	ROBICHAUD	J
SO 2	LAPIERRE	D	SO 2	ROCK	B
Sgt	LARIVIERE	EM	Sgt	ROMARD	CA
Sgt	LAROCQUE	AJ	Capt	ROY JEG	(RCAMC)
Lt	LAROSE	JAR	Sgt	SABOURIN	MR
Egt	LAVERGNE	LD (RCOC)	Sgt	SAUMIER	R (RCASC)
Sgt	LEMIEUX	N	Sgt	SAUVE	A
Sgt	LOISELLE	C	Sgt	SAVARD	PE
Sgt-C	MAROIS	NO	Sgt	SIROIS	CR
Sgt	MASSE	N	Sgt	TAILLEFER	R
Capt	MAZEROLLE	R	Major	TERRIAULT	R
Sgt	MELANSON	AJ	Sgt	TOUSSAINT	LJ
Lt	MELANSON	JV	Sgt	TOUTANT	JAR
Sgt-C	MORRIS	AJ (RCASC)	Major	TREMBLAY	JPR
Sgt	OTIS	JB	Sgt	VAILLANCOURT	JEJ
SO 2	OUELLET	G	Lt-col.	WOODCOCK	JAO
Lt	PAXTON	AB			

INDEX

Acheson, Dean
138.
Amy, colonel E.C.
32, 41, 89, 145, 179.
A.R.C.
22, 28, 32s., 50, 119, 179.
Arnauld, lt M.
97.
Australie
15, 188.
Autriche
13, 15, 188.
Babineau, major G.
74.
Ball, George
115.
Beament, major J.A.
144s.
Bergeron, SO 2 B.
96.
Bernard, lt J.-G.
109.
Bernard, lt M.
72, 74.
Bérubé, major Robert
31.
Binette, capt Claude
32s., 56, 104s., 107, 126.
Blanchard, capt Yvon
46, 71.
Bouchard, soldat
94.
Bouchard, major R.
32, 42, 75, 95, 100, 102, 143, 151.
Breau, capt J.
151.
Brésil
14, 38.
Bunche, Ralph
60, 68.
Campbell, troupier J.
124.

Canada

15s., 85, 100, 105, 111s., 119, 175, 188;
 attitude, 17-26, 119, 134;
 contributions, 13, 22s., 112, 118, 156s., 180;
 débat d'août, 134-138, 143;
 directives, 84s., 135-138;
 lettre au S.-G. (texte), 179s.;
 mobiles, 21, 23s., 134s.;
 voir R22eR.

Canadian Guards

29, 146, 151, 159.

Caouette, Réal

20.

Champagne, capt Trefflé

39, 44, 72s., 99.

Chassé, lt-colonel P.-E.

28.

Chaves, maj.-gén. Flores de Piva

38.

Chypre

adoucissement, 153;
 armement, 63, 90, 108s., 118, 121s., 124, 128, 149;
 attaque château St-Hilarion, 77-81;
 attaque de Mansoura, 128s.;
 blocus économique, 104, 121s., 124s., 129, 140s.,
 150-153;
 conscription, 107;
 Constitution, 4-8, 55s., 107, 119, 173;
 contingents nationaux, 45, 53-55, 152s.;
 communauté turque, 1, 3, 6-9, 16, 36, 40, 57, 59, 68,
 76, 80s., 86, 99, 104-107, 113, 115, 124s., 153;
 description géographique, 35-37;
 économie, 45, 104, 106s., 121, 124, 151;
 effectifs militaires, 90, 118, 141;
Enosis, 2s., 6, 8, 57, 59, 123, 138s., 117, 147-149,
 158;
 entretiens de Makarios avec la Grèce, 57-59, 68,
 123s., 148s.;
EOKA, 3s., 9, 53, 59, 75, 77, 106, 117, 141;
 extrémistes, 8s., 86, 105, 117;
 origine du problème, 1-10;
 note au gén. Thimayya (texte), 186s.;
TMT, 9, 90s.;
 voir Kúchtúk, Makarios, Nations Unies, R22eR, UNFICYP
 et les pays cités.

Commonwealth

5, 17, 21, 24-26, 37.

- Congo
voir ONUC.
- Conliffe, lt C.
109, 150s.
- Corée
17-22, 24s., 111.
- Corps vétérinaire
71.
- Cross, capt Robert
96.
- Danemark
15, 89, 143s., 188.
- Dektasch, Caruf
8.
- Diefenbaker, John D.
25, 112.
- Dorais, lt Robert
144.
- Douglas, D.C.
26.
- Douglas-Home, P.M. A.F.
25.
- Drew, G.A.
24.
- Dussault, SO 1 Henri
96.
- Egypte
2, 93, 132, 139, 148s.;
voir Suez.
- Enosis
voir Chypre.
- EOKA
voir Chypre.
- Etats-Unis
10, 15, 24s., 83, 99, 131, 139, 148s.;
conciliation, 4, 100, 115s., 123, 137;
plan Acheson, 138, 156.
- Falardeau, lt Yves
144s.
- Ferland, capt P.
49, 126.
- Finlande
15, 41, 83, 89, 95, 145, 188.
- Force DELTA
144-146.
- Force de maintien de la paix à Chypre
voir UNFICYP.

- France
12s., 123, 139, 149.
- Francoeur, capt G.
46.
- Fulbright, sénateur J.W.
99.
- Gadbois, lt Pierre
65, 101s.
- Giorkajis, P.
80, 118.
- Gibbs, gén. bde R.C.
38, 87.
- Gosselin, major Y.
49, 126s., 146, 157s.
- G.R.C. (R.C.M.P.)
15.
- Grèce
1-5, 8, 15, 57s., 69, 100s., 107, 130, 137-139, 152;
contingent, 53-55, 58, 182;
politique, 60, 147-149, 158s.;
renforts, 118, 141s.;
et Turquie, 58, 69, 115, 123, 131.
- Grégoire, Gilles
21, 137.
- Grenier, lt J.
43, 102s.
- Grivas, général George
61s., 99, 122, 141s.;
EOKA, 4, 61s., 116s.;
Makarinos, 4, 59, 117, 123, 141, 147;
retour, 116-118.
- Grosjean, caporal R.
50.
- Gürsel, général Cemal
69.
- Gyani, général P.S.
11, 38, 40s., 62, 68, 79-81, 111.
- Hammarskjöld, Dag
67.
- Hellyer, Paul
111s., 159.
- Inde
11, 13, 50, 111.
- Inonu, P.M. Ismet
24, 54s., 58, 115s.
- Irlande
13, 15, 75, 83, 89, 188.
- Johnson, président L.B.
24, 99, 115s.

- Juteau, SO 2 Maurice
144.
- Kay, capt Dany
32, 39, 77, 96, 99, 145.
- Karayannis, général G.
90.
- Kolesar, major Michel
28, 31, 83, 91, 96, 143.
- Kostopoulos, Stavros
57.
- Krouchtchev, P.ii. Nikita
99, 131, 142.
- Küchük, vice-président Fazil
5, 9, 76, 78s., 81s. 85, 99, 104, 107, 109;
voir Chypre.
- Kyprianu, Spyros
51.
- Lacoste, sergent N.
74.
- Lahaie, colonel Marcellin
32.
- Lajeunesse, capt Jean
103, 143.
- Laliberté, cpl Frémont
114.
- Lambert, Marcel
137.
- Lassarides, docteur
77.
- Lavoie, soldat Gaétan
146.
- Ligne verte
42, 44, 46, 60-62, 75, 77, 82, 94, 106.
- Lord Strathcona Horse
151.
- Luxton, major E.C.
32.
- Mahmet
144.
- Makarios III, président
3-5, 7s., 16, 38, 53-55, 57s., 63, 66, 68s., 75-78,
80, 82, 85, 99, 107, 109, 128s., 131, 134, 138-140,
142, 152s., 154.
et Grivas, 4, 59, 117, 123, 141, 147;
voir Chypre.
- Marescalchi, journaliste
103.

- Marine royale canadienne
22, 33, 38, 179.
- Martin, Paul
13s., 18, 20, 23-26, 84s., 112, 122, 135-137, 179s.
- Maxwell, major A.C.
146.
- Mazérolle, capt Rod
92.
- Melançon, lt V.
113, 147.
- Minorité
173.
- Mulherin, lt-colonel H.W.
159.
- Nasser, président G.A.
149.
- Nations Unies
2, 5, 10, 17, 26, 69, 76, 59;
Conseil de Sécurité, 11-16, 55, 111, 130, 154, 156,
170, 177s.;
finances, 13-15, 19, 156s., 178;
force permanente, 23, 174s.;
intervention, 11-16;
médiation, 12, 19, 22, 40, 58, 60, 123, voir Tuomiojo;
résolution du 4 mars (texte), 177s.;
voir R22eR, UNFICYP, U Thant.
- Nouvelle-Zélande
13, 15, 188.
- O.N.U.
voir Nations Unies.
- ONUC
12, 14, 17, 22, 27, 50s., 65s., 84, 92, 112.
- OTAN
4, 17s., 24, 68, 99s., 115, 134, 137, 149, 158.
- Ouellet, SO 2 G.
64, 96.
- Papandreou, P.M. George
57s., 115s., 118, 123, 147s.
- Paquin, caporal Y.
114.
- Pearson, P.M. L.B.
17-19, 21-23, 26, 100, 134s., 137s., 174s.
- Pelletier, sergent J.-P.
33.
- Perreten, lt G.
100.
- Plaza, Galo
89, 152.
- Plouffe, major Phil
44s., 73, 94, 97, 103.

Queen's Own Rifles

29.

Ranger, major Paul

93.

Roberge, Lt J.-L.

102s.

Royal Canadian Dragoons

22, 33, 42, 62, 70, 89, 93s., 120, 124, 144-146.

Royal 22e Régiment

armement, 32s., 39, 65, 70, 82, 144s.;

arrivée à Chypre, 38;

avant-garde, 20, 28, 38, 151;

bataillon de secours, 27-29;

bilan 1re période, 82-84;

bilan 2e période, 133;

bilan 3e période, 160;

château St-Hilarion, 48, 77-81, 84, 100, 108, 114;

Chypriotes, 62, 71, 94, 98s., 126s., 144;

déménagement Cie A, 97-99;

déménagement QG, 95s.;

départ pour Chypre, 30-34, 179;

désarmement des C., 63, 86, 98, 106, 156;

Echelon adm. d'appui, 42, 49-51;

effectifs, 22, 28, 33, 89, 106, 119, 125, 144s., 152;

enlèvement de C., 53, 84, 101, 105, 125;

escarmouches de fin de semaine, 61s.;

force DELTA, 144-146;

incident de Dhikomo, 63s.;

incident de la glacière municipale, 72s.;

incident des femmes turques, 157s.;

incident du poulaillier, 69s.;

incident Marescalchi, 105s.;

installation, 43-51;

Ligne verte, 42, 44, 46, 60-62, 75, 77, 82, 94, 106s.;

loisirs et moral, 72, 90-93, 111, 140, 146, 150, 159;

Mansoura, 127-129;

opération CASTOR, 108;

opération SNOW GOOSE, 32s.;

peloton de reconnaissance, 96s., 145;

pertes des C., 43, 74, 84, 103s., 150;

plan d'évacuation, 143;

premières patrouilles, 39s.;

rations, 50s., 111;

récoltes, 113, 147;

réflecteurs, 71, 80-82, 94, 109;

rôle des soldats, 53, 64s., 87, 97, 113s., 127, 170s.;

roulement des troupes, 146, 151, 159;

route Nicosie-Kérynia, 54, 68, 77s., 189;

- Royal 22e Régiment (suite)
 solde, 31, 52, 92, 157;
 Temblos, 120s.;
 transmissions, 27, 33, 48, 95s., 112;
 visite du ministre Hellyer, 111s.;
 voir Canada, Chypre, Nations Unies, UNFICYP.
- Royaume-Uni
 1-4, 13, 37, 59, 83, 107, 116, 123, 139s., 188;
 bases, 5, 90, 99, 149s., 159, 182s.;
 déc.-mars, 9-11, 24s.;
UNFICYP, 15, 25, 38, 42s., 47, 50s., 66, 68, 72s.,
 83, 87, 89, 108, 111, 119.
- Salem, colonel
 115.
- Sampson, Nicos
 77.
- Suède
 15, 41, 83, 89, 128, 146, 188.
- Tchecoslovaquie
 12.
- Teddly, gén. bde, A.J.
 89, 145.
- Thant, U
 11-14, 16, 19, 51, 63, 67, 83-86, 118, 120, 122,
 136, 144, 153s., 172, 178-185;
 voir Nations Unies.
- Therriault, major Robert
 45, 63, 65, 71, 82, 109, 126.
- Thimayya, général K.S.
 111, 142, 144, 152, 157, 186s.
- Tremblay, major Pat
 47, 49s., 69s., 72, 101s., 126.
- Tremblay, Paul
 18, 179s.
- Tuomiojo, Sakari
 19, 40, 56, 89, 142, 152, 170, 178, 183.
- Turquie
 1-5, 8, 15, 57, 69, 100s.;
 contingent, 45, 47, 53-56, 68, 78, 107, 115, 137s.,
 147, 149, 152s., 159, 173, 182;
 intervention, 16, 58, 116, 118, 121, 124, 128s., 134,
 138-140, 150;
 politique, 132.
- UNFICYP
 accord de la Ligne verte, 75;
 accord du 31 mars, 51s.;
 aide-mémoire d'U Thant (texte), 181-185;

UNFICYP (suite)

- attaque 25-27 avril, 80s.;
 - attaque de Mansoura, 131;
 - bilan 1re période, 82-84;
 - bilan 2e période, 133;
 - bilan 3e période, 160;
 - composition et effectif, 90, 106, 188;
 - création, 11-15, 19, 25s., 177s.;
 - directives, 51s., 63, 65-68, 75, 84s., 104, 118, 135-138, 155s., 171s., 181-185;
 - et gouvernement de Chypre, 51s., 59, 75, 80s., 142, 151;
 - liberté de mouvement, 52, 84s., 122, 127, 156, (texte) 186s.;
 - limitations, 63, 75, 135-138, 171s.;
 - non-intervention, 67, 79s., 114, 118s., 122, 124;
 - programme d'action, 85s.;
 - QG, 87-89, 119, 182;
 - rapport du S.-G. (29 avril), 85s.;
 - rapport du S.-G. (15 juin), 109-111;
 - rapport du S.-G. (10 sept.), 154-156;
 - situation au 1er juin, 103-107;
 - voir Chypre, Nations Unies, R22eR.
- U.R.S.S.
2, 11-13, 58s., 99, 131, 141s., 148s.
- Vanier, général Georges
33s.
- Walsh, lt-général G.
31, 145.
- Wellstood, capt E.W.
146.
- Wilson, juge John
55s., 144.
- Woodcock, lt-colonel J.A.O.
30, 32, 49, 63, 72, 99, 108, 120, 145s.
- Young, major-général
42.

